



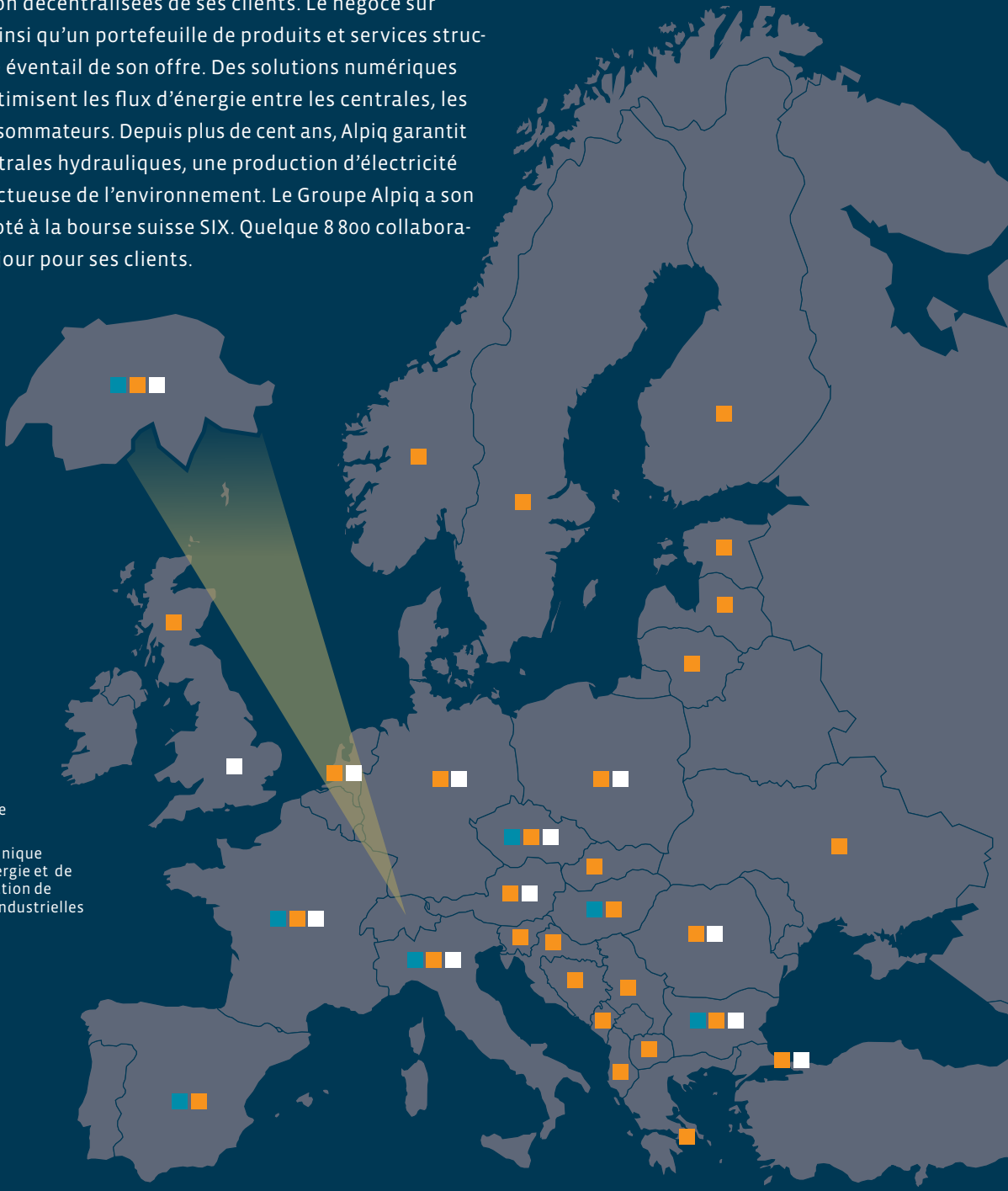
ALPIQ

2017

Rapport de gestion

Alpiq en bref

Alpiq est une productrice d'électricité et une prestataire de services énergétiques leader en Suisse. Elle propose à ses clients en Europe des services globaux dans le domaine de la gestion de l'énergie pour les bâtiments et les installations, la technique des transports, les centrales et les installations industrielles. En Europe, Alpiq est leader dans la commercialisation de flexibilités, tant de son propre portefeuille d'énergie hydraulique suisse que d'unités de production décentralisées de ses clients. Le négoce sur les bourses de l'énergie ainsi qu'un portefeuille de produits et services structurés complètent le vaste éventail de son offre. Des solutions numériques et des systèmes Alpiq optimisent les flux d'énergie entre les centrales, les prosommateurs et les consommateurs. Depuis plus de cent ans, Alpiq garantit en Suisse, grâce à ses centrales hydrauliques, une production d'électricité flexible, efficace et respectueuse de l'environnement. Le Groupe Alpiq a son siège à Lausanne et est coté à la bourse suisse SIX. Quelque 8 800 collaborateurs s'engagent chaque jour pour ses clients.

- 
- Production d'électricité
 - Commercialisation et négoce
 - Technique du bâtiment, technique d'approvisionnement en énergie et de transport ainsi que construction de centrales et d'installations industrielles

Chiffres clés 2017

Groupe Alpiq	Variation +/- 2016-2017 en % (résultat opérationnel)	2017		2016		Résultat opérationnel avant effets exceptionnels		Résultat selon IFRS	
		Total	dont activités poursuivies ¹	Total	dont activités poursuivies ¹	Total	dont activités poursuivies ¹	Total	dont activités poursuivies ¹
En millions de CHF									
Chiffre d'affaires net	18,0	7 173	5 533	6 078	4 412	7 163	5 525	6 078	4 412
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	-23,8	301	245	395	325	278	343	778	710
Amortissements et dépréciations	-2,1	-187	-164	-191	-166	-187	-164	-399	-374
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	-44,1	114	81	204	159	91	179	379	336
en % du chiffre d'affaires net		1,6	1,5	3,4	3,6	1,3	3,2	6,2	7,6
Résultat net	> -100,0	-33		115		-84	4	294	260
en % du chiffre d'affaires net		-0,5		1,9		-1,2	0,1	4,8	5,9
Désinvestissements/(Investissements) nets						-134		598	
En millions de CHF								31.12.2017	31.12.2016
Total du bilan								10 197	10 008
Total des fonds propres								3 965	3 886
en % du total du bilan								38,9	38,8
								2017	2016
								dont activités poursuivies ¹	dont activités poursuivies ¹
Production propre ² (GWh)						14 792	14 792	14 439	14 439
Effectif à la date de clôture						8 795	1 504	8 517	1 429

1 Explications voir note 31 de l'annexe aux comptes consolidés

2 Nette (après déduction de l'énergie de pompage), sans les contrats à long terme

Données par action

En CHF	Variation +/- 2016-2017 en %	2017	2016
Valeur nominale	0,0	10	10
Cours boursier au 31.12.	-25,9	63	85
Plus haut	-16,8	89	107
Plus bas	1,6	63	62
Résultat net ¹	> -100,0	-4,34	9,38
Dividende	0,0	0,00	0,00

1 Calcul voir note 9 de l'annexe aux comptes consolidés

L'aperçu des années 2013 – 2017 est fourni aux pages 158 et 159 du rapport financier. La structure de l'actionariat est présentée en détail aux pages 17 et 18 du rapport de corporate governance.

Structure de l'actionariat

Le capital-actions d'Alpiq Holding SA s'élève au 31 décembre 2017 à 278,7 millions de CHF, se décomposant en 27 874 649 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune.



Actionnaires au 31.12.2017	Parts en %
EOS HOLDING SA	31,44
EDF Alpes Investissements Sàrl	25,04
Consortium des Minoritaires Suisses	31,43
Public	12,09

Parc de centrales 2017	Puissance installée		Production	
	MW	MW	GWh	GWh
Centrales hydroélectriques		2 677		3 907
Suisse	2 677		3 907	
Petites centrales hydroélectriques, parcs éoliens, centrales solaires		306		506
Suisse	16		48	
Bulgarie	73		138	
France	14		35	
Italie	203		285	
Centrales nucléaires		795		4 401
Suisse	795		4 401	
Centrales thermiques conventionnelles		2 160		5 978
Italie	318		2 522	
Espagne ¹	846		877	
République tchèque	593		2 062	
Hongrie	403		517	
Total²		5 938		14 792

1 50% de la puissance installée détenue en propre et 50% sous management d'Alpiq

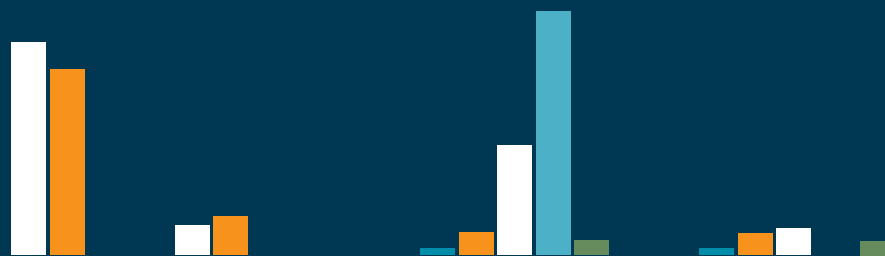
2 Net (après déduction de l'énergie de pompage), sans les contrats à long terme

Production d'électricité en 2017



	Total
Hydraulique 26%	3 907 GWh
Nucléaire 30%	4 401 GWh
Thermique conventionnel 40%	5 978 GWh
Petites centrales hydroélectriques, parcs éoliens, centrales solaires 4%	506 GWh
Total	14 792 GWh
Total 2016	14 439 GWh

Effectif au 31 décembre 2017



	Total	%	dont activités poursuivies	%
Suisse	4 697	53	653	43
Europe	4 098	47	851	57
Total	8 795		1 504	
dont apprentis	481		8	
Total 2016	8 517		1 429	

	Total	%	dont activités poursuivies	%
Generation Switzerland	127	1	127	8
Digital & Commerce	486	6	486	32
Industrial Engineering	2 426	28	582	39
Building Technology & Design	5 447	62	-	-
Group Center	309	3	309	21
Total	8 795		1 504	

Structure du Groupe au 31 décembre 2017

Generation Switzerland

Hydro Power Generation

Nuclear Power Generation

Le domaine opérationnel Generation Switzerland regroupe la production électrique suisse issue de la force hydraulique et de l'énergie nucléaire. Le portefeuille de centrales comprend des centrales au fil de l'eau, à accumulation et de pompage-turbinage, les participations dans les centrales nucléaires de Gösgen et de Leibstadt ainsi que le projet de centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance. Le domaine opérationnel gère également les participations dans HYDRO Exploitation SA et Centrales Nucléaires en Participation SA.

Digital & Commerce

smart Energy West

smart Energy East

Digital Technologies & Innovation

Le domaine opérationnel Digital & Commerce comprend l'optimisation des centrales Alpiq, d'unités de production décentralisées ainsi que d'électricité issue d'énergies renouvelables et produite par des tiers. Il couvre également le négoce de produits standardisés et structurés dans le domaine de l'électricité et du gaz, ainsi que des droits d'émission et des certificats. Le domaine se concentre en outre sur le développement de produits et services dotés d'intelligence artificielle à apprentissage automatique afin d'optimiser et d'interconnecter à l'avenir tous les systèmes de gestion de l'énergie grâce à la numérisation. Afin de jouer un jour un rôle-clé en tant que prestataire de services dans la mobilité numérique en Europe, Digital & Commerce dispose d'un centre de compétence pour l'électromobilité.

Industrial Engineering

Nuclear Decommissioning

Power & Heat

Industrial Plants

Renewable Energy Sources

Le domaine opérationnel Industrial Engineering comprend la construction, l'exploitation et le démantèlement de centrales, le secteur des installations industrielles ainsi que les nouvelles énergies renouvelables. Il concerne d'une part le démantèlement de centrales nucléaires, la planification, la construction et l'exploitation de systèmes de production d'énergie décentralisés et écologiques, y compris les centrales solaires thermiques, ainsi que l'exploitation et l'entretien de centrales thermiques et de nouvelles énergies renouvelables en Suisse et en Europe. D'autre part, ce domaine comprend l'ingénierie et les prestations de services qui permettent à Alpiq de répondre aux besoins individuels des clients industriels dans les secteurs de la production et de l'énergie.

Building Technology & Design

Building Technologies Switzerland

Building Technologies Europe

Transportation

Leader sur les marchés suisse et italien, le domaine opérationnel Building Technology & Design comprend toute la gamme de prestations destinées à la technique du bâtiment et à la gestion des bâtiments. Il développe et réalise pour ses clients des solutions interdisciplinaires d'avenir dans le domaine de l'efficacité énergétique. Les sujets d'actualité, tels que les maisons intelligentes (smart homes) et les bâtiments intelligents (smart buildings) équipés d'installations photovoltaïques, solaires et à accumulation d'énergie en font partie intégrante. Ce domaine comprend également l'unité opérationnelle Transportation qui réalise des projets de transport complexes pour les infrastructures ferroviaires et routières internationales; cette unité projette, planifie et construit des installations complexes d'approvisionnement en énergie et haute tension.



Rapport de gestion

Alpiq en bref	2
Lettre aux actionnaires	8
Corporate Governance	16
Rapport de rémunération	40
Rapport financier	61

Lettre aux actionnaires



Jasmin Staiblin, CEO

Jens Alder, Président du Conseil d'administration

Chers actionnaires,

Pour l'exercice 2017, le Groupe Alpiq a augmenté son chiffre d'affaires net à 7,2 milliards de CHF (2016: 6,1 milliards de CHF) et réalisé un EBITDA avant effets exceptionnels de 301 millions de CHF (2016: 395 millions de CHF). Le chiffre d'affaires net est influencé par la hausse des volumes de transactions dans les activités internationales de négoce et de vente. Comme prévu, les principaux facteurs qui ont une incidence sur l'EBITDA avant effets exceptionnels, inférieur à celui de l'année précédente, sont les effets

de change négatifs suite à l'arrivée à terme d'opérations de couverture contractées avant la décision de la Banque nationale suisse en janvier 2015 d'abandonner le taux plancher avec l'euro. Ces effets négatifs se sont fait sentir de manière différée sur l'exercice 2017. A cela se sont ajoutés les arrêts imprévus de la centrale nucléaire de Leibstadt.

Toute la production électrique suisse est déficitaire

Outre les effets de change négatifs et les arrêts imprévus de la centrale nucléaire de Leibstadt, la faiblesse persistante des prix de gros n'a pas permis d'exploiter de manière rentable la production suisse d'électricité d'Alpiq sur le marché. Malgré une gestion systématique des coûts, le déficit du domaine opérationnel Generation Switzerland s'est élevé, en prenant en compte l'ensemble des coûts, à environ 180 millions de CHF pour l'exercice 2017.

Le Conseil d'administration a décidé en août 2017 de suspendre le processus d'ouverture du portefeuille hydroélectrique aux investisseurs. Les trois critères définis pour la transaction – prix, conditions contractuelles et sécurité de la transaction – n'avaient pas tous été remplis. Cet élément a été décisif dans cette décision. Les investisseurs potentiels n'étaient notamment pas prêts à supporter leur part de risques réglementaires.

Dans le domaine de l'énergie nucléaire, Alpiq a allégé son portefeuille et mis un terme, fin 2017, au contrat qui lui octroyait un droit de tirage sur la centrale nucléaire française de Fessenheim, via la société Centrales Nucléaires en Participation SA. Entretemps, Alpiq a également conclu un contrat de vente de sa participation de 5 % dans la Centrale Nucléaire de Leibstadt SA. Ainsi, la filiale Alpiq Suisse SA devient une société exclusivement consacrée à l'énergie hydraulique et peut proposer sur le marché une électricité issue à 100 % de l'énergie hydraulique renouvelable.

L'asymétrie du marché suisse de l'électricité fausse la concurrence

Au niveau de la politique énergétique, l'année 2017 a été importante pour la Suisse. L'adoption du premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 en mai 2017 a ouvert la voie à la future politique énergétique de

la Suisse, notamment dans le domaine de la force hydraulique. D'une part, à partir de 2018, une prime de marché de 0,2 centime par kilowattheure et limitée à cinq ans doit soulager l'électricité hydraulique vendue sur le marché en dessous des coûts de revient. D'autre part, la grande hydraulique sera soutenue par des contributions à l'investissement. Ces deux mesures ne sont pas suffisantes pour exploiter durablement l'énergie hydraulique suisse sur le marché.

En Suisse, le marché de l'électricité est divisé en deux: les producteurs d'électricité qui ont des clients finaux captifs vendent leur électricité à profit dans le monopole. En revanche, les purs producteurs d'électricité, tels Alpiq, doivent vendre leur électricité à perte sur le marché, à des prix de gros inférieurs aux coûts de revient, et ce alors même que ces deux types de producteurs ont des participations dans exactement le même parc de centrales. Par ailleurs, le problème de «missing money» de l'énergie hydraulique sur le marché est un obstacle aux investissements de renouvellement pour entretenir les installations ainsi qu'aux nouveaux investissements dans le développement de l'énergie hydraulique. De ce fait, le manque d'investissements affaiblit le fondement même de la Stratégie énergétique 2050. Les nouvelles constructions de centrales hydroélectriques prévues ne pourront pas être réalisées en temps voulu.

Contrairement aux nouvelles énergies renouvelables qui bénéficient de subventions, l'énergie hydraulique, elle aussi renouvelable, est fortement taxée, notamment via la redevance hydraulique. Avant l'ouverture du marché des clients finaux, l'ensemble des consommateurs finaux dans le monopole contribuait de manière solidaire à la redevance hydraulique. Celle-ci faisait partie intégrante des coûts de revient de l'énergie hydraulique. Depuis la libéralisation partielle du marché, ce n'est plus le cas: la redevance hydraulique est à la charge des producteurs d'énergie hydraulique présents sur le marché, qui enregistrent des pertes en raison des prix de marché actuels.

En outre, les producteurs suisses d'électricité ont besoin d'un accès non discriminatoire aux marchés européens afin de pouvoir commercialiser au mieux la flexibilité de l'énergie hydraulique dans les pays voisins.

Ces trois éléments doivent être abordés en un seul paquet. Alpiq continue de s'engager en faveur d'une séparation claire des intérêts au sein de la branche suisse de l'électricité; elle suivra le débat politique en se basant sur les faits, tout en exigeant un traitement équitable pour tous les acteurs du marché.

En raison des résultats négatifs de la production suisse et de l'asymétrie du marché qui provoque des distorsions de concurrence importantes, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de ne pas verser de dividende. De plus, Alpiq ne paie pas les intérêts sur le prêt hybride des actionnaires suisses du consortium. En revanche, les intérêts sur l'emprunt hybride public continueront d'être honorés.

La rentabilité des activités en Europe soutient la production électrique suisse déficitaire

Contrairement au domaine opérationnel Generation Switzerland, le négoce international d'énergie, les prestations clients, la production d'électricité des centrales flexibles en Europe ainsi que les nouvelles énergies renouvelables ont contribué positivement et de façon substantielle au résultat, et donc aux très bonnes performances opérationnelles. Les activités énergétiques internationales ont contribué à plus de 60 % au résultat, soutenant ainsi la production suisse déficitaire.

Une performance opérationnelle solide pour Alpiq

Le domaine opérationnel Digital & Commerce enregistre un résultat supérieur à celui de l'exercice précédent, grâce notamment aux bonnes performances du négoce international d'énergie en Europe ainsi qu'au développement continu de prestations clients avec des produits structurés. Dans le domaine de la numérisation, Alpiq a mis en place des solutions intelligentes pour améliorer l'efficacité de son cœur de métier et développé de nouveaux produits et services pour les clients en Europe. Sur le plan de la numérisation, Alpiq a été classée numéro 1 de la branche suisse de l'énergie en 2017.

Le domaine opérationnel Industrial Engineering s'est maintenu dans un contexte européen difficile. Le portefeuille de centrales thermiques ainsi que la production issue des nouvelles énergies renouvelables sont les secteurs qui ont le plus contribué au résultat opérationnel du Groupe Alpiq.

Le domaine opérationnel Building Technology & Design a affiché une évolution stable de son résultat opérationnel. Il a à la fois augmenté son chiffre d'affaires et enregistré de nouvelles commandes. Leader suisse du marché de la technique du bâtiment, Alpiq est pour ses clients un partenaire unique qui propose des solutions numériques globales, durables et totalement intégrées pour les bâtiments et les installations. Dans la technique des transports, Alpiq a acheté Lundy Projects Ltd., une entreprise britannique spécialisée dans les structures de caténaires et de signalisation pour le secteur ferroviaire. Grâce à cette acquisition, Alpiq est devenue le numéro 1 de la technique des caténaires en Europe.

Alpiq a poursuivi systématiquement son programme de réduction des coûts et d'amélioration de l'efficacité en 2017 également. Elle a encore diminué son endettement net grâce à une gestion active du bilan. Par ailleurs, l'entreprise dispose toujours d'une liquidité solide de 1,4 milliard de CHF. La part des fonds propres est restée stable à 38,9%.

La vente des activités industrielles génère une plus-value pour le Groupe

Alpiq s'est concentrée sur l'ouverture aux investisseurs des secteurs de croissance annoncée début mars 2017. Compte tenu de la situation difficile de la production suisse sur le marché, Alpiq n'a actuellement pas les moyens financiers pour poursuivre le développement des activités de services et d'ingénierie et consolider sa position de numéro 1 sur divers marchés. Alpiq n'est ainsi plus la propriétaire adéquate pour les activités de services et d'ingénierie sur le marché industriel. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'administration a chargé la direction de vendre les activités industrielles. Avec cet apport de liquidités, le Groupe Alpiq n'aura plus de dettes nettes, générera une nette plus-value et consolidera son cœur de métier.

En ce sens, Alpiq a signé un accord à hauteur de 850 millions de CHF avec Bouygues Construction dont le siège est à Guyancourt (France). Cet accord porte sur la vente des activités de services et d'ingénierie. Le closing est prévu pour le deuxième semestre 2018. La vente s'effectue sous réserve des conditions d'exécution usuelles et de l'approbation des autorités de la concurrence de l'UE et de la Suisse.

Avec Bouygues Construction comme nouvelle propriétaire, la situation est gagnante pour toutes les parties. Elle offre de nouvelles perspectives commerciales aux deux entreprises et à leurs employés. Avec InTec et le Groupe Kraftanlagen, la nouvelle propriétaire accède à un portefeuille attractif d'activités innovantes et rentables sur des marchés en croissance. Elle peut poursuivre le développement des affaires, effectuer les investissements nécessaires et exploiter le potentiel existant. Ce sont des conditions optimales pour renforcer la position de leader d'InTec et du Groupe Kraftanlagen. La transaction offre de nouvelles perspectives à 7 650 collaborateurs, dont environ 4 000 employés et 420 apprentis en Suisse.

Alpiq se concentre sur son cœur de métier

Grâce à ce désinvestissement, Alpiq est prête pour l'avenir et se focalise sur son cœur de métier: la production d'électricité en Suisse ainsi que les activités internationales qui comprennent le parc de centrales flexible et diversifié, les nouvelles énergies renouvelables et une solide présence sur le marché du négoce d'énergie. De plus, Alpiq poursuivra la numérisation de son cœur de métier pour améliorer son efficacité et développera systématiquement son portefeuille clients à l'aide de «smart solutions» hors de Suisse également. Le renforcement de la capacité financière et une solide liquidité restent prioritaires.

Perspectives

Pour 2018, Alpiq s'attend à un résultat opérationnel inférieur à celui de l'exercice précédent, ce qui est dû à la faiblesse persistante des prix de gros qui met la production d'électricité suisse sous pression. En revanche, la prime de marché qui vient d'être introduite soulagera légèrement l'énergie hydraulique suisse qui est vendue sur le marché à des prix inférieurs aux coûts de revient.

Au niveau international, Alpiq s'attend à des montants positifs dans le négoce d'énergie, la production d'électricité européenne et les nouvelles énergies renouvelables.

A moyen - long terme, Alpiq prévoit d'une part un léger redressement des prix de l'électricité et du CO₂ sur les marchés de gros, ce qui réduira la pression sur les résultats de la production d'électricité d'Alpiq en Suisse. Le développement des nouvelles énergies renouvelables aura un impact important sur le paysage énergétique et nécessitera un parc de centrales hautement flexible. Alpiq est bien positionnée dans ce domaine. D'autre part, le franc suisse, qui s'est entretemps affaibli face à l'euro, aura des effets différés positifs sur le résultat d'Alpiq.

Un grand merci aux collaborateurs et aux actionnaires

Nous tenons à remercier tout particulièrement nos collaboratrices et collaborateurs en Suisse et en Europe. Avec engagement, flexibilité et compétence, ils s'investissent au quotidien afin de répondre aux besoins de nos clients, et contribuent ainsi pas à pas à engager Alpiq sur la voie de l'avenir énergétique.

Chers actionnaires, le Conseil d'administration et la Direction générale d'Alpiq vous remercient de votre confiance. Nous allons continuer d'assumer systématiquement nos responsabilités. Nous nous engageons pleinement pour développer l'entreprise de manière rentable et exploiter le potentiel de l'avenir énergétique.



Jens Alder,
Président du Conseil d'administration



Jasmin Staiblin,
CEO

25 mars 2018

Corporate Governance

Alpiq s'engage en faveur d'une gouvernance d'entreprise transparente et responsable, elle soutient le développement durable de l'entreprise. Des systèmes de gestion et de contrôle efficaces, une politique d'information ouverte et des principes éthiques garantissent la transparence et l'équité. Alpiq suit les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise. Dans la mesure où l'entreprise développe ses propres principes, ceux-ci sont publiés et détaillés dans le rapport. Les principes et règles de gouvernance d'Alpiq sont définis dans les statuts, le règlement d'organisation, le règlement de la Direction générale, les directives du Groupe, l'organigramme et le rattachement des sociétés en participation. Le présent rapport décrit les pratiques du Groupe et suit, quant à la structure, les directives de la SIX Swiss Exchange en matière de gouvernance d'entreprise. La publication exigée des rémunérations et participations des cadres supérieurs de l'entreprise s'effectue dans le rapport de rémunération. Sauf indication contraire, toutes les données font référence à l'état au 31 décembre 2017.

1 Structure du Groupe et actionariat

1.1 Structure du Groupe

1.1.1 Structure opérationnelle du Groupe Alpiq

La société mère Alpiq Holding SA, dont le siège est à Lausanne, disposait au 31 décembre 2017 d'un capital-actions de 278 746 490 CHF, se décomposant en 27 874 649 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune.

Les actions nominatives sont cotées à la SIX Swiss Exchange sous le code ISIN CH0034389707. La capitalisation boursière en fin d'année s'élevait à 1 757 496 619 CHF (calcul: cours de clôture au 31 décembre 2017 x nombre d'actions).

La structure de gestion du Groupe Alpiq se compose au 31 décembre 2017 des quatre domaines opérationnels Generation Switzerland, Digital & Commerce, Industrial Engineering et Building Technology & Design. Le Group Center se compose du domaine fonctionnel Financial Services et des unités fonctionnelles Human Resources, Legal & Compliance, Communications & Public Affairs ainsi que Risk Management, qui sont directement subordonnées à la CEO.

1.1.2 Sociétés cotées en bourse appartenant au périmètre de consolidation du Groupe Alpiq

Aucune société consolidée du Groupe n'est cotée en bourse.

1.1.3 Sociétés non cotées en bourse appartenant au périmètre de consolidation du Groupe Alpiq

Les sociétés consolidées du Groupe qui ne sont pas cotées en bourse sont énumérées dans la note 33 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.2 Principaux actionnaires

Les principaux actionnaires, tels qu'ils sont inscrits au registre des actions, sont présentés ci-après. Les acquéreurs majoritaires d'actions d'Alpiq Holding SA, conformément à la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, ne sont pas tenus de procéder à une offre publique d'achat

(opting-out). Les compétences des actionnaires sont définies dans la loi et les statuts. Il existe en outre une Convention de Consortium, respectivement une convention d'actionnaires, entre EOS Holding SA (Lausanne), EDF Alpes Investissements Sàrl (Martigny) et le Consortium des Minoritaires Suisses, composé de la Genossenschaft Elektra Birseck (Münchenstein), de la Genossenschaft Elektra Baselland (Liestal), du canton de Soleure, d'Aziende Industriali di Lugano (AIL) SA, d'IBAAarau AG et de WWZ AG. La Convention de Consortium règlemente le regroupement d'Aar et Tessin SA d'Electricité (Atel) avec les unités opérationnelles d'EOS Holding SA, ainsi que la part d'EDF (50%) aux droits de prélèvement d'électricité de la société Electricité d'Emosson SA – le regroupement a été effectué le 27 janvier 2009. La Convention règle également les aspects de gouvernance d'entreprise d'Alpiq ainsi que les droits de préemption réciproques des partenaires consortiaux.

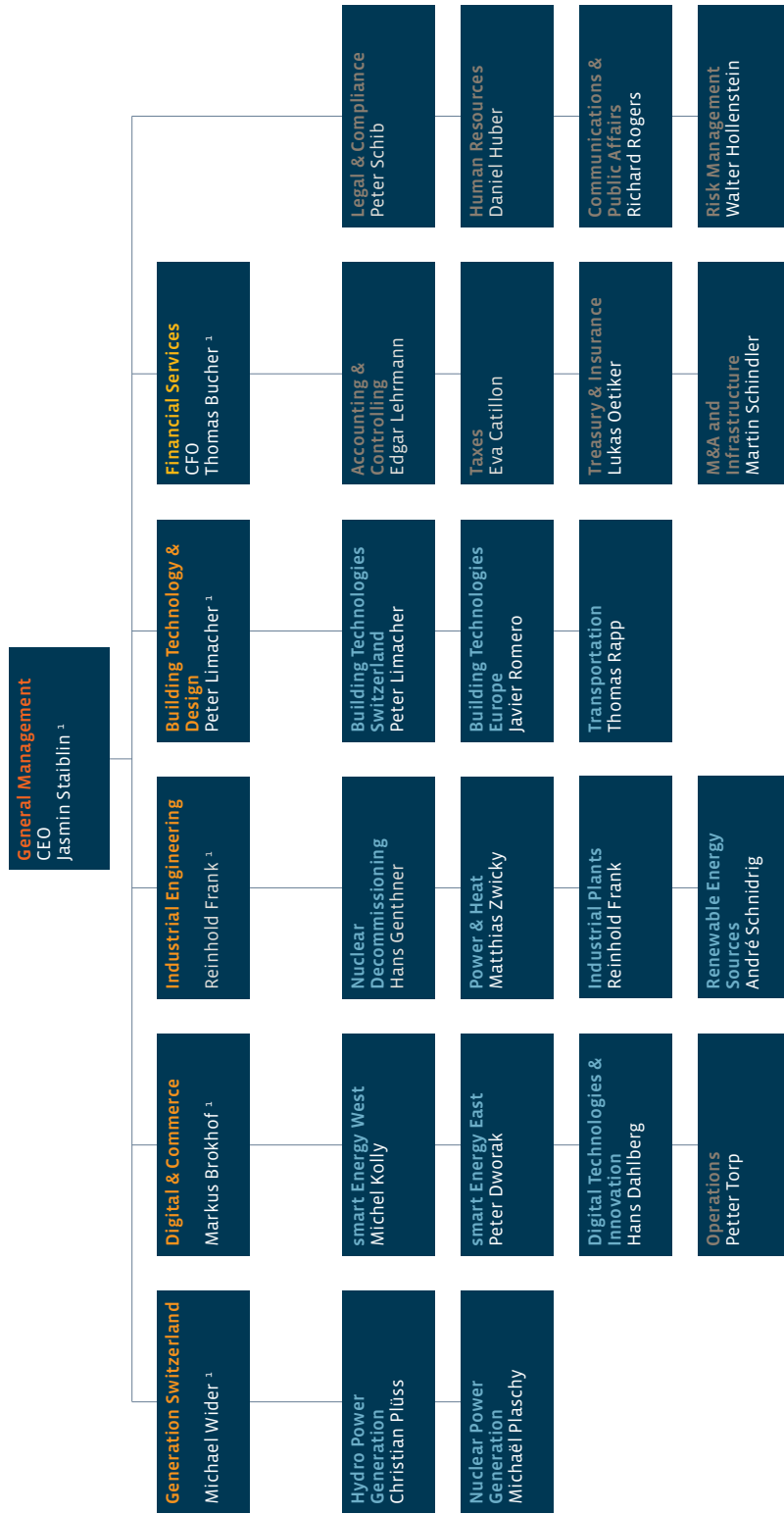
Actionnaires au 31.12.2017

Actionnaire	Participation en pourcentage
EOS HOLDING SA (EOSH)	31,44
EDF Alpes Investissements Sàrl (EDFAI)	25,04
EBM (Genossenschaft Elektra Birseck)	13,65
EBL (Genossenschaft Elektra Baselland)	7,13
Canton de Soleure	5,61
Aziende Industriali di Lugano (AIL) SA	2,13
IBAAarau AG (IBA)	2,00
WWZ AG	0,91
Public	12,09

1.3 Participations croisées

Il n'y a pas de participations croisées.

Organisation au 31.12.2017



- Direction générale
- Domaine opérationnel
- Unité opérationnelle
- Domaine fonctionnel
- Unité fonctionnelle

¹ Membre de la Direction générale

2 Structure du capital

2.1 Capital

Le capital-actions d'Alpiq Holding SA s'élevait au 31 décembre 2017 à 278 746 490 CHF, se décomposant en 27 874 649 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune. Les actions sont entièrement libérées.

2.2 Capital autorisé et capital conditionnel en particulier

Alpiq Holding SA ne dispose pas de capital conditionnel ni de capital autorisé.

2.3 Modifications de capital

Le rapport financier décrit les variations des fonds propres aux pages 76 et 77 pour les comptes consolidés du Groupe Alpiq et à la page 167 pour les comptes annuels d'Alpiq Holding SA. Les attestations portant sur les variations des fonds propres pour l'année 2015 sont publiées dans le rapport de gestion 2016 d'Alpiq, en page 75 du rapport financier pour les comptes consolidés du Groupe Alpiq et en page 161 pour les comptes annuels d'Alpiq Holding SA.

2.4 Actions et bons de participation

Au 31 décembre 2017, Alpiq Holding SA a émis 27 874 649 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune. Les actions sont entièrement libérées et donnent droit aux dividendes. Chaque action représentée dispose d'une voix à l'Assemblée générale d'Alpiq Holding SA. Il n'existe ni restrictions du transfert d'actions ni restrictions du droit de vote.

La société n'a émis aucun bon de participation.

2.5 Bons de jouissance

La société n'a émis aucun bon de jouissance.

2.6 Restrictions en matière de transmission et d'inscription d'ayants droit

Il n'existe ni restrictions statutaires en matière de transmission des actions d'Alpiq Holding SA ni règles spécifiques relatives à l'inscription d'agents fiduciaires et d'ayants droit.

2.7 Obligations convertibles et options

La société ne dispose pas d'obligations convertibles et n'a pas émis d'options. Par ailleurs, elle possède un capital hybride dont les détails sont fournis dans la note 18 des comptes consolidés du Groupe.

3 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la supervision et des orientations stratégiques du Groupe Alpiq dans son ensemble ainsi que de la surveillance de la Direction générale.

3.1/3.2 Membres du Conseil d'administration; autres activités et liens d'intérêts

Le Conseil d'administration se compose des 13 membres suivants:

Conseil d'administration au 31.12.2017

Jens Alder, CH Zurich, Président

Jean-Yves Pidoux, CH Lausanne, Vice-président

Conrad Ammann, CH Zurich

François Driesen, FR Paris

Alexander Kummer-Grämiger, CH Laufen

Claude Lässer, CH Marly

René Longet, CH Grand-Lancy

Wolfgang Martz, CH Montreux

John Morris, FR Le Vésinet

Patrick Pruvot, FR Soisy-sur-Seine

Heinz Saner, CH Olten

Urs Steiner, CH Laufen

Tilman Steinhagen, FR Paris

Secrétaire du Conseil d'administration: Roger Schoch

Les membres du Conseil d'administration sont présentés aux pages 36 et 37. Le Conseil d'administration vérifie régulièrement sa composition afin de respecter l'équilibre en termes d'expertise, d'expérience et de diversité; sur la base de la réglementation du règlement d'organisation, il veille également à l'intégration future de membres féminins. Le Conseil d'administration ne comporte aucun membre féminin au 31 décembre 2017. Les curriculums vitæ, parcours professionnels, informations sur les fonctions de direction opérationnelles pour Alpiq Holding SA ou l'une des sociétés du Groupe, sur les fonctions d'administration et les relations d'affaires importantes des membres non exécutifs au cours des trois périodes sous revue précédant l'exercice considéré, ainsi que les renseignements sur les autres activités et les liens d'intérêts des membres du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Internet d'Alpiq à l'adresse www.alpiq.com/ca.

3.3 Nombre d'activités annexes admissibles

L'art. 24 al. 1 des statuts prévoit qu'aucun membre du Conseil d'administration ne peut exercer plus de cinq mandats supplémentaires dans des sociétés cotées en bourse. Par ailleurs, aucun membre du Conseil d'administration ne peut exercer plus de dix mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées en bourse. Conformément à l'art. 24 al. 2 des statuts, ne sont pas soumis à cette restriction:

- les mandats auprès d'entreprises contrôlées directement, indirectement ou en accord avec des tiers, par la société, ou contrôlant la société directement ou indirectement seules ou en accord avec des tiers;
- les mandats exercés par un membre du Conseil d'administration sur instruction de la société ou de la société qu'elle contrôle directement ou indirectement. Aucun membre du Conseil d'administration n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats, en plus des mandats définis à l'art. 24. al. 1 des statuts;
- les mandats auprès d'associations, d'organisations sans but lucratif et de fondations ainsi qu'auprès de fondations de prévoyance. Aucun membre du Conseil d'administration n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats, en plus des mandats définis à l'art. 24. al. 1 des statuts.

Sont considérés comme mandats selon l’art. 24 al. 3 des statuts, les mandats dans les organes supérieurs de direction et d’administration d’entités juridiques qui ont l’obligation de s’inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l’étranger. Les mandats auprès de différentes entités juridiques sous contrôle commun sont considérés comme un seul et unique mandat.

3.4 Election et durée du mandat

Selon l’art. 12 al. 3 des statuts, l’Assemblée générale élit individuellement les membres du Conseil d’administration et le Président du Conseil d’administration. Selon l’art. 12 al. 4 des statuts, la durée du mandat d’un an des membres du Conseil d’administration et du Président du Conseil d’administration s’achève à la fin de l’Assemblée générale ordinaire suivante. Une réélection est possible.

Première élection et durée de mandat restante pour chacun des membres du Conseil d’administration:

Nom	Première élection au CA	Fin du mandat
Jens Alder	2015	2018
Jean-Yves Pidoux	2009	2018
Conrad Ammann	2012	2018
François Driesen	2012	2018
Alexander Kummer-Grämiger	2013	2018
Claude Lässer	2009	2018
René Longet	2013	2018
Wolfgang Martz	2016	2018
John Morris	2016	2018
Patrick Pruvot	2016	2018
Heinz Saner	2017	2018
Urs Steiner	2004	2018
Tilmann Steinhagen	2015	2018

Aucune règle dérogeant aux dispositions légales n’a été adoptée dans les statuts concernant la nomination du Président, des membres du comité de rémunération et du représentant indépendant. Des détails sont disponibles sur le site Internet d’Alpiq sous www.alpiq.com/statuts.

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Les missions du Conseil d'administration sont définies par le Code des obligations suisse, l'art. 11 des statuts ainsi que le règlement d'organisation d'Alpiq Holding SA. Les statuts sont consultables sur Internet à l'adresse www.alpiq.com/statuts. Le règlement d'organisation y est également disponible. Le Conseil d'administration s'assure que les actionnaires disposent des informations nécessaires pour se forger une opinion et qu'ils puissent l'exprimer.

Le Président du Conseil d'administration fixe l'ordre du jour des séances après consultation de la CEO. Tout membre du Conseil d'administration peut exiger par écrit l'inscription d'un point à l'ordre du jour. Les membres du Conseil d'administration reçoivent avant chaque séance une documentation leur permettant de se préparer aux différents sujets qui y seront discutés. Les membres de la Direction générale assistent en principe à titre consultatif aux séances du Conseil d'administration. Ils se récuse lorsque le Président l'ordonne. S'il y a conflit d'intérêts, les membres du Conseil d'administration concernés se récuse également. Les délibérations et résolutions du Conseil d'administration sont consignées dans un procès-verbal adressé aux membres du Conseil d'administration et approuvé lors de la séance suivante. En dehors des séances, chaque membre peut s'informer auprès de la CEO sur la marche des affaires ou sur des activités particulières, avec l'aval du Président du Conseil d'administration. De même, le Président du Conseil d'administration peut autoriser un administrateur à consulter comptes et dossiers, lorsque l'accomplissement d'une mission l'exige.

3.5.2 Comités du Conseil d'administration

Audit and Risk Committee (ARC)

L'ARC se compose exclusivement de membres du Conseil d'administration non exécutifs et indépendants, principalement experts dans la finance et la comptabilité. L'ARC se compose des membres suivants: Tilmann Steinhagen (Président), Conrad Ammann (membre) et Claude Lässer (membre). L'ARC a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'exercice de ses obligations de surveillance et notamment: vérifier et évaluer l'activité et l'indépendance de la

révision externe et interne et du système de contrôle; veiller à la bonne présentation des comptes; veiller à l'application des principes en matière de gestion des risques, de conformité et de gouvernance d'entreprise.

Comité de nomination et de rémunération (CNR)

Le CNR se compose des membres suivants: Wolfgang Martz (Président), François Driesen (membre) et Urs Steiner (membre). La mission du CNR consiste à soutenir le Conseil d'administration dans l'exécution de son devoir de surveillance concernant la planification de la succession (Conseil d'administration et Direction générale); la définition et le contrôle de la politique de rémunération; les directives de rémunération et les objectifs de performance; la préparation des propositions à l'attention de l'Assemblée générale concernant la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale; la fixation de toutes les autres conditions contractuelles ou conditions d'engagement du Conseil d'administration; l'approbation des autres conditions contractuelles et des conditions d'engagement de la CEO (sur proposition du Président du Conseil d'administration) ainsi que de la Direction générale (sur proposition de la CEO).

Comité stratégique (CS)

En 2015, le Conseil d'administration a constitué un comité ad hoc en vue de la réorientation stratégique du Groupe Alpiq, qu'il a transformé en Comité stratégique (CS) à la fin 2016. Le CS a donc remplacé le comité ad hoc et siège en tant que comité autonome. Les tâches du CS sont essentiellement le traitement préalable des propositions de nature stratégique, l'évolution stratégique ainsi que le contrôle de la mise en œuvre des projets stratégiques. Le Comité stratégique réunit Jens Alder (Président), Conrad Ammann (membre), Jean-Yves Pidoux (membre) et Patrick Pruvot (membre).

Comité ad hoc

Après avoir réalisé un audit fiscal auprès de la succursale de Bucarest d'Alpiq Energy SE, Prague, l'autorité fiscale roumaine ANAF (Agenția Națională de Administrare Fiscală) a fixé à 793 millions de RON (soit 199 millions de CHF au cours de clôture annuelle RON/CHF) le montant dû pour la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur le bénéfice et les pénalités fiscales pour la période de 2010 à 2014. Alpiq conteste la décision de l'ANAF et utilise toutes les voies légales de recours,

tant au niveau local qu'international. Le Conseil d'administration a mis sur pied un Comité ad hoc pour gérer ce dossier important. Le Comité ad hoc réunit Jens Alder (Président), Conrad Ammann (membre), Tilman Steinhagen (membre), François Driesen (membre) et Claude Lässer (membre).

3.5.3 Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités
Le Conseil d'administration se réunit sur invitation du Président aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins une fois par trimestre. Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil d'administration s'est réuni six fois en séances ordinaires à raison de quelque sept heures par séance, à quoi s'est ajoutée une séance extraordinaire de quatre heures. Contrairement à l'an dernier, il n'y a pas eu de conférences téléphoniques. Par contre, une demande qui n'a pas pu être traitée dans le cadre de la procédure ordinaire a été transmise par voie de circulation. Les membres du Conseil d'administration prennent personnellement part aux séances. Exceptionnellement, le Conseil d'administration peut autoriser un membre du Conseil d'administration à y participer, avec droit de vote, par téléphone ou vidéo dans la mesure où trois quarts de tous les membres du Conseil d'administration l'approuvent. Durant l'exercice sous revue, à une exception près, tous les membres du Conseil d'administration ont assisté aux diverses séances ordinaires et extraordinaires du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut prendre des décisions lorsque la majorité de ses membres est présente. Aucun quorum de présence n'est requis lorsqu'il ne s'agit que de constater l'exécution d'une augmentation de capital et de décider de l'adaptation des statuts qui en découle. Le Conseil d'administration rend ses décisions et procède aux élections à la majorité des voix émises (quorum ordinaire). Un quorum qualifié est requis pour les investissements et les désinvestissements, si ceux-ci doivent conduire à une dette financière nette consolidée d'Alpiq Holding SA supérieure à cinq fois l'EBITDA des derniers comptes annuels consolidés; pour les changements d'affectation locale des domaines opérationnels et fonctionnels ainsi que de la Direction générale; pour les transactions de fonds propres et de quasi-fonds propres sur le marché des capitaux ainsi que pour l'abrogation ou la modification de la disposition relative à la décision qualifiée. Les abstentions ne sont pas prises en considération dans le décompte des voix. Le Président tranche en cas d'égalité des voix. Les décisions peuvent également être rendues par voie de circulation, si aucun membre ne demande une délibération orale.

L'ARC soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, résolutions, conclusions et recommandations. Si, lors d'une prise de décision propre, la majorité des voix n'est pas atteinte, la décision incombe au Conseil d'administration. Les procès-verbaux de l'ARC sont portés à la connaissance des membres du Conseil d'administration. En principe, le Président du Conseil d'administration, la CEO, le CFO ainsi que le responsable de la révision interne (Internal Audit) et l'organe de révision assistent aux séances de l'ARC. D'autres membres de la Direction générale ou responsables d'unités opérationnelles ou fonctionnelles prennent également part aux séances selon l'ordre du jour. Durant l'exercice sous revue, l'ARC s'est réuni sept fois en séances ordinaires de quatre heures chacune en moyenne. Durant l'exercice sous revue, à une exception près, tous les membres de l'ARC ont assisté aux diverses séances de l'ARC (dans quelques cas exceptionnels par vidéoconférence). Aucune conférence téléphonique n'a eu lieu. L'ARC s'est activement penché sur les comptes semestriels et annuels, la planification et la budgétisation, la qualité et le caractère approprié du reporting interne et externe, sur le Business Risk Management ainsi que sur le système de contrôle interne (SCI), respectivement sur le contrôle des activités en regard du respect des directives légales et internes (conformité). En outre, il a examiné minutieusement le mandat, le programme ainsi que les rapports et recommandations des organes de révision interne et externe. Ont également été traités avec soin des thèmes tels que les corrections de valeur, l'endettement et la garantie de la liquidité.

Le CNR soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, résolutions, conclusions et recommandations. Si, lors d'une prise de décision propre, la majorité des voix n'est pas atteinte, la décision incombe au Conseil d'administration. Les procès-verbaux du CNR sont portés à la connaissance des administrateurs. Le Président du Conseil d'administration, la CEO et le responsable des ressources humaines prennent généralement part aux séances. Durant l'exercice sous revue, le CNR s'est réuni six fois en séances ordinaires, d'une durée moyenne de deux heures. Tous les membres du CNR ont assisté aux diverses séances durant l'exercice sous revue (parfois par vidéoconférence, pour des raisons de faisabilité et de calendrier). Aucune conférence téléphonique n'a eu lieu.

Le CS soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, résolutions, conclusions et recommandations. En l'absence d'unanimité sur une décision relevant de sa compétence ou sur une recommandation, les positions divergentes doivent également être portées à la connaissance du Conseil d'administration. En règle générale, la CEO en tant que membre permanent, le CFO ainsi que des membres sélectionnés de la Direction générale participent à chaque séance. Durant l'exercice sous revue, le CS s'est réuni cinq fois en séances ordinaires, d'une durée moyenne de quatre heures chacune, et une fois en séance extraordinaire d'environ une heure. Durant l'exercice sous revue, tous les membres du CS ont assisté aux diverses séances. Pour des raisons de faisabilité et de calendrier, deux séances se sont tenues sous forme de conférence téléphonique.

Le Comité ad hoc soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, résolutions, conclusions et recommandations. En règle générale, la CEO, le CFO ainsi que des membres sélectionnés de la Direction générale participent à chaque séance. Au cours de l'exercice sous revue, le Comité ad hoc s'est réuni trois fois dans le cadre de conférences téléphoniques d'une heure chacune en moyenne.

Les membres du Conseil d'administration veillent à disposer du temps nécessaire à leur fonction, également lors de situations nécessitant un investissement plus important. Le Conseil d'administration procède chaque année à une auto-évaluation de son travail et de celui de ses comités. En 2017, il a effectué une analyse et une évaluation qui ont débouché sur des mesures. Le Conseil d'administration s'est, par exemple, perfectionné dans des domaines ciblés (en l'occurrence les domaines trading, origination et marchés de l'énergie en Europe) dans le cadre d'événements internes à l'entreprise.

3.6 Règlement des compétences

Le Conseil d'administration a confié à la CEO l'ensemble de la direction opérationnelle du Groupe Alpiq. La CEO préside la Direction générale et a délégué certaines fonctions directoriales aux membres de la Direction générale. Les compétences respectives et la répartition des tâches entre le Conseil d'administration, la CEO et la Direction générale sont stipulées dans le règlement de

la Direction générale et le règlement d'organisation. Dans le cadre des directives du Groupe, la CEO a édicté une délégation des compétences applicable à l'échelle du Groupe.

3.7 Instruments d'information et de contrôle de la Direction générale

Chaque année, la Direction générale informe le Conseil d'administration de la nature et de la mise en œuvre des objectifs stratégiques, annuels et à moyen terme. Le Conseil d'administration édicte des lignes directrices afin d'assurer la conformité avec les normes applicables. Durant l'exercice, la Direction générale rend compte trimestriellement de la marche des affaires, de la réalisation des objectifs et d'autres évolutions essentielles (rapport d'activité). Le Conseil d'administration reçoit en outre régulièrement un résumé comportant les indicateurs financiers, la situation en matière de risques et l'état des audits internes en cours (Short Form Report du Groupe Alpiq). Le Conseil d'administration obtient également un rapport trimestriel où figurent des informations détaillées sur les finances et sur les principaux projets et activités au sein des différents domaines opérationnels et fonctionnels. Le Conseil d'administration comprend de plus trois comités permanents: l'Audit and Risk Committee (ARC), le Comité de nomination et de rémunération (CNR) et le Comité stratégique (CS). S'y ajoute le comité ad hoc constitué pour le traitement du dossier fiscal en Roumanie.

La société de révision présente au Conseil d'administration un rapport écrit complet et fait un rapport oral pour présenter le résultat de ses contrôles et les priorités accordées à ses futures activités.

Internal Audit, qui rapporte directement au Président du Conseil d'administration et à l'ARC et qui est dirigé administrativement par le secrétariat général, fournit un service de contrôle et de conseil indépendant et objectif visant à créer des plus-values et à améliorer les processus opérationnels. Il soutient l'organisation dans la réalisation des objectifs en évaluant l'efficacité de la gestion des risques, des contrôles ainsi que des processus de direction et de surveillance, en vue de les améliorer. Internal Audit est un instrument de conduite du Conseil d'administration et de ses comités, notamment de l'ARC. Il a pour

mission d'assister le Conseil d'administration et la Direction générale dans la réalisation de leurs tâches de contrôle et de surveillance. Le Conseil d'administration approuve tous les ans, sur proposition de l'ARC, la planification des audits orientée sur les risques et établie par Internal Audit, et prend connaissance du rapport d'activité. Les divers rapports d'audit sont présentés aux responsables hiérarchiques concernés ainsi qu'au Président du Conseil d'administration et, sous forme de synthèse, à l'ARC où ils font l'objet d'une discussion à chaque séance. Pour son travail, Internal Audit fait appel, le cas échéant, à un conseiller externe de la révision.

La gestion des risques concerne les risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement les risques de marché, de crédit et de liquidité. Un rapport annuel écrit renseigne le Conseil d'administration sur les aspects déterminants de la gestion des risques à l'échelle du Groupe et de leur évolution. Il en décrit les principes, les limites, les mises en œuvre ainsi que les étapes de développement prévues. La gestion centrale des risques est subordonnée à la CEO et propose les limites pour chaque domaine en fonction du résultat des analyses. La catégorisation des risques incombe à la Direction générale. Le Conseil d'administration fixe une fois par an la limite générale pour le Groupe Alpiq. Le Risk Management Committee (RMC), un sous-comité de la Direction générale, veille au respect des limites et des principes de gestion des risques.

Intégré dans l'unité fonctionnelle Legal & Compliance, le département Compliance rapporte directement au Président du Conseil d'administration. Le système de gestion de la conformité (Compliance Management System) comprend des analyses annuelles des risques en matière de conformité dans l'optique de développer la culture de la conformité, ainsi que des formations basées sur le risque en relation avec la conformité. Il couvre également la communication, les conseils sur les questions de conformité sur mandat du Président du Conseil d'administration, de la Direction générale ou de l'ARC, de même que la gestion des règles, l'encadrement du système de signalement ainsi que le suivi du réseau international des partenaires en charge de la conformité du Groupe. Les principes de conduite (Code of Conduct) du Groupe Alpiq sont disponibles en neuf langues. Le système de signalement a permis d'identifier 13 cas en 2017 qui ont essentiellement concerné l'intégrité personnelle des collaborateurs. Deux contrats de

travail ont été résiliés pour comportement contraire à l'éthique. En tout, plus de 100 conseils, enquêtes et évaluations concernant la conformité ont été donnés en 2017, relatifs notamment à des projets M&A et de désinvestissements, à des questions relevant de la gouvernance, à des contrats avec des intermédiaires et au droit de la concurrence. Compliance soutient le Conseil d'administration et la Direction générale dans le respect des règles de conduite de l'entreprise.

4 Direction générale

4.1/4.2 Membres de la Direction générale et activités supplémentaires ainsi que liens d'intérêts

Au 31 décembre 2017, la Direction générale se compose de six membres présentés aux pages 38 et 39 du présent rapport. Les curriculum vitae, les parcours professionnels ainsi que les informations sur leurs éventuelles responsabilités antérieures pour le Groupe Alpiq, activités annexes et liens d'intérêts sont disponibles sur le site Internet d'Alpiq à l'adresse www.alpiq.com/direction.

4.3 Nombre d'activités annexes admissibles

L'art. 24 al. 1 des statuts prévoit qu'aucun membre de la Direction générale ne peut exercer plus de deux mandats supplémentaires dans des sociétés cotées en bourse. Par ailleurs, aucun membre de la Direction générale ne peut exercer plus de cinq mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées en bourse. Conformément à l'art. 24 al. 2 des statuts, ne sont pas soumis à cette restriction:

- les mandats auprès d'entreprises contrôlées directement, indirectement ou en accord avec des tiers, par la société, ou contrôlant la société directement ou indirectement seules ou en accord avec des tiers;
- les mandats exercés par un membre de la Direction générale sur instruction de la société ou de la société qu'elle contrôle directement ou indirectement. Aucun membre de la Direction générale n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats, en plus des mandats définis à l'art. 24 al. 1 des statuts;
- les mandats auprès d'associations, d'organisations sans but lucratif et de fondations ainsi qu'auprès de fondations de prévoyance. Aucun membre de la Direction générale n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats, en plus des mandats définis à l'art. 24 al. 1 des statuts.

Sont considérés comme mandats selon l'art. 24 al. 3 des statuts, les mandats dans les organes supérieurs de direction et d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger. Les mandats auprès de différentes entités juridiques sous contrôle commun sont considérés comme un seul et unique mandat.

4.4 Contrats de gestion

Il n'existe aucun contrat de gestion entre Alpiq Holding SA et des sociétés ou des personnes physiques externes au Groupe Alpiq.

5 Rémunérations, participations et prêts

Les explications concernant les fondements et éléments des rémunérations, les programmes de participations et prêts pour chacun des anciens et actuels membres du Conseil d'administration et de la Direction générale du Groupe Alpiq, ainsi que les compétences et les procédures mises en œuvre pour les déterminer, figurent dans le rapport de rémunération.

Les règles relatives aux principes de rémunération liée au résultat et de répartition des titres de participation, des droits de conversion et d'option, ainsi que le montant additionnel de rémunération de la Direction générale, qui ont été adoptées lors du vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations, figurent à l'art. 21 des statuts.

Les règles concernant les crédits et prestations de prévoyance destinés aux membres du Conseil d'administration et à la Direction générale figurent à l'art. 25 des statuts.

Les règles concernant le vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations figurent à l'art. 20 des statuts.

6 Droits de participation des actionnaires

Les droits de participation des actionnaires sont régis par la loi et les statuts.

6.1 Restriction du droit de vote et de représentation

Chaque action représentée dispose d'une voix à l'Assemblée générale. Il n'existe ni restrictions du transfert d'actions ni restrictions du droit de vote. Il n'existe aucune règle statutaire dérogatoire à la loi concernant la participation à l'Assemblée générale.

Chaque actionnaire peut se faire représenter par le représentant indépendant, élu lors de l'Assemblée générale, conformément à l'art. 19 des statuts. Les procurations et les consignes peuvent également être données au représentant par voie électronique.

6.2 Quorums statutaires

Seuls les quorums spécifiés dans le Code des obligations s'appliquent lors de l'Assemblée générale (cf. art. 10 des statuts).

6.3 Convocation à l'Assemblée générale

La convocation à l'Assemblée générale est effectuée conformément aux règles définies dans le Code des obligations (cf. art. 8 al. 2 des statuts).

6.4 Inscription d'un point à l'ordre du jour

Conformément à l'art. 8 al. 2 des statuts, la convocation doit comporter les objets soumis au vote ainsi que les propositions. Selon l'art. 8 al. 4 des statuts, les actionnaires peuvent exiger l'inscription d'un point à l'ordre du jour avec un préavis d'au moins 50 jours avant l'Assemblée générale s'ils représentent des actions d'une valeur nominale de 1 million de CHF au minimum.

6.5 Inscriptions au registre des actions

L'inscription des actions nominatives au registre des actions est la condition de l'octroi du droit de vote à l'Assemblée générale. Elle est possible jusqu'à une semaine avant la tenue de cette dernière.

7 Changement de contrôle et mesures de défense

7.1 Offre obligatoire

Les acquéreurs majoritaires d'actions d'Alpiq Holding SA, conformément à la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés, ne sont pas tenus de procéder à une offre publique d'achat (opting-out). Les statuts ne comprennent pas de mesures de défense.

7.2 Clauses de changement de contrôle

Les contrats de travail des membres de la Direction générale ne contiennent aucune clause de changement de contrôle.

8 Organe de révision

8.1 Durée du mandat de l'organe de révision et du réviseur responsable

Ernst & Young SA assure les fonctions d'organe de révision d'Alpiq Holding SA. L'Assemblée générale élit l'organe de révision et le réviseur des comptes consolidés pour un mandat d'une année.

Le responsable du mandat d'Ernst & Young SA en poste exerce sa fonction depuis l'exercice 2015.

8.2/8.3 Honoraires de révision et honoraires supplémentaires

Les prestations et les honoraires sont vérifiés chaque année. Ernst & Young SA a perçu pour ses services en tant qu'organe de révision et réviseur des comptes consolidés, lors de l'exercice 2017, une indemnité de 4,6 millions de CHF (exercice précédent: 3,8 millions de CHF), décomposée comme suit: 2,9 millions de CHF (2,9 millions de CHF) pour des services d'audit, 1,3 million de CHF (0,4 million de CHF) pour des services liés à l'audit, 0,4 million de CHF (0,3 million de CHF) pour des conseils fiscaux et 0,0 million de CHF (0,2 million de CHF) pour des conseils relatifs aux transactions.

8.4 Outils d'information de la révision externe

L'ARC est l'organe de surveillance de l'organe de révision externe. Ce dernier informe l'ARC au moins une fois par an des révisions effectuées et des constats et recommandations qui en résultent. L'ARC examine au préalable les programmes d'audits avec l'organe de révision externe et évalue son travail. L'organe de révision externe informe le Conseil d'administration une fois par an par le biais d'un rapport exhaustif. L'ARC peut à tout moment convoquer l'organe de révision externe aux séances, comme cela s'est produit sept fois au cours de l'exercice sous revue.

9 Politique d'information

Alpiq informe les actionnaires, investisseurs potentiels et autres acteurs concernés de manière exhaustive, régulière et en temps utile, par le biais de ses rapports semestriels et annuels, lors de conférences d'analystes financiers et de conférences de presse, et à l'occasion de l'Assemblée générale. Le site Internet constamment mis à jour (www.alpiq.com) ainsi que les communiqués de presse concernant les événements essentiels complètent le volet communication. Les adresses de contact sont disponibles en ligne sur www.alpiq.com/contact. Les principales échéances de l'exercice en cours peuvent être consultées à l'avant-dernière page de ce rapport.

Assemblée générale 2017

Lors de la neuvième Assemblée générale ordinaire d'Alpiq Holding SA du 18 mai 2017, les 159 actionnaires présents ont approuvé les comptes consolidés 2016 du Groupe Alpiq, ainsi que le rapport annuel et les comptes annuels 2016 d'Alpiq Holding SA. Compte tenu de la situation financière tendue, l'Assemblée générale a décidé, sur proposition du Conseil d'administration, de ne pas verser de dividende. Elle a en outre donné décharge aux membres du Conseil d'administration. Heinz Saner a été élu au Conseil d'administration pour remplacer Christian Wanner, membre sortant. Le mandat de l'organe de révision a été renouvelé pour une année supplémentaire.

Conseil d'administration au 31 décembre 2017

Jens Alder

Président du Conseil d'administration

- Ing. él. dipl. EPF Zurich, MBA INSEAD, Fontainebleau
- Nationalité suisse
- PCA: Goldbach Group AG, Küssnacht
- CA: CA Inc., New York
- Président du Conseil de Surveillance: ColVisTec AG, Berlin

Jean-Yves Pidoux

Vice-président

- Docteur en sociologie et anthropologie
- Conseiller municipal de la Ville de Lausanne; Directeur des Services industriels
- Nationalité suisse
- PCA: AGEPP SA, Lavey-Morcles; Boisy TV S.A., Lausanne; LFO SA, Lausanne; SI-REN SA, Lausanne
- CA: Forces Motrices Hongrin-Léman S.A., Château-d'Oex; Romande Energie Holding SA, Morges; EOS Holding SA, Lausanne; CADQUEST SA, Prilly; Gaznat SA, Lausanne; Forces motrices de l'Aboyeu SA, Collonges; Petrosvibri S.A., Vevey; Transports Publics de la Région Lausannoise sa, Renens; EPURA SA, Lausanne; Vaud-Fribourg TV SA, Lausanne; Mediaprofil SA, Vevey; Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA), Pully

Conrad Ammann

Membre

- Ing. él. dipl. EPF Zurich, Dr. sc. techn., post-dipl. BWI EPF Zurich
- CEO EBM (Genossenschaft Elektra Birseck), Münchenstein
- Nationalité suisse
- CA: Kraftwerk Birsfelden AG, Birsfelden; Aare Versorgungs AG (AVAG), Olten
- Membre du comité: Chambre de commerce des deux Bâle

François Driesen

Membre

- DESS de droit des affaires et de fiscalité (Université Paris II)
- EDF Directeur Juridique, Contrôle Interne et Risques International
- Nationalité française
- CA: EDF Luminus, Belgique; EDF Norte Fluminense, Brésil; Nachtigal Hydro Power Company (NHPC), Cameroun
- Président de l'assemblée des gérants: EDF Alpes Investissements Sàrl, Martigny

Alexander Kummer-Grämiger

Membre

- Lic. en droit et oec. HSG, avocat et notaire, médiateur d'affaires IRP-HSG
- Nationalité suisse
- PCA: EBM (Genossenschaft Elektra Birseck), Münchenstein; GREBET Immobilien AG, Bettlach; Aluminium - Laufen SA Liesberg, Liesberg; EGK Grundversicherungen AG, Laufen; EGK Privatversicherungen AG, Laufen
- CA: Duravit Schweiz AG, Othmarsingen; Sportshop Karrer AG, Laufen; Gremolith Verwaltungs AG, Kirchberg SG; Fridolin Karrer Immobilien AG, Laufen

Claude Lässer

Membre

- Lic. rer. pol., ancien Conseiller d'Etat du canton de Fribourg
- Nationalité suisse
- PCA: Groupe E SA, Granges-Paccot
- VPCA: EOS Holding SA, Lausanne
- CA: Groupe E Celsius SA, Fribourg

René Longet

Membre

- Lic. phil. I, Université de Genève
- Nationalité suisse
- VPCA: Services industriels de Genève, Vernier
- CA: EOS Holding SA, Lausanne

Wolfgang Martz

Membre

- Ing. dipl. agr. EPFZ, Ecole polytechnique fédérale Zurich, études de troisième cycle en gestion, marketing et gestion d'entreprise à l'IMD Business School de Lausanne, l'INSEAD de Fontainebleau et la London Business School
- Nationalité suisse
- PCA: Société Coopérative Immobilière Montreux (SOCIM), Montreux
- VPCA: Romande Energie Holding SA, Morges
- CA: EOS Holding SA, Lausanne; Schenk S.A., Rolle; Schenk Holding SA, Rolle
- Président: Caisse de pension de Schenk Holding SA, Rolle; Caisse de pension de Schenk SA, Rolle

John Morris

Membre

- London Business School (Corporate Finance Programme), Aston Business School (MBA), Sheffield Hallam University (Licence ès sciences avec mention en ingénierie et commerce)
- Nationalité britannique
- Président du Conseil de surveillance: EDF Deutschland GmbH, Berlin
- CA: EDF Belgium, Bruxelles; Sloe Centrale B.V., Vlissingen

Patrick Pruvot

Membre

- Etudes d'ingénierie à l'Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique à Nancy, diplôme de haute école en génie mécanique
- Directeur de la région Europe, EDF
- Nationalité française
- CA: EDF Luminus, Belgique; Fenice S.p.A, Italie

Heinz Saner

Membre

- Lic. en droit avocat et notaire, Advanced Management Program INSEAD, Paris; Stanford Executive Program, Californie
- Conseiller indépendant en entreprises et juridique, notamment dans l'énergie
- Nationalité suisse

Urs Steiner

Membre

- Ingénieur en énergie ETS
- CEO Genossenschaft Elektra Baselland, Liestal
- Nationalité suisse
- PCA: EBL Telecom AG, Liestal; EBL Wind Invest AG, Liestal
- VPCA: Geo-Energie Suisse SA, Zurich
- CA: Kraftwerk Birsfelden AG, Birsfelden; Kraftwerk Augst AG, Augst
- Président du comité: Verein Energie Zukunft Schweiz (EZS), Bâle

Tilmann Steinhagen

Membre

- Diplômé en gestion d'entreprise & droit, Westfälische Wilhelms-Universität Münster et Université Paris-Dauphine
- EDF Senior Vice President, directeur des finances
- Nationalités française et allemande

CA Conseil d'administration

PCA Président du Conseil d'administration

VPCA Vice-président du Conseil d'administration

Direction générale au 31 décembre 2017

Jasmin Staiblin

CEO

- Ingénieur électricien diplômée, Haute Ecole Technique Karlsruhe, Allemagne; Haute Ecole Technique Royale Stockholm, Suède
- Nationalité allemande
- Née en 1970
- Entrée au Groupe Alpiq en 2013 en qualité de CEO
- CA: Georg Fischer SA, Schaffhouse; Rolls-Royce plc, Londres; Seves Group S.à.r.l., Luxembourg

Michael Wider

Directeur Generation Switzerland, Deputy CEO

- MA in Law, MBA, Stanford Executive Program
- Nationalité suisse
- Né en 1961
- Entrée au Groupe Alpiq en 2003 en qualité de membre de la Direction générale
- PCA: HYDRO Exploitation SA, Sion; Nant de Drance SA, Finhaut; Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, Däniken; Electricité d'Emosson SA, Martigny; Grande Dixence SA, Sion
- CA: Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, Leibstadt; Régie de Fribourg S.A., Fribourg; EURELECTRIC, Bruxelles
- Président: Association des entreprises électriques suisses (AES), Aarau
- Comité consultatif: Gestion des déchets nucléaires (OFEN), Ittigen

Thomas Bucher

Directeur Financial Services, CFO

- Master of Arts en sciences économiques, université de Saint-Gall; International Executive Program, INSEAD, Fontainebleau et Singapour
- Nationalité suisse
- Né en 1966
- Entrée au Groupe Alpiq en 2015 en qualité de membre de la Direction générale
- PCA: Alpiq InTec SA, Olten
- CA: Grande Dixence SA, Sion; Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, Däniken; Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, Leibstadt; TARENO SA, Bâle
- Président du Conseil de surveillance: Kraftanlagen München GmbH, Munich
- Membre du comité: Chambre de commerce de Soleure, Soleure

Markus Brokhof

Directeur Digital & Commerce

- Ingénieur des mines diplômé, Université technique de Clausthal, Clausthal-Zellerfeld, Allemagne
- Nationalité allemande
- Né en 1966
- Entrée au Groupe Alpiq en 2014 en qualité de membre de la Direction générale
- PCA: Alpiq E-Mobility SA, Zurich
- Conseil Economie énergétique: Haute école de Biberach, Allemagne

Reinhold Frank

Directeur Industrial Engineering

- Ingénieur dipl., ingénieur économiste dipl., Stanford Executive Program
- Nationalité allemande
- Né en 1955
- Entrée au Groupe Alpiq en 2006 en qualité de membre de la Direction générale
- VPCA: Alpiq InTec SA, Olten
- Président de la direction commerciale et directeur technique: Kraftanlagen München GmbH, Munich

Peter Limacher

Directeur Building Technology & Design

- Ing. él. dipl. ETS, branche électrotechnique, Haute école de Lucerne
- Nationalité suisse
- Né en 1961
- Entrée au Groupe Alpiq en 2017 en qualité de membre de la Direction générale
- Vice-président: Union Suisse des Installateurs Electriciens (USIE), Zurich

CA Conseil d'administration

PCA Président du Conseil d'administration

VPCA Vice-président du Conseil d'administration

Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération a été rédigé par le Conseil d'administration conformément au Code des obligations suisse, à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), aux directives de SIX Swiss Exchange concernant les informations relatives à la Corporate Governance et au Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance. Conformément aux statuts, l'Assemblée générale approuve les montants totaux de rémunération pour les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, cette approbation étant donnée chaque année séparément et avec valeur obligatoire, de manière prospective pour l'exercice suivant. Les avantages de ce système résident dans le fait qu'il constitue une bonne combinaison entre la sécurité juridique pour l'entreprise et les droits de consultation des actionnaires. Le Conseil d'administration invite l'Assemblée générale à continuer à approuver le rapport de rémunération par vote consultatif, une fois par an et de manière séparée. Des informations complémentaires sur la votation de l'Assemblée générale concernant les rémunérations sont fournies à l'art. 20 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Gouvernance en matière de rémunération

Comité de nomination et de rémunération (CNR)

Le CNR est l'organe de rémunération d'Alpiq Holding SA nommé formellement par l'Assemblée générale. Il se compose d'au moins trois membres du Conseil d'administration élus dans le cadre d'une élection individuelle. Les membres du CNR n'exercent aucune tâche de direction (non-executive) dans la société et demeurent impartiaux de manière à ce que l'objectivité nécessaire à l'exécution de leur fonction ne soit pas entravée. Le mandat des membres s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante, conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) et aux statuts. Une réélection est possible.

La mission du CNR consiste à soutenir le Conseil d'administration dans l'exécution de son devoir de surveillance concernant la planification de la succession (Conseil d'administration et Direction générale); la définition et le contrôle de la politique et des directives de rémunération ainsi que des objectifs de performance; la préparation des propositions à l'attention de l'Assemblée générale concernant la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale; la fixation de toutes les autres conditions contractuelles ou conditions d'engagement du Conseil d'administration; l'approbation des autres conditions contractuelles et des conditions d'engagement de la CEO ainsi que de la Direction générale.

Les tâches et obligations du CNR sont notamment les suivantes:

1. Nomination

Approbation des critères de sélection, évaluation des propositions de la CEO et formulation subséquente des propositions au Conseil d'administration concernant la nomination des membres de la Direction générale d'Alpiq Holding SA.

2. Evaluation des performances/objectifs

Détermination des objectifs annuels de la CEO sur proposition du Président du Conseil d'administration et évaluation des performances de la CEO. Approbation des objectifs annuels de la Direction générale sur recommandation de la CEO et de l'évaluation des performances par la CEO.

3. Contrats et conditions d'engagement

Proposition concernant la rémunération des différents membres du Conseil d'administration. Proposition concernant des conditions spéciales et des rémunérations supplémentaires des membres des comités du Conseil d'administration. Proposition concernant les conditions contractuelles générales et en particulier la rémunération du Président du Conseil d'administration. Proposition concernant la rémunération globale et l'approbation des autres conditions d'engagement de la CEO et des membres individuels de la Direction générale. Approbation du règlement sur les bonus pour la CEO et les membres de la Direction générale.

Le CNR soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, résolutions, conclusions et recommandations. Les procès-verbaux du CNR sont portés à la connaissance des administrateurs. En principe, le Président du Conseil d'administration et la CEO sont invités aux séances, sauf si leurs propres performances sont examinées ou s'il s'agit de soumettre, de recommander ou d'approuver leurs conditions contractuelles ou d'engagement. Ces dispositions de récusation s'appliquent à l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Les processus de décision sont résumés dans le tableau suivant:

A = Approbation/Décision

C = Prise de connaissance

R = Recommandation/ Proposition

P = Proposition

		CEO	PCA	CNR	CA	AG
1.	Questions de procédure (art. 2, al. 1 du règlement du CNR)					
1.1.	Lancement d'enquêtes et de recherches			A		
1.2.	Demande d'informations	(C)		A		
2.	Nomination (art. 5.1 du règlement du CNR)					
2.1.	Approbation des critères de sélection			A		
2.2.	Propositions au CA concernant la nomination des membres de la DG	P		R	A	
2.3.	Nomination des responsables des UO et UF	A				
2.4.	Changements de noms/fusions/transferts d'unités dans d'autres domaines	A		C		
2.5.	Constitutions/réorganisations/suppressions d'unités	A		C		
2.6.	Nomination des responsables des DO/DF ainsi que des UO/UF aux CA des filiales et sociétés en participation détenues par la holding, ou d'autres sociétés en participation importantes	A		C	C	
3.	Evaluation des performances/objectifs (art. 5.2 du règlement du CNR)					
3.1.	Détermination des objectifs annuels de la CEO		P	A		
3.2.	Evaluation des performances de la CEO		P	A		
3.3.	Approbation des objectifs annuels et de l'évaluation des performances de la DG	P		A		
4.	Contrats et conditions d'engagement (art. 5.3 du règlement du CNR)					
4.1.	Rémunération des membres: CA, PCA, ARC, CNR et DG			R	P	A
4.2.	Conditions contractuelles générales pour le PCA et conditions particulières pour le CA			P	A	
4.3.	Autres conditions d'engagement pour la CEO		P	A		
4.4.	Autres conditions d'engagement pour la DG	A				
4.5.	Politique de rémunération des responsables des UO et UF	A		C		
4.6.	Règlement sur les bonus	P		A		

AG	Assemblée générale
ARC	Audit and Risk Committee
CA	Conseil d'administration
CNR	Comité de nomination et de rémunération
DF	Domaine fonctionnel
DG	Direction générale
DO	Domaine opérationnel
PCA	Président du Conseil d'administration
UF	Unité fonctionnelle
UO	Unité opérationnelle

Le CNR siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins une fois par année. Au cours de l'année sous revue, le CNR s'est réuni six fois en séances d'une durée moyenne de deux heures environ. Les séances ont porté notamment sur les sujets suivants:

Nombre de séances	6
Durée moyenne	2 heures
Sujets principaux	Proposition au Conseil d'administration concernant la nomination d'un membre de la Direction générale. Détermination des objectifs annuels de la CEO sur proposition du Président du Conseil d'administration (PCA) et évaluation des performances de la CEO. Approbation des objectifs annuels de la Direction générale sur recommandation de la CEO et de l'évaluation des performances par la CEO. Proposition concernant la rémunération des différents membres du Conseil d'administration. Proposition concernant des conditions spéciales et des rémunérations supplémentaires des membres des comités du Conseil d'administration. Proposition concernant les conditions contractuelles générales et en particulier la rémunération du PCA. Proposition (par le PCA) concernant la rémunération globale et l'approbation des autres conditions d'engagement de la CEO ainsi que proposition (par la CEO) concernant la rémunération globale des membres individuels de la Direction générale. Approbation du règlement sur les bonus pour la CEO et les membres de la Direction générale. Composition du Conseil d'administration et de ses comités.

Niveau des rémunérations par rapport au marché

Dans le but de garantir que les rémunérations des membres de sa Direction générale¹ et de son Conseil d'administration sont conformes au marché, Alpiq a mandaté régulièrement des sociétés de conseil externes et indépendantes afin d'évaluer le positionnement de l'ensemble des rémunérations qu'elle verse par rapport à ce qui est pratiqué par la concurrence.

La rémunération cible actuelle du Conseil d'administration et de la Direction générale se situe dans la moyenne des groupes de référence, conformément à la comparaison de marché.

1 Lorsqu'aucune distinction n'est établie entre la CEO et la Direction générale, la CEO est incluse dans la Direction générale.

Modifications importantes durant l'exercice sous revue pour la Direction générale

Durant l'exercice sous revue, le montant et la structure de la rémunération de la Direction générale n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

Le domaine opérationnel Energy Services a été divisé au 1^{er} avril 2017 avec, d'une part, le domaine opérationnel Building Technology & Design et, d'autre part, le domaine opérationnel Industrial Engineering.

Peter Limacher a intégré la Direction générale au 1^{er} avril 2017 en tant que responsable du domaine opérationnel Building Technology & Design.

Reinhold Frank, chargé jusqu'à présent du domaine opérationnel Energy Services, a pris la responsabilité du domaine opérationnel Industrial Engineering au 1^{er} avril 2017.

Principes de rémunération

Dans le but d'accroître durablement la valeur de l'entreprise, les cadres supérieurs de l'entreprise sont motivés par une rémunération conforme au marché ainsi que par un système prévoyant une part variable du salaire en fonction des performances et de la valeur, conformément aux statuts. Chez Alpiq, les directives relatives à la rémunération et les systèmes régissant la part variable du salaire garantissent une rémunération des cadres en adéquation avec l'activité exercée et les responsabilités assumées.

Les éléments de rémunération des membres de la Direction générale durant l'exercice sous revue se composent de ce fait du salaire de base fixe, indépendant des performances; des paiements à court terme liés aux résultats de la partie variable Short Term Incentive (STI) et d'une Turnaround Incentive (TAI) liée directement à la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise dans le respect des intérêts de l'entreprise et des bailleurs de fonds. Les détails relatifs à la rémunération des membres de la Direction générale sont indiqués aux pages 50 et 51 du présent rapport de rémunération.

Durant l'exercice sous revue, il n'y a pas eu de plans de participation ou d'options pour les membres des organes d'Alpiq dans lesquels les organes détiennent ou reçoivent de véritables actions.¹

Les principes de base de la rémunération variable qui tiennent compte des objectifs de performances spécifiques à l'entreprise sont conformes aux statuts et adaptés à la stratégie d'entreprise d'Alpiq. Des informations complémentaires sur les bases de la rémunération variable en fonction des performances et de la valeur sont fournies à l'art. 22 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Le rapport entre le salaire de base fixe et les éléments variables de la rémunération (STI et TAI) durant l'exercice sous revue est, si tous les objectifs sont atteints, de 41 % de rémunération fixe et de 59 % de rémunération variable pour la CEO; pour les autres membres de la Direction générale, la moyenne est de 43 % de rémunération fixe et de 57 % de rémunération variable.

¹ Le programme d'actions fictives (Phantom Share Programme) mis en place en 2015 a été clos au 31 décembre 2015. Le montant hypothétique d'au total 3926 CHF est intégré aux comptes annuels consolidés 2017.

Règlementation des exceptions

Dans les cas où un ou plusieurs membres de la Direction générale causent des dommages à l'entreprise du fait de leur comportement, le CNR peut décider qu'aucune part variable (STI et/ou TAI) ne soit versée à la CEO (sur proposition du Président du Conseil d'administration) ou à un membre de la Direction générale (sur proposition de la CEO).

Règlementation relative aux montants supplémentaires

Alpiq est autorisée à verser aux membres de la Direction générale qui entrent au service de la société ou sont promus à la Direction générale au cours de l'exercice suivant l'approbation de la rémunération par l'Assemblée générale, des rémunérations qui, pour la CEO, respectivement pour les autres fonctions au sein de la Direction générale, ne dépassent pas 50% du dernier montant global des rémunérations de la Direction générale. Des informations complémentaires sur les réglementations de l'emploi du montant supplémentaire pour les membres de la Direction générale sont fournies à l'art. 21 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Rémunérations versées aux membres de la Direction générale durant l'exercice sous revue

Les dispositions contractuelles, conditions d'engagement et rémunérations des membres de la Direction générale ont été approuvées par le CNR pour l'exercice sous revue.

Au cours de l'exercice 2017, les membres de la Direction générale ont été indemnisés conformément au règlement sur les bonus en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 et ont touché des rémunérations composées des éléments suivants:

- Salaire de base fixe indépendant des résultats
- Short Term Incentive (STI)
- Turnaround Incentive (TAI)
- Autres avantages sous forme de frais de voiture conformément au règlement en vigueur
- Charges sociales et paiements aux caisses de pension

Rémunération fixe

Le salaire de base fixe est versé tous les mois, indépendamment des résultats. Le montant est défini en fonction du poste occupé et du domaine de responsabilité.

La partie fixe de la rémunération est constituée d'autres avantages sous la forme de frais de voiture conformément au règlement sur les frais applicable depuis le 1^{er} janvier 2012.

Part variable du salaire

Les personnes pouvant bénéficier du versement d'une part variable du salaire selon les termes du règlement sur les bonus sont la CEO ainsi que les directeurs des domaines opérationnels et fonctionnels. Si un membre de la Direction générale occupe deux fonctions, seule la fonction la plus élevée est prise en considération.

Short Term Incentive (STI)

La valeur nominale de la STI est calculée par le CNR sous forme de pourcentage de la rémunération cible globale (somme de la rémunération fixe, de la STI et de la TAI). Si toutes les valeurs cibles ont été atteintes, la valeur nominale s'élève à 34 % de la rémunération globale pour la CEO et à 28 % en moyenne pour les autres membres de la Direction générale. La STI comprend les trois éléments suivants: EBITDA (pondération 50 %), cash-flow des activités d'exploitation (pondération 25 %) et ratio dette nette / EBITDA (pondération 25 %).

Durant l'exercice sous revue, les valeurs cibles définies de l'EBITDA ont été atteintes à 101 %, celles du cash-flow des activités d'exploitation à 120 % et celles du ratio dette nette / EBITDA à 120 %.

La réalisation des objectifs est évaluée par le CNR après la clôture de l'exercice. Le versement de la STI est effectué avec le salaire mensuel qui suit l'Assemblée générale.

Turnaround Incentive (TAI)

La TAI 2017 repose à 50 % sur des objectifs qualitatifs qui sont déduits de la stratégie d'entreprise approuvée par le Conseil d'administration et de la planification qui en découle. La réalisation des objectifs qualitatifs est de 95 % pour l'exercice sous revue.

Les autres 50 % de la TAI sont déduits des paramètres financiers pertinents conformément au budget 2017 approuvé par le Conseil d'administration. Pour l'exercice sous revue, ces paramètres étaient la liquidité et le ratio dette nette / EBITDA. Les objectifs correspondants ont été atteints à 120 %.

50 % du droit au bonus sont versés le mois suivant l'Assemblée générale de l'année suivante, soit au mois de juin 2018. Tous les ayants droit au bonus disposaient au 30 novembre 2017 d'un contrat de travail non résilié. 50 % du droit au bonus sont versés en décembre 2018 dans la mesure où les conditions définies dans le règlement sur les bonus correspondant sont remplies.

Plans de retraite

Les membres de la Direction générale, ainsi que tous les autres salariés d'Alpiq, participent au plan de retraite auprès de la PKE-CPE Fondation de prévoyance Energie.

La rémunération de base et la valeur cible de la STI sont assurées. La CEO participe au plan de prévoyance de la PKE-CPE ainsi qu'au plan de prévoyance Gemini.

Des informations complémentaires sur les réglementations concernant les prestations de prévoyance sont fournies à l'art. 25.3 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Rémunérations versées aux membres de la Direction générale en 2017

Pour l'exercice sous revue, les rémunérations des membres de la Direction générale se sont élevées à un total de 7,4 millions de CHF (exercice précédent: 6,3 millions de CHF), dont 6,3 millions de CHF (5,3 millions de CHF) en indemnités courantes et 1,1 million de CHF (1,0 million de CHF) sur les prestations de prévoyance. Pour 2017, la rémunération maximale approuvée par l'Assemblée générale était de 7,4 millions de CHF. La somme effectivement versée s'est élevée à 7,4 millions de CHF. Ce montant comprend également la rémunération de Peter Limacher qui a été nommé membre de la Direction générale au 1^{er} avril 2017.

Pendant l'exercice sous revue, le rapport entre les composantes fixes du salaire (total de 3,8 millions de CHF) et les composantes variables (total de 3,6 millions de CHF) était de 51% contre 49%.

2017 en milliers de CHF	Total Direction générale	Membre de la Direction générale le mieux rémunéré, Jasmin Staiblin (CEO)
Salaire de base	2 520,0	650,0
Prestations de prévoyance ¹	1 101,9	267,5
Autres rémunérations ²	140,7	33,0
Total de la rémunération fixe	3 762,6	950,5
Short Term Incentive (STI)	1 912,9	608,2
Turnaround Incentive (TAI)	1 637,5	400,0
Long Term Incentive (LTI) ³	100,0	0
Total de la rémunération variable	3 650,4	1 008,2
Rémunération globale	7 413,0	1 958,7

Chaque membre de la Direction générale reçoit également une indemnité forfaitaire annuelle pour frais de 24 milliers de CHF et le membre le mieux rémunéré, la CEO, un montant de 30 milliers de CHF. Le montant total des indemnités forfaitaires pour la Direction générale s'est élevé à 144 milliers de CHF.

Le montant des bonus versés correspond à la part variable approuvée par le CNR pour l'exercice 2017.

Conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) et aux statuts, aucune indemnité anticipée ou indemnité de départ n'a été versée durant l'exercice sous revue.

Au cours de l'exercice sous revue, ni cautionnements, garanties ou nantisements en faveur de tiers n'ont été délivrés, et il n'a pas été renoncé à des créances.

Aucun crédit n'a été accordé aux membres en fonction ou aux anciens membres de la Direction générale. Des informations complémentaires sur les réglementations concernant les crédits sont fournies à l'art. 25.1 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

1 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et s'élevaient au total en 2017 à 1 101,9 milliers de CHF.

2 Les «Autres rémunérations» comprennent notamment les frais de voiture.

3 Ce montant a été versé dans le cadre d'une procédure concernant les rapports de travail 2014/15 avec un ancien membre de la Direction générale. Cette procédure s'est terminée en 2017.

Rémunérations versées aux membres de la Direction générale en 2016

Lors de l'exercice précédent, le rapport entre les composantes fixes du salaire (total de 3,4 millions de CHF) et les composantes variables (total de 2,9 millions de CHF) était de 53 % contre 47 %.

2016 en milliers de CHF	Total Direction générale	Membre de la Direction générale le mieux rémunéré, Jasmin Staiblin (CEO)
Salaire de base	2 265,0	650,0
Prestations de prévoyance ¹	947,0	259,9
Autres rémunérations ²	123,7	33,0
Total de la rémunération fixe	3 335,7	942,9
Short Term Incentive (STI)	1 584,0	567,6
Turnaround Incentive (TAI)	1 335,5	368,4
Total de la rémunération variable	2 919,5	936,0
Rémunération globale	6 255,2	1 878,9

Chaque membre de la Direction générale a également reçu une indemnité forfaitaire annuelle pour frais de 24 milliers de CHF et le membre le mieux rémunéré, la CEO, un montant de 30 milliers de CHF. Le montant total des indemnités forfaitaires pour la Direction générale s'est élevé à 126 milliers de CHF.

Le montant des bonus versés correspondait à la part variable approuvée par le CNR pour l'exercice 2016. Le paiement des bonus 2016 est intervenu après l'Assemblée générale de mai 2017.

1 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et s'élevaient au total en 2016 à 947,0 milliers de CHF.

2 Les «Autres rémunérations» comprennent notamment les frais de voiture.

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration au cours de l'année du rapport

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une rémunération fixe, plus des jetons de présence, des frais et des prestations de prévoyance légales. Ces composantes ne dépendent pas du résultat. Le montant de la rémunération fixe est calculé selon la fonction de Président ou de membre, ainsi qu'en fonction de la participation au sein des comités du Conseil d'administration. En dehors des charges sociales obligatoires, les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas d'autres prestations de prévoyance, en particulier aucune pension. Les membres du Conseil d'administration ne participent ni à la STI, ni à la TAI.

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2017

En 2017, les membres du Conseil d'administration ont perçu des rémunérations s'élevant à un montant total de 2,6 millions de CHF (exercice précédent: 2,6 millions de CHF), dont 2,5 millions de CHF (2,5 millions de CHF) en indemnités courantes et 0,1 million de CHF (0,1 million de CHF) sur les prestations de prévoyance.

Les détails des versements aux ayants droit sont présentés dans le tableau ci-après.

en milliers de CHF	Rémunération fixe	Jetons de présence	Débours	Autre rémunération ¹
Jens Alder (PCA)	450,0	0	0	65,8
Jean-Yves Pidoux (Vice-président du CA)	112,3	58,0	12,6	
Conrad Ammann	116,0	80,0	13,5	12,5
François Driesen	116,0	46,0	13,5	
Alexander Kummer-Grämiger	104,0	28,0	12,0	4,1
Claude Lässer	111,5	46,0	12,9	18,4
René Longet	104,0	28,0	12,0	
Wolfgang Martz (Président du CNR)	128,0	44,0	15,5	26,3
John Morris	104,0	28,0	12,0	
Patrick Pruvot	104,0	42,0	12,0	
Heinz Saner	64,6	16,0	7,5	2,5
Urs Steiner	116,0	52,0	13,5	
Tilmann Steinhagen (Président de l'ARC)	128,0	60,0	15,5	
Total pour les membres du Conseil d'administration actifs au 31.12.2017	1 758,4	528,0	152,5	129,6
Christian Wanner (Vice-président du CA) ²	56,0	14,4	6,9	0,2
Total Conseil d'administration	1 814,4	542,4	159,4	129,8

1 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et s'élevaient au total en 2017 à 129,8 milliers de CHF.

2 Y compris Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG (KKG). Christian Wanner a atteint en 2017 la limite d'âge statutaire et a quitté le Conseil d'administration en mai 2017. Sa fonction de Vice-président du Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA a été reprise par Jean-Yves Pidoux. Christian Wanner reste membre du Conseil d'administration de Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG (KKG).

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2016

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration se composent de rémunérations fixes, de jetons de présence et de prestations de prévoyance légales. Ces composantes ne dépendent pas du résultat. Les détails des versements aux ayants droit sont présentés dans le tableau ci-dessous.

en milliers de CHF	Rémunération fixe	Jetons de présence	Débours	Autre rémunération ¹
Jens Alder (PCA)	450,0	0	0	66,1
Christian Wanner (Vice-président du CA) ²	144,1	30,2	15,4	0,8
Conrad Ammann	116,0	52,0	13,5	8,1
François Driesen	116,0	54,0	13,5	
Alexander Kummer-Grämiger	104,0	28,0	12,0	4,4
Claude Lässer	104,0	28,0	12,0	15,1
René Longet	104,0	28,0	12,0	
Wolfgang Martz (Président du CNR)	86,4	28,0	10,5	17,6
John Morris	70,2	16,0	8,1	
Jean-Yves Pidoux	116,0	48,0	13,5	
Patrick Pruvot	70,2	14,0	8,1	
Urs Steiner	116,0	52,0	13,5	
Tilman Steinhagen (Président de l'ARC)	128,0	50,0	15,5	
Total pour les membres du Conseil d'administration actifs au 31.12.2016	1 724,9	428,2	147,6	112,1
Heiko Berg	34,1	12,0	3,9	
Philipp Büssenschütt	34,1	12,0	3,9	
Guy Mustaki (Président du CNR)	42,0	26,0	5,1	10,3
Total Conseil d'administration	1 835,1	478,2	160,5	122,4

Les rémunérations comprennent les indemnités pour le mandat au Conseil d'administration, les jetons de présence ainsi que la rémunération en tant que membre de l'ARC, du CNR et du comité ad hoc ou, nouvellement, du comité stratégique.

1 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et s'élevaient au total en 2016 à 122,4 milliers de CHF.

2 Y compris Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG (KKG), Alpiq Versorgungs AG (AVAG) et Aare Energie AG (a.en). Suite à la vente de la société AVAG et à l'obtention de parts découlant de cette vente dans la société a.en le 7.7.2016, Christian Wanner s'est retiré de ces deux Conseils d'administration. L'indemnisation comprend les montants dus jusqu'à son départ.

Actions détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Des informations sur les actions détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale sont disponibles à la page 168.

Contrats de travail des membres de la Direction générale et contrats du Conseil d'administration

Les dispositions des contrats de travail des membres de la Direction générale sont conformes à l'ORAb.

Il est possible de conclure des mandats à durée déterminée ou à durée indéterminée pour les administrateurs; toutefois, seule l'élection annuelle au Conseil d'administration par l'Assemblée générale est déterminante pour le mandat. Les administrateurs sont envoyés par les actionnaires et sont sous contrat. Il n'existe pas de contrats de travail entre Alpiq Holding SA et les membres du Conseil d'administration.

Conformément aux statuts, il est possible de conclure avec la Direction générale des contrats à durée déterminée de douze mois maximum, ou des contrats à durée indéterminée avec un préavis de douze mois maximum. Les contrats de travail ne prévoient pas d'indemnités de départ.

A l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 24 mars 2018

Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération d'Alpiq Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) dans les sections «Rémunérations versées aux membres de la Direction générale en 2017 et 2016» aux pages 50 à 52 et «Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2017 et 2016» aux pages 53 à 55 du rapport de rémunération.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.



Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération d'Alpiq Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Ernst & Young SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Gröli'.

Martin Gröli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mathias Zeller'.

Mathias Zeller
Expert-réviseur agréé



Rapport financier

Groupe Alpiq

Commentaire financier	62
Comptes consolidés	71
Compte de résultat consolidé	72
Compte de résultat global consolidé	73
Bilan consolidé	74
Tableau de variation des fonds propres	76
Tableau de financement consolidé	78
Annexe aux comptes consolidés	80
Rapport de l'organe de révision	152
Aperçu des années 2013 - 2017	158

Alpiq Holding SA

Rapport annuel	160
Comptes annuels	161
Compte de résultat	162
Bilan	163
Annexe aux comptes annuels	164
Proposition du Conseil d'administration	169
Rapport de l'organe de révision	170

Commentaire financier

Compte tenu de l'environnement de marché difficile, le Groupe Alpiq réalise un résultat solide, comme annoncé inférieur à celui de l'exercice précédent.

Dans le domaine de la production traditionnelle en Suisse, deux facteurs ont eu un impact négatif sur le résultat: l'arrivée à terme des opérations de couverture conclues avant la décision de la Banque nationale suisse d'abandonner le taux plancher avec l'euro en 2015 ainsi que les arrêts non planifiés de la centrale nucléaire de Leibstadt. De plus, les prix de gros demeurent bas et sont toujours inférieurs aux coûts de production.

Après avoir sondé le marché, Alpiq a décidé de céder ses activités de services et d'ingénierie. Celles-ci comprennent pour le Groupe Alpiq InTec les unités opérationnelles Building Technologies Switzerland, Building Technologies Europe et Transportation; et pour le Groupe Kraftanlagen les unités opérationnelles Industrial Plants, Nuclear Decommissioning ainsi que les parts de Power & Heat rattachées à ce Groupe. Dans ce cadre, Alpiq a signé un accord à hauteur de 850 millions de CHF avec Bouygues Construction dont le siège est à Guyancourt (France). Cet accord porte sur la vente des activités de services et d'ingénierie. Le closing est prévu pour le deuxième semestre 2018. La vente s'effectue sous réserve des conditions d'exécution usuelles et de l'approbation des autorités de la concurrence de l'UE et de la Suisse.

Le domaine opérationnel Digital & Commerce a optimisé les centrales Alpiq et des unités de production de tiers et commercialisé des produits standardisés et structurés dans le domaine de l'électricité et du gaz ainsi que des droits d'émission. Il a également développé de nouveaux produits et services pour ses clients en Europe, en parti-

culier dans les secteurs de l'électromobilité, des réseaux intelligents (smart grids), de la gestion de l'énergie domestique, de la gestion de la charge et de la commercialisation de flexibilités dans le négoce d'énergie.

Le Groupe a continué à mettre systématiquement en œuvre les mesures de réduction des coûts et d'amélioration de l'efficacité. Le chiffre d'affaires net de 7,2 milliards de CHF (variation par rapport à l'exercice précédent: +18%) génère, avant effets exceptionnels, un EBITDA de 301 millions de CHF (-24%) et un EBIT de 114 millions de CHF (-44%). Avec -33 millions de CHF, le résultat net, également avant effets exceptionnels, est inférieur à celui de l'exercice précédent (115 millions de CHF). Alpiq a encore diminué son endettement net au 31 décembre 2017, de 0,9 milliard de CHF à 0,7 milliard de CHF, principalement grâce à la gestion active de l'actif circulant net ainsi qu'à l'indemnisation supplémentaire versée par Swissgrid SA pour le transfert de la participation dans le réseau à très haute tension suisse. La part des fonds propres est restée stable à 38,9%. Au 31 décembre 2017, le ratio d'endettement (dette nette / EBITDA avant effets exceptionnels) est passé de 2,2 fin 2016 à 2,4. Le renforcement de la capacité financière et une solide liquidité restent prioritaires.

Pour l'exercice 2017, les effets exceptionnels s'élèvent au total à 18 millions de CHF avant impôts sur le bénéfice, respectivement à 51 millions de CHF après impôts sur le bénéfice. Dans le cadre d'une procédure d'arbitrage opposant Kraftanlagen ARGE Olkiluoto 3 GesbR (KAO) à Bilfinger Piping Technologies GmbH, le tribunal a statué en défaveur de KAO. Ce jugement a engendré des amortissements de créances et de stocks ainsi que d'autres charges. Par ailleurs, il a fallu comptabiliser des coûts

2017: compte de résultat consolidé (compte pro forma avant et après effets exceptionnels)

En millions de CHF	2017			2016		
	Résultat opérationnel avant effets exceptionnels	Effets exceptionnels ¹	Résultat selon IFRS	Résultat opérationnel avant effets exceptionnels	Effets exceptionnels ²	Résultat selon IFRS
Chiffre d'affaires net	7 173	-10	7 163	6 078		6 078
Prestations propres activées	5		5	5		5
Autres produits d'exploitation	58	1	59	62	177	239
Total des produits d'exploitation	7 236	-9	7 227	6 145	177	6 322
Charges d'énergie et de marchandises	-5 920	123	-5 797	-4 717	213	-4 504
Charges de personnel	-849		-849	-818	-2	-820
Autres charges d'exploitation	-166	-137	-303	-215	-5	-220
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	301	-23	278	395	383	778
Amortissements et dépréciations	-187		-187	-191	-208	-399
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	114	-23	91	204	175	379
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	-17		-17	-39	-186	-225
Charges financières	-108		-108	-137	-1	-138
Produits financiers	17	5	22	14	113	127
Résultat avant impôts sur le revenu	6	-18	-12	42	101	143
Impôts sur le revenu	-39	-33	-72	73	78	151
Résultat net	-33	-51	-84	115	179	294

1 Comprennent des effets liés à une procédure d'arbitrage, des provisions, des effets liés à la cession de parties de l'entreprise et d'autres effets exceptionnels

2 Comprennent des dépréciations, des provisions, des effets liés à la cession de parties de l'entreprise et d'autres effets exceptionnels

pour les mesures de restructuration et des provisions pour un contrat d'énergie déficitaire à l'étranger. De plus, dans l'annexe aux comptes consolidés, Alpiq a publié un passif éventuel de 199 millions de CHF en lien avec un audit fiscal en Roumanie. Les comptes montrent des effets exceptionnels positifs, tels que l'augmentation de la volatilité des prix de l'électricité pour les livraisons à court terme, dont profitent en particulier les centrales de pompage-turbinage hautement flexibles. Alpiq a ainsi pu réduire une provision concernant l'achat futur d'énergie de la centrale de pompage-turbinage suisse en construction de Nant de Drance SA. En outre, compte tenu des évolutions sur les marchés financiers internationaux, les participations dans les fonds de désaffectation et de gestion des déchets de Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG et de Centrale Nucléaire de Leibstadt SA affichent, comme lors de l'exercice précédent, une performance positive.

Après effets exceptionnels, le résultat net du Groupe Alpiq, participations minoritaires incluses, s'élève à -84 millions de CHF. Afin de présenter et d'isoler clairement les effets exceptionnels cités, le compte de résultat consolidé est présenté, comme pour l'exercice précédent, sous la forme d'un compte pro forma. Le présent commentaire concernant la performance financière du Groupe Alpiq et des domaines opérationnels se réfère au résultat opérationnel, c'est-à-dire à l'évolution du résultat avant effets exceptionnels.

Résultat opérationnel du Groupe Alpiq (avant effets exceptionnels)

En termes d'EBITDA, le résultat opérationnel, sans les effets exceptionnels évoqués plus haut, est inférieur de 94 millions de CHF à celui de l'exercice précédent et s'élève à 301 millions de CHF. Les domaines de croissance ont certes contrecarré l'évolution négative, comparée à

l'année précédente, des activités de production traditionnelles en Suisse, mais n'ont pas réussi à la compenser.

Domaine opérationnel Generation Switzerland

Le domaine opérationnel Generation Switzerland se concentre sur la production d'électricité suisse issue de la force hydraulique et de l'énergie nucléaire. Le portefeuille de centrales comprend des centrales au fil de l'eau, à accumulation et de pompage-turbinage ainsi que les participations dans les centrales nucléaires Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG et Centrale Nucléaire de Leibstadt SA. Le domaine opérationnel gère également les participations dans HYDRO Exploitation SA et Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP).

La nouvelle centrale de pompage-turbinage des Forces Motrices Hongrin-Léman S.A., dont Alpiq détient 39,3 %, a été mise en service en début d'année. De plus, l'aménagement de pompage-turbinage de Nant de Drance, dont la mise en service se fera progressivement, fournira de l'électricité à partir de 2019. Malgré un contexte difficile en matière de politique énergétique, Alpiq s'engage en faveur de l'énergie hydraulique indigène et contribue grandement, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050, à la sécurité de l'approvisionnement électrique de la Suisse. Avec la construction de la première installation «power to heat» de Suisse, le Groupe Alpiq a réalisé un projet innovant. L'installation à Niedergösgen fournit de l'énergie de réglage tout en alimentant en vapeur industrielle l'usine de papier voisine. La société Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP), dans laquelle Alpiq détient une participation d'un tiers, a mis un terme, au 31 décembre 2017, au contrat qui lui octroyait un droit de tirage sur la centrale nucléaire de Fessenheim située en France.

La contribution à l'EBITDA du domaine opérationnel Generation Switzerland, à hauteur de 27 millions de CHF, est inférieure de 117 millions de CHF à celle de l'exercice précédent. Les effets de change des opérations de couverture conclues avant 2015 et arrivées aujourd'hui à terme pèsent significativement sur le résultat comparé à l'exercice précédent. La baisse de l'EBITDA est également liée aux volumes de production de l'énergie nucléaire et de

la force hydraulique, inférieurs à ceux de l'année passée. Au niveau des participations dans les centrales nucléaires, les travaux de maintenance de la centrale nucléaire de Leibstadt se sont prolongés de manière imprévue et l'IFSN a imposé à la centrale une réduction de puissance. De plus, la remise en service a été retardée après la révision annuelle en automne. Des apports hydrauliques moins importants se sont traduits par une réduction des volumes de production par rapport à l'exercice précédent et une baisse du niveau des lacs de retenue en fin d'année. De plus, les prix de gros, qui restent inférieurs aux coûts de production des centrales hydroélectriques, exercent une forte pression sur la production d'électricité d'Alpiq sur le marché.

Domaine opérationnel Digital & Commerce

Le domaine opérationnel Digital & Commerce comprend l'optimisation des centrales Alpiq, d'unités de production décentralisées ainsi que d'électricité issue de nouvelles énergies renouvelables et produite par des tiers. Il couvre également le négoce de produits standardisés et structurés dans le domaine de l'électricité et du gaz, ainsi que des droits d'émission et des certificats. Ce domaine se concentre en outre sur le développement de produits et services dotés d'intelligence artificielle à apprentissage automatique en vue d'optimiser et d'interconnecter tous les systèmes de gestion de l'énergie grâce à la numérisation. Afin de jouer à l'avenir un rôle-clé en tant que prestataire de services dans la mobilité numérique en Europe, Digital & Commerce dispose d'un centre de compétence pour l'électromobilité.

La faible disponibilité des centrales nucléaires françaises et la sécheresse prolongée qui a régné sur une bonne partie de l'Europe ont été les moteurs principaux des prix spots de l'électricité. La vague de froid en janvier a soutenu notamment les prix de l'électricité et du gaz. Les prix spot de l'électricité en Allemagne, en France et en Suisse ont connu une hausse d'environ 20 %, en Italie de plus de 25 % et en Espagne de 30 %. Soutenu par l'offre restreinte dans la région Asie-Pacifique et la forte demande en charbon en Europe, le prix du charbon a nettement augmenté, surtout au deuxième semestre. Suite aux efforts de réforme du système de négoce

européen pour la période après 2020, le prix des certificats CO2 a connu une forte hausse et à nouveau atteint 8 EUR/t au quatrième trimestre 2017. L'engagement de l'OPEP à réduire sa production jusqu'à fin 2018, associé à des risques géopolitiques croissants, a contribué à la hausse continue des prix du pétrole brut depuis septembre. La hausse des prix des combustibles a entraîné celle de tous les produits à terme pour l'électricité.

En parallèle à ses activités de négoce traditionnelles, Alpiq a développé en 2017 ses compétences dans les services basés sur la technologie. La commercialisation de la nouvelle plateforme «Energy Artificial Intelligence» se poursuit. Le système «GridSense», qui harmonise les pics de production et de consommation locale d'électricité, a été testé avec succès. Dans le cadre du projet «SoloGrid», auquel Alpiq a participé, un réseau de distribution d'électricité à pilotage intelligent a interconnecté 35 maisons individuelles et appartements et analysé comment l'intelligence artificielle pouvait optimiser et gérer le flux d'énergie dans le réseau. Alpiq encourage activement le développement numérique du nouveau monde de l'énergie. C'est ainsi que l'incubateur Cleantech d'Alpiq «Oyster Lab» développe, avec son caractère de start-up, de nouvelles idées ainsi que des modèles d'affaires interconnectés et innovants.

La contribution à l'EBITDA du domaine opérationnel Digital & Commerce, à hauteur de 56 millions de CHF, est supérieure de 17 millions de CHF à celle de l'exercice précédent. Grâce à l'exploitation judicieuse de la volatilité, les unités de négoce en Europe de l'Est et du Sud-Est progressent significativement par rapport à l'exercice précédent. De bons résultats ont pu être obtenus dans le négoce transfrontalier notamment. De plus, la gestion du portefeuille gazier et les activités de vente sur le marché français ont réalisé de meilleurs résultats. Malgré l'exploitation de la volatilité des prix en début d'année, l'optimisation du portefeuille hydraulique et nucléaire en Suisse et l'optimisation en Espagne et en Italie n'ont pas pu égaler les très bonnes performances de l'année dernière. En outre, la société d'électricité régionale Alpiq Versorgungs AG (AVAG) a cessé de contribuer au résultat suite à son désinvestissement. Les

produits et services dotés d'intelligence artificielle à apprentissage automatique ont été systématiquement développés.

Domaine opérationnel Industrial Engineering

Le domaine opérationnel Industrial Engineering comprend la construction, l'exploitation et le démantèlement de centrales, la maintenance d'installations industrielles ainsi que les nouvelles énergies renouvelables. Il englobe le démantèlement de centrales nucléaires, la planification, la construction et l'exploitation de systèmes de production d'énergie décentralisés et écologiques, la maintenance d'installations de production industrielles ainsi que l'exploitation et l'entretien de centrales thermiques et d'installations de production d'électricité issue de nouvelles énergies renouvelables en Suisse et en Europe. La diversification – de la construction de centrales au démantèlement de centrales nucléaires en passant par la construction d'installations industrielles – s'est poursuivie avec succès. Le domaine opérationnel couvre les besoins individuels de clients industriels actifs dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie, et ce, d'un bout à l'autre de la chaîne de création de valeur.

Le marché du domaine opérationnel Industrial Engineering est resté difficile en 2017. La construction d'installations énergétiques classiques en Europe stagne à un niveau bas en raison des surcapacités et de l'expansion des nouvelles énergies renouvelables. En revanche, le marché allemand des installations de couplage chaleur-force est resté stable. Par ailleurs, la décentralisation, le couplage des secteurs (électricité / chaleur / transport) et la flexibilisation croissante du système énergétique européen transforment durablement le marché et offrent des opportunités pour de nouvelles solutions dans le domaine de la construction d'installations de production d'énergie décentralisées. Avec la reprise de la société Diamond Lite S.A., spécialiste suisse des installations de production d'hydrogène sous forme de gaz, Alpiq étend son portefeuille de prestations aux installations de production «power to gas» qui constituent un élément important dans le couplage des secteurs. Cette acquisition stratégique s'effectue dans un contexte d'affranchissement progressif des marchés de l'énergie face aux

sources d'énergie fossiles. Alpiq poursuit sa stratégie dont le but est de continuer à développer sa présence sur le marché des services énergétiques et d'exploiter le potentiel du couplage des secteurs. La tendance en faveur des nouvelles énergies renouvelables se poursuit; celles-ci sont maintenant compétitives sur certains sites, même sans subventions. La petite centrale hydroélectrique de Cotlan dans le canton de Glaris, dont Alpiq détient 60%, a été mise en service avec succès début janvier 2017. Elle se situe sur le terrain de l'ancienne usine textile de Cotlan, utilise l'eau de la Linth pour produire de l'électricité et remplace une ancienne centrale. Le marché du démantèlement nucléaire comporte de nombreux défis tout en présentant, en 2017, des signes de croissance clairs. En Allemagne, grâce à une entente sur le fonds de gestion des déchets nucléaires, les principales conditions-cadres politiques sont désormais définies. De plus en plus de projets sont maintenant mis au concours et attribués. L'unité Nuclear Decommissioning a opéré une réorientation stratégique et est très bien positionnée: elle se concentre sur le démantèlement de centrales nucléaires, la classification et le conditionnement de déchets nucléaires ainsi que sur le développement de coopérations complémentaires et de connaissances spécifiques des sites. Elle a déjà pu bénéficier de l'évolution positive du marché et acquérir plusieurs mandats. Le marché européen pour l'entretien d'installations industrielles s'est légèrement amélioré en 2017. La bonne situation conjoncturelle générale ainsi que, notamment, la croissance sectorielle de l'industrie chimique et pétrochimique ont également soutenu cette tendance. L'augmentation des coûts pour l'entretien courant et la modernisation, la modification du contexte réglementaire ainsi que les tendances en termes de numérisation et d'automatisation renforcent la bonne situation sur le marché.

La contribution à l'EBITDA du domaine opérationnel Industrial Engineering, à hauteur de 158 millions de CHF, est au même niveau que celle de l'exercice précédent. L'unité opérationnelle Nuclear Decommissioning termine l'année avec un résultat légèrement supérieur à celui de l'année précédente. Le résultat de l'unité opérationnelle Power & Heat est sous pression par rapport à l'année précédente, essentiellement en raison de la disparition

de marges provenant de grands projets dans le domaine de la technique de l'énergie et des centrales, qui ont été comptabilisées lors de l'exercice précédent. En revanche, le résultat du portefeuille des centrales thermiques est supérieur à celui de l'exercice précédent. Les volumes de production ont pu être nettement augmentés. Les installations italiennes qui avaient subi des arrêts l'année passée ont clôturé nettement au-dessus des résultats de l'année précédente. L'unité opérationnelle Industrial Plants n'a pas atteint le résultat de l'exercice précédent. Malgré une légère baisse des quantités produites en Italie, l'unité opérationnelle Renewable Energy Sources a nettement dépassé le résultat de l'année précédente. La mise en service réussie de la petite centrale hydroélectrique de Cotlan dans le canton de Glaris et la meilleure disponibilité des installations en Bulgarie ainsi que la poursuite efficace des mesures de réduction des coûts contribuent à l'évolution positive.

Domaine opérationnel Building Technology & Design

Leader sur les marchés suisse et italien, le domaine opérationnel Building Technology & Design comprend, dans le secteur Building Technology, toute la gamme de prestations destinées à la technique du bâtiment et à la gestion des bâtiments. Il conçoit et réalise pour ses clients des solutions interdisciplinaires d'avenir dans le domaine de l'efficacité énergétique. Les sujets d'actualité, tels que les maisons intelligentes (smart homes) et les bâtiments intelligents (smart buildings) équipés d'installations photovoltaïques, solaires et à accumulation d'énergie en font partie intégrante. Ce domaine opérationnel réalise des projets de transport complexes pour les infrastructures ferroviaires et routières internationales – domaines dans lesquels Alpiq est un fournisseur leader en Europe. Il projette, planifie et construit également des installations complexes d'approvisionnement en énergie et haute tension. Grâce à l'acquisition de l'entreprise Lundy Projects Ltd, Alpiq est devenue l'automne dernier le numéro 1 de la technique des caténaïres en Europe.

Au travers des deux unités opérationnelles Building Technologies Switzerland et Building Technologies Europe, Alpiq se positionne en tant que fournisseur complet de solutions

globales intégrées. L'accent est mis sur des projets spécifiques aux clients – chauffage, ventilation, climatisation, installations sanitaires et électroniques (CVCSE), automatisation du bâtiment, technologies de l'information et de la communication (TIC) et d'autres services. Ces deux unités suivent les tendances actuelles, tels que la méthode BIM (Building Information Modeling), les maisons intelligentes (smart homes) et les bâtiments numériques (digital buildings) et les développent en collaboration avec les clients. L'unité opérationnelle Transportation propose à ses clients nationaux et internationaux des services axés sur la construction ainsi que sur l'entretien d'infrastructures ferroviaires et de transport régional.

En Suisse, après une forte baisse en 2016, l'indice de la construction s'est à nouveau amélioré, mais la détente dans le secteur du second œuvre suit avec un retard pouvant atteindre 18 mois. Les perspectives pour les prochains mois sont bonnes en Suisse. Avec l'approbation de la Stratégie énergétique 2050 et des dispositions d'exécution de la nouvelle loi sur l'énergie, le nombre d'installations photovoltaïques de taille moyenne à grande devrait augmenter ces prochains mois, ce qui aura un effet positif sur le résultat. L'unité opérationnelle Building Technologies Switzerland a par ailleurs participé au développement et à la commercialisation de diverses innovations numériques pour répondre aux besoins futurs des clients. Au cours de l'exercice 2017, le domaine opérationnel Building Technology & Design a développé des projets innovants, ouverts sur l'avenir. Alpiq a ainsi équipé le World Economic Forum (WEF) d'une technique de pointe pour le bâtiment et de technologies d'information et de communication assurant une exploitation 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Divers projets multitec ont en outre été menés à bien tels que l'hôpital cantonal des Grisons, les bâtiments résidentiels et commerciaux Westlink ou le plus grand centre de données européen Supernap à Milan. En matière d'innovation, la construction du Millenium Center à Lausanne, basée sur la méthode BIM, ainsi que de nouvelles offres, comme le local BIM, vont au-delà de la technique classique du bâtiment.

En 2017, Alpiq a profité de la bonne dynamique du marché en Italie du Nord pour poursuivre sa croissance organique. Elle a également continué à développer ses secteurs d'activité

axés sur l'équipement de bateaux de croisière et de tunnels. Ils offrent une bonne base pour la croissance future. En Autriche, de grands projets ont influencé les activités commerciales. Celles-ci se stabiliseront au cours des prochains mois. En Allemagne, le domaine Building Technologies Europe dispose d'une base de clientèle solide avec des relations clients de longue date.

La plupart des Etats européens investissent des montants importants dans le rail et les infrastructures, ce qui se traduit par une croissance supplémentaire du marché. Grâce à l'acquisition de l'entreprise britannique spécialisée dans la technique ferroviaire Lundy Projects Ltd., Alpiq est devenue numéro 1 de la technique des caténaires en Europe. Elle a ainsi renforcé sa position en tant que spécialiste européenne de la technique des transports. Les activités sur le marché britannique seront développées au cours des prochains mois et constituent une bonne base de croissance pour l'avenir.

La contribution à l'EBITDA du domaine opérationnel Building Technology & Design, à hauteur de 56 millions de CHF, est inférieure de 7 millions de CHF à celle de l'exercice précédent. Comparés à l'année précédente, l'entrée des commandes et le carnet de commandes ont toutefois nettement augmenté à fin 2017. Par rapport à l'EBITDA de l'exercice précédent, l'absence de la contribution du projet de technique ferroviaire dans le tunnel de base du Saint-Gothard, clos avec succès l'année passée, grève le résultat. L'unité opérationnelle Transportation a amélioré son résultat suite à l'acquisition de l'entreprise spécialisée dans la technique ferroviaire Lundy Projects Ltd. L'unité opérationnelle Building Technologies Switzerland termine à un niveau inférieur à celui de l'exercice précédent. Les impacts négatifs des activités qui restent difficiles en Suisse romande et au Tessin ne sont que partiellement compensés par la détente que connaissent les régions de Zurich, d'Argovie et de Soleure. Building Technologies Europe reste au niveau de l'année passée. La baisse des résultats en Autriche et en Allemagne est compensée par de meilleurs résultats en Italie.

Activités non poursuivies

Après avoir sondé le marché, Alpiq a décidé de céder le Groupe Alpiq InTec et le Groupe Kraftanlagen. Cette décision concerne l'ensemble du domaine opérationnel Building

Technology & Design ainsi que des parties essentielles d'Industrial Engineering. Ces unités du Groupe Alpiq étant qualifiées selon IFRS d'activités non poursuivies, le compte de résultat consolidé et le compte de résultat global indiquent les parts respectives des activités poursuivies et non poursuivies dans des colonnes séparées afin de garantir une présentation transparente. Des informations complémentaires sont publiées dans la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés. La contribution à l'EBITDA des activités non poursuivies est de 56 millions de CHF; elle est inférieure à celle de l'exercice précédent. Les raisons principales de cette évolution sont: l'absence de la contribution du projet du tunnel de base du Saint-Gothard, qui est terminé; la moins bonne marche des affaires en Suisse romande et au Tessin pour le Groupe Alpiq InTec; et la disparition de marges liées à de gros projets dans le domaine de la technique de l'énergie et des centrales du Groupe Kraftanlagen, qui ont été comptabilisées sur l'exercice précédent.

Bilan consolidé et tableau de financement (après effets exceptionnels)

A la date de clôture du 31 décembre 2017, le total du bilan est de 10,2 milliards de CHF, contre 10,0 milliards de CHF fin 2016. Le bilan est significativement influencé par la décision d'Alpiq de céder le Groupe Alpiq InTec et le Groupe Kraftanlagen. Dans ce contexte, des actifs immobilisés à hauteur de 339 millions de CHF et un actif circulant de 859 millions de CHF ont été transférés au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente». De plus, le poste «Passifs détenus en vue de la vente» comprend des fonds étrangers à long terme à hauteur de 203 millions de CHF et des fonds étrangers à court terme de 519 millions de CHF.

Par rapport à l'exercice précédent, l'actif immobilisé a baissé de 138 millions de CHF. Compte tenu des transferts mentionnés plus haut, le total de l'actif immobilisé qui n'est pas détenu en vue de la vente a augmenté d'environ 200 millions de CHF. Ceci est dû en particulier au montant exigé par l'autorité fiscale roumaine ANAF (Agenția Națională de Administrare Fiscală) de 793 millions de RON (199 millions de CHF), en lien avec un audit fiscal en Roumanie, et cautionné à l'aide d'une garantie bancaire nantie jusqu'à ce qu'une décision exécutoire soit prise.

La garantie est versée sur un compte bancaire nanti à hauteur de 173 millions d'EUR (202 millions de CHF) et intégré au poste «Dépôts à long terme». L'actif circulant qui n'est pas détenu en vue de la vente est resté quasiment au même niveau que l'année précédente. Les liquidités ont augmenté. Les comptes affichent également une hausse notable des créances résultant des livraisons et prestations ainsi que des valeurs de remplacement positives dans le négoce des dérivés, ce qui est notamment dû à une augmentation du chiffre d'affaires et au développement des activités de négoce. Les hausses mentionnées sont compensées par une baisse marquée des dépôts à terme et un recul des titres.

Au 31 décembre 2017, les fonds propres s'élèvent à plus de 3,9 milliards de CHF, en hausse de 79 millions de CHF par rapport à l'exercice précédent. Les effets positifs de la réévaluation des plans de prévoyance (IAS 19), provenant avant tout des bonnes performances des avoirs de prévoyance et du contexte de légère augmentation des taux d'intérêt, surcompensent le résultat net négatif et les paiements d'intérêts comptabilisés sur l'emprunt hybride public. Par ailleurs, les effets issus des conversions de devises inscrits dans les autres éléments du résultat global, qui sont supérieurs aux pertes liées aux couvertures des flux de trésorerie (cash-flow hedges) ont un impact positif sur les fonds propres. Au 31 décembre 2017, le ratio des fonds propres est stable, à 38,9% (38,8% au 31 décembre 2016).

Les passifs financiers à court et long termes ont pu être réduits de 2,4 milliards de CHF à 2,1 milliards de CHF, grâce notamment au remboursement de prêts passifs et de deux emprunts obligataires arrivés à échéance. Grâce aux apports de liquidités issus de l'activité opérationnelle, l'endettement net a baissé de 0,9 milliard de CHF à 0,7 milliard de CHF. Avant effets exceptionnels, le ratio d'endettement (dette nette/EBITDA) a légèrement augmenté, passant de 2,2 à 2,4.

Pour les raisons évoquées plus haut, les passifs liés à la prévoyance (IAS 19) ont considérablement baissé. Les provisions diminuent nettement en raison de la réduction d'une provision pour les contrats générant des pertes. L'augmentation des passifs d'impôts sur le revenu différés

(nets) est liée en particulier à l'utilisation des reports de pertes et à la baisse des passifs liés à la prévoyance (IAS 19). Les autres engagements à court terme ont enregistré une hausse. L'augmentation des engagements résultant des livraisons et prestations ainsi que celle des engagements en relation avec le négoce des dérivés expliquent en grande partie cette évolution.

Par rapport à l'exercice précédent, le flux de trésorerie des activités d'exploitation a augmenté de 235 millions de CHF pour atteindre 329 millions de CHF. La nette réduction de 279 millions de CHF de l'actif circulant net est à souligner. Outre la gestion rigoureuse de ce dernier, le versement d'environ 100 millions de CHF effectué par Swissgrid SA en janvier 2017 en raison de l'indemnisation plus élevée pour le réseau de transport a eu un effet positif. Comme au cours de l'exercice précédent, les investissements dans les immobilisations corporelles se sont strictement limités aux besoins constatés, et sont passés de 104 millions de CHF à 91 millions de CHF. Avec l'achat de Lundy Projects Ltd. et de Diamond Lite S.A. ainsi que l'augmentation proportionnelle de capital dans Nant de Drance SA, les investissements dans les filiales et les entreprises associées ont augmenté par rapport à l'année précédente. Les dépôts à terme ont nettement baissé pendant l'exercice 2017. Les liquidités ainsi dégagées ont servi aux investissements mentionnés plus haut ainsi qu'au financement du remboursement net d'emprunts obligataires et de prêts passifs. Le flux de trésorerie des activités de financement est donc surtout marqué par le remboursement net de passifs financiers. La décision de ne pas payer d'intérêts sur le prêt hybride des principaux actionnaires suisses et la décision de l'Assemblée générale de ne pas verser de dividende pour l'exercice 2016 ont permis de réduire la sortie de liquidités à un minimum. Dans l'ensemble, les liquidités (y compris les liquidités du poste «Actifs détenus en vue de la vente») augmentent de 0,3 milliard de CHF pour atteindre 0,8 milliard de CHF.

Perspectives

Pour 2018, Alpiq s'attend à un résultat opérationnel inférieur à celui de l'exercice précédent, ce qui est dû à la faiblesse persistante des prix de gros qui met la production d'électricité suisse sous pression. En revanche,

la prime de marché qui vient d'être introduite soulagera légèrement l'énergie hydraulique suisse qui est vendue sur le marché à des prix inférieurs aux coûts de revient. Au niveau international, Alpiq s'attend à des montants positifs dans le négoce d'énergie, la production d'électricité européenne et les nouvelles énergies renouvelables.

A moyen - long terme, Alpiq prévoit d'une part un léger redressement des prix de l'électricité et du CO2 sur les marchés de gros, ce qui réduira la pression sur les résultats de la production d'électricité d'Alpiq en Suisse. Le développement des nouvelles énergies renouvelables aura un impact important sur le paysage énergétique et nécessitera un parc de centrales hautement flexible. Alpiq est bien positionnée dans ce domaine. D'autre part, le franc suisse, qui s'est entretemps affaibli face à l'euro, aura des effets différés positifs sur le résultat d'Alpiq.



Comptes consolidés du Groupe Alpiq

Compte de résultat consolidé

En millions de CHF	Note	Activités poursuivies 2017	Activités non poursuivies 2017	Total 2017	Activités poursuivies 2016	Activités non poursuivies 2016	Total 2016
Chiffre d'affaires net	28	5 525	1 638	7 163	4 412	1 666	6 078
Prestations propres activées		5		5	5		5
Autres produits d'exploitation	30	50	9	59	234	5	239
Total des produits d'exploitation		5 580	1 647	7 227	4 651	1 671	6 322
Charges d'énergie et de marchandises	4	- 4 942	- 855	- 5 797	- 3 673	- 831	- 4 504
Charges de personnel	5	- 187	- 662	- 849	- 173	- 647	- 820
Autres charges d'exploitation		- 108	- 195	- 303	- 95	- 125	- 220
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)		343	- 65	278	710	68	778
Amortissements et dépréciations	6	- 164	- 23	- 187	- 374	- 25	- 399
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)		179	- 88	91	336	43	379
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	13	- 18	1	- 17	- 232	7	- 225
Charges financières	7	- 108		- 108	- 133	- 5	- 138
Produits financiers	7	21	1	22	127		127
Résultat avant impôts sur le revenu		74	- 86	- 12	98	45	143
Impôts sur le revenu	8	- 70	- 2	- 72	162	- 11	151
Résultat net		4	- 88	- 84	260	34	294
Participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net		5		5			
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat net		- 1	- 88	- 89	260	34	294
Résultat par action en CHF	9	- 1,18	- 3,16	- 4,34	8,15	1,23	9,38

Pour les explications concernant les modifications dans la présentation des comptes annuels, voir pages 82 et 83.

Compte de résultat global consolidé

En millions de CHF	Activités poursuivies 2017	Activités non poursuivies 2017	Total 2017	Activités poursuivies 2016	Activités non poursuivies 2016	Total 2016
Résultat net	4	- 88	- 84	260	34	294
Cash-flow hedges (filiales)	- 24		- 24	- 14		- 14
Impôts sur le revenu	- 2		- 2			
Net après impôts sur le revenu	- 26		- 26	- 14		- 14
Cash-flow hedges (centrales partenaires et autres entreprises associées)	1		1	1		1
Impôts sur le revenu						
Net après impôts sur le revenu	1		1	1		1
Différences issues des conversions en devises	62	13	75	- 16		- 16
Impôts sur le revenu	- 2		- 2			
Net après impôts sur le revenu	60	13	73	- 16		- 16
Postes recyclables dans le compte de résultat, nets après impôts sur le revenu	35	13	48	- 29		- 29
Réévaluation des plans de prévoyance (filiales)	74	86	160	8	- 17	- 9
Impôts sur le revenu	- 15	- 22	- 37	- 2	4	2
Net après impôts sur le revenu	59	64	123	6	- 13	- 7
Réévaluation des plans de prévoyance (centrales partenaires et autres entreprises associées)	31		31	15		15
Impôts sur le revenu	- 6		- 6	- 5		- 5
Net après impôts sur le revenu	25		25	10		10
Postes non recyclables dans le compte de résultat, nets après impôts sur le revenu	84	64	148	16	- 13	3
Autre résultat	119	77	196	- 13	- 13	- 26
Résultat global	123	- 11	112	247	21	268
Participations ne donnant pas le contrôle	4		4			
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA	119	- 11	108	247	21	268

Pour les explications concernant les modifications dans la présentation des comptes annuels, voir pages 82 et 83.

Bilan consolidé

Actifs

En millions de CHF	Note	31.12.2017	31.12.2016 (ajusté)
Immobilisations corporelles	10	2 565	2 749
Immobilisations incorporelles	11, 12	153	234
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	13	2 516	2 501
Dépôts à long terme	26	202	5
Autres immobilisations financières à long terme	14	204	263
Impôts sur le revenu différés	8	15	41
Actif immobilisé		5 655	5 793
Stocks	15	59	80
Créances	16	1 267	1 798
Dépôts à court terme		347	937
Titres		26	50
Liquidités	17	662	532
Instruments financiers dérivés		883	680
Comptes de régularisation		100	133
Actif circulant, sans les actifs détenus en vue de la vente		3 344	4 210
Actifs détenus en vue de la vente	31	1 198	5
Actif circulant, y compris actifs détenus en vue de la vente		4 542	4 215
Total des actifs		10 197	10 008

Pour les explications concernant les modifications dans la présentation des comptes annuels, voir pages 82 et 83.

Passifs

En millions de CHF	Note	31.12.2017	31.12.2016 (ajusté)
Capital-actions	18	279	279
Prime		4 259	4 259
Capital hybride	18	1 017	1 017
Bénéfices cumulés		- 1 615	- 1 690
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans les fonds propres		3 940	3 865
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres		25	21
Total des fonds propres		3 965	3 886
Provisions à long terme	19	400	471
Impôts sur le revenu différés	8	533	468
Passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel	24	18	313
Passifs financiers à long terme	20	1 767	1 904
Autres engagements à long terme	21	271	318
Fonds étrangers à long terme		2 989	3 474
Passifs d'impôts courants sur le revenu		6	5
Provisions à court terme	19	79	88
Passifs financiers à court terme	20	342	476
Autres engagements à court terme	22	1 014	1 089
Instrument financiers dérivés		818	673
Comptes de régularisation		262	316
Fonds étrangers à court terme, sans les passifs détenus en vue de la vente		2 521	2 647
Passifs détenus en vue de la vente	31	722	1
Fonds étrangers à court terme, y compris les passifs détenus en vue de la vente		3 243	2 648
Fonds étrangers		6 232	6 122
Total des passifs		10 197	10 008

Pour les explications concernant les modifications dans la présentation des comptes annuels, voir pages 82 et 83.

Tableau de variation des fonds propres

En millions de CHF	Capital- actions	Prime	Capital hybride	Réserves cash-flow hedge	Différences issues des conversions en devises	Réserve de bénéfices	Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans les fonds propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres	Total des fonds propres
Fonds propres 31.12.2016	279	4 259	1 017	- 29	- 821	- 840	3 865	21	3 886
Résultat net de la période						- 89	- 89	5	- 84
Autre résultat				- 27	76	148	197	- 1	196
Résultat global				- 27	76	59	108	4	112
Distribution de dividendes							0	- 5	- 5
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides						- 33	- 33		- 33
Variation des participations ne donnant pas le contrôle							0	5	5
Fonds propres 31.12.2017	279	4 259	1 017	- 56	- 745	- 814	3 940	25	3 965

Le Conseil d'administration d'Alpiq propose à l'Assemblée générale du 16 mai 2018 de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2017.

En millions de CHF	Capital- actions	Prime	Capital hybride	Réserves cash-flow hedge	Différences issues des conversions en devises	Réserve de bénéfices	Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans les fonds propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres	Total des fonds propres
Fonds propres 31.12.2015	279	4 259	1 017	-16	-805	-1 064	3 670	149	3 819
Résultat net de la période						294	294		294
Autre résultat				-13	-16	3	-26		-26
Résultat global				-13	-16	297	268		268
Distribution de dividendes							0	-4	-4
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides						-33	-33		-33
Variation des participations ne donnant pas le contrôle						-40	-40	-124	-164
Fonds propres 31.12.2016	279	4 259	1 017	-29	-821	-840	3 865	21	3 886

Tableau de financement consolidé

En millions de CHF	Note	2017	2016
Résultat avant impôts sur le revenu		- 12	143
Adaptations concernant:			
Prestations propres activées		- 5	- 5
Amortissements et dépréciations	6	187	399
Bénéfices sur la vente d'actifs immobilisés		- 10	- 7
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	13	17	225
Résultat financier	7	86	11
Autre résultat sans effet sur la trésorerie		- 11	- 91
Variation des provisions (hors intérêts)	19	- 86	- 264
Variation des passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel et autres engagements à long terme		14	6
Variation des instruments dérivés		- 83	26
Variation de l'actif circulant net (hors dérivés, créances/passifs financiers à court terme et provisions à court terme)		279	- 291
Autres recettes/dépenses financières		- 17	- 10
Impôts sur le revenu payés		- 30	- 48
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		329	94
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Investissements	10, 11	- 91	- 104
Cessions		27	17
Filiales			
Acquisitions	29	- 42	- 12
Cessions	30	5	265
Entreprises associées			
Investissements		- 47	
Cessions		8	403
Autres immobilisations financières à long terme			
Investissements	14	- 5	- 6
Cessions/Remboursements		11	35
Variation des dépôts à court et à long terme		387	- 306
Investissements dans des titres/cession de titres		26	- 50
Dividendes des centrales partenaires, des autres entreprises associées et des participations financières		38	40
Intérêts reçus		3	17
Flux de trésorerie des activités d'investissement		320	299

En millions de CHF	Note	2017	2016
Distributions de bénéfices aux participations ne donnant pas le contrôle		- 5	- 4
Nouveaux engagements financiers	20	192	170
Remboursement des engagements financiers	20	- 483	- 586
Variations des participations ne donnant pas le contrôle		1	- 161
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides, comptabilisés dans les fonds propres sans effet sur le résultat	18	- 33	- 33
Intérêts payés		- 78	- 94
Flux de trésorerie des activités de financement		- 406	- 708
Différences issues des conversions en devises		33	- 3
Variation des liquidités		276	- 318
Etat:			
Liquidités au 1.1.		532	850
Liquidités au 31.12.		808	532
Variation		276	- 318

Les valeurs susmentionnées incluent également les flux de trésorerie des «Actifs et passifs détenus en vue de la vente».

Les flux de trésorerie spécifiques aux activités non poursuivies sont présentés dans la note 31. Le solde des flux de trésorerie présenté dans le tableau de financement consolidé ci-dessus, d'un montant de 808 millions de CHF au 31 décembre 2017, inclut également les liquidités du poste «Actifs détenus en vue de la vente» d'un montant de 146 millions de CHF.

Annexe aux comptes consolidés

1 Principes comptables importants

Base de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe Alpiq ont été établis selon les normes comptables internationales (IFRS) ainsi que selon les directives d'interprétation (IFRIC) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et sont conformes à la législation suisse. Les comptes consolidés du Groupe Alpiq donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe Alpiq. Ils se basent sur les coûts historiques, à l'exception de postes spécifiques tels que les instruments financiers qui sont partiellement présentés à leur juste valeur. Le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA a validé les comptes consolidés le 24 mars 2018. Les comptes consolidés doivent encore être approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2018.

Nouvelles méthodes comptables et méthodes comptables révisées

Le 1^{er} janvier 2017, les normes comptables internationales (IFRS) suivantes, utilisées par le Groupe Alpiq, sont entrées en vigueur:

- Modifications concernant IAS 7 Tableau de financement
- Modifications concernant IAS 12 Impôts sur le résultat
- Améliorations annuelles concernant les IFRS (cycle 2014 – 2016)

En raison des modifications apportées aux tableaux de financement IAS 7, des informations supplémentaires sont fournies à la note 20 concernant les variations des passifs financiers. Les autres modifications n'ont aucune influence significative sur le Groupe Alpiq.

Normes IFRS entrant prochainement en vigueur

Les nouvelles normes et interprétations suivantes, qui concernent Alpiq, ont été publiées par l'IASB et l'IFRIC:

Standard/Interprétation	Date d'entrée en vigueur	Application prévue à partir de
IFRS 9: instruments financiers	1.1.2018	1.1.2018
IFRS 15: produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	1.1.2018	1.1.2018
IFRS 16: contrats de location	1.1.2019	1.1.2019
IFRIC 22: transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée	1.1.2018	1.1.2018
IFRIC 23: incertitudes relatives aux traitements fiscaux	1.1.2019	1.1.2019
Améliorations annuelles concernant les IFRS (cycle 2015 – 2017)	1.1.2019	1.1.2019

Alpiq examine actuellement les effets éventuels de ces normes et interprétations, nouvelles ou révisées, sur les comptes consolidés. Selon son analyse, Alpiq prévoit les incidences suivantes:

IFRS 9 régit la classification et l'évaluation des instruments financiers ainsi que la comptabilisation des opérations de couverture. Le nombre de catégories d'évaluation des actifs financiers a été réduit. Pour le calcul des dépréciations, il convient d'appliquer l'«expected credit loss model», ce qui implique que les pertes futures attendues devront désormais également être comptabilisées. Les changements apportés aux directives sur les opérations de couverture permettent de se concentrer davantage sur la gestion interne des risques d'une entreprise. Pour le Groupe Alpiq, les modifications relatives à la classification ont uniquement des répercussions sur la publication. L'effet de l'application de l'«expected credit loss model» entraînera l'enregistrement de dépréciations supplémentaires sur les actifs financiers d'environ 5 millions de CHF. Celles-ci seront comptabilisées dans le solde initial des réserves de bénéfices au 1^{er} janvier 2018 avec l'impact sur les impôts différés. Le Groupe Alpiq n'est pas concerné par les changements dans la comptabilisation des opérations de couverture vu que la procédure appliquée jusqu'ici pourra se poursuivre de manière inchangée.

IFRS 15 stipule quand et dans quelle mesure comptabiliser les chiffres d'affaires et remplace les dispositions jusqu'alors contenues dans diverses normes et interprétations. S'agissant des activités en matière d'énergie, seules les transactions pour propre utilisation (own use) relèvent du champ d'application de la norme IFRS 15. La comptabilisation des chiffres d'affaires relative aux livraisons d'énergie s'effectuera toujours au moment de la livraison. Dans les domaines opérationnels Industrial Engineering et Building Technology & Design, le chiffre d'affaires continuera d'être essentiellement comptabilisé au temps. Selon les dispositions affinées en matière de société principale / agent, certaines transactions jusqu'alors comptabilisées en brut au niveau du chiffre d'affaires (exercice 2017: environ 100 millions de CHF) et des charges (exercice 2017: environ 100 millions de CHF) devront désormais l'être en net au niveau du chiffre d'affaires. Alpiq ne s'attend pas à des modifications importantes dans la comptabilisation des chiffres d'affaires. Alpiq prévoit d'appliquer pour la première fois IFRS 15 en utilisant la méthode totalement rétrospective.

IFRS 16 régleme l'inscription au bilan, l'évaluation et la présentation des contrats de location. Les changements se traduisent par l'inscription au bilan des droits d'utilisation contractuels et des engagements pour les paiements de location en relation avec la plupart des contrats de location. Cela conduit à une hausse de l'actif immobilisé et, simultanément, à une augmentation des passifs à court et à long termes. A l'avenir, la plupart des paiements de location ne seront plus comptabilisés au poste «Autres charges d'exploitation», mais en tant qu'amortissements des passifs découlant des contrats de location. L'augmentation correspondante du «Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)» est largement compensée par les amortissements des droits d'utilisation contractuels et les charges d'intérêts sur les passifs découlant des contrats de location, raison pour laquelle aucune conséquence significative n'est attendue sur le résultat net. Alpiq prévoit de comptabiliser l'effet cumulé de la première application d'IFRS 16 dans le solde initial des réserves de bénéfices (ou au niveau des autres composantes des fonds propres) au 1^{er} janvier 2019. Alpiq procède actuellement à une analyse détaillée des contrats de location au niveau du Groupe afin d'évaluer les répercussions de l'application future d'IFRS 16 sur les comptes consolidés.

IFRIC 22, IFRIC 23 et les améliorations annuelles concernant les IFRS (cycle 2015 – 2017) n'ont aucune influence majeure sur le Groupe Alpiq.

Modifications dans la présentation des comptes annuels

Alpiq contrôle constamment la présentation des rapports financiers en termes de transparence, de lisibilité et d'exactitude. Les valeurs des exercices précédents sont modifiées en cas d'ajustements ou d'adaptations significatifs. Dans les présents comptes consolidés, les ajustements suivants ont été réalisés par rapport à l'exercice précédent:

Modifications dans la présentation du compte de résultat consolidé et du compte de résultat global consolidé
Alpiq a décidé de vendre le Groupe Alpiq InTec et le Groupe Kraftanlagen (voir note 31). Ces parties du Groupe Alpiq étant qualifiées d'activités non poursuivies, dans le compte de résultat consolidé 2017 et dans le compte de résultat global consolidé 2017 ainsi que dans les chiffres comparatifs 2016, les parts des activités poursuivies et non poursuivies sont indiquées dans des colonnes séparées afin de garantir une présentation transparente. De plus, les «Charges pour l'entretien et la maintenance des installations» figurent maintenant dans le poste «Charges d'énergie et de marchandises».

Modifications dans la présentation du bilan consolidé

Au second semestre 2017, Alpiq a décidé de ne pas vendre les participations minoritaires non stratégiques, détenues en vue de la vente au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, du domaine opérationnel Generation Switzerland ainsi que la centrale à gaz à cycle combiné de Csepel en Hongrie (voir note 31). De plus, la société de projet de parcs éoliens Blåsmark Vindkraft AB (100 %) n'est plus classée en tant que détenue en vue de la vente. Par conséquent, conformément à IFRS 5, les postes «Actifs détenus en vue de la vente» et «Passifs détenus en vue de la vente» ont été ajustés dans le bilan au 31 décembre 2016. Ainsi, les actifs immobilisés au 31 décembre 2016 ont augmenté de 98 millions de CHF, tandis que l'actif circulant a baissé de 98 millions de CHF. Les capitaux étrangers à long terme ont affiché une hausse de 14 millions de CHF et les capitaux étrangers à court terme ont quant à eux baissé de 14 millions de CHF.

Correction des erreurs de présentation dans le bilan consolidé

Alpiq a constaté que le principe du brut n'a pas été pleinement respecté par le passé lors de la comptabilisation des mandats de fabrication. Dans certains cas, les commandes pour lesquelles les factures partielles établies excédaient les travaux réalisés étaient compensées par des commandes pour lesquelles les travaux réalisés dépassaient les factures partielles établies et déclarées sous forme de valeur nette dans les actifs. Les créances, l'actif circulant, les autres engagements à court terme, les fonds étrangers à court terme, ainsi que le total du bilan ont donc été portés au 31 décembre 2016 à 156 millions de CHF et au 31 décembre 2015 à 140 millions de CHF à un niveau trop bas. Le bilan et les notes 16 et 22 ont été adaptés. En conséquence, le ratio des fonds propres a été réduit au 31 décembre 2016 de 39,4 % à 38,8 %. Cette correction n'a eu aucune incidence sur le compte de résultat consolidé et le tableau de financement.

Modifications dans le bilan consolidé au 31 décembre 2016

En millions de CHF	31.12.2016 (rapporté)	Actifs et passifs qui ne sont plus détenus en vue de la vente	Correction mandats de fabrication	31.12.2016 (ajusté)
Immobilisations corporelles	2 705	44		2 749
Immobilisations incorporelles	234			234
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 449	52		2 501
Dépôts à long terme	5			5
Autres immobilisations financières à long terme	263			263
Impôts sur le revenu différés	39	2		41
Actif immobilisé	5 695	98		5 793
Stocks	73	7		80
Créances	1 638	4	156	1 798
Dépôts à court terme	937			937
Titres	50			50
Liquidités	532			532
Instruments financiers dérivés	680			680
Comptes de régularisation	133			133
Actif circulant, sans les actifs détenus en vue de la vente	4 043	11	156	4 210
Actifs détenus en vue de la vente	114	-109		5
Actif circulant, y compris actifs détenus en vue de la vente	4 157	-98	156	4 215
Total des actifs	9 852		156	10 008
Total des fonds propres	3 886			3 886
Provisions à long terme	463	8		471
Impôts sur le revenu différés	462	6		468
Passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel	313			313
Passifs financiers à long terme	1 904			1 904
Autres engagements à long terme	318			318
Fonds étrangers à long terme	3 460	14		3 474
Passifs d'impôts courants sur le revenu	5			5
Provisions à court terme	88			88
Passifs financiers à court terme	476			476
Autres engagements à court terme	929	4	156	1 089
Instruments financiers dérivés	673			673
Comptes de régularisation	315	1		316
Fonds étrangers à court terme, sans les passifs détenus en vue de la vente	2 486	5	156	2 647
Passifs détenus en vue de la vente	20	-19		1
Fonds étrangers à court terme, y compris les passifs détenus en vue de la vente	2 506	-14	156	2 648
Fonds étrangers	5 966		156	6 122
Total des passifs	9 852		156	10 008

Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Alpiq englobent les comptes consolidés de la société Alpiq Holding SA domiciliée en Suisse et de ses filiales. Les comptes annuels des filiales ont été établis pour le même exercice que celui de la société mère et sur la base de normes comptables uniformisées. Les soldes, transactions, recettes et charges internes au Groupe ont été éliminés dans leur intégralité.

Les filiales sont des sociétés placées sous le contrôle direct ou indirect d'Alpiq Holding SA. Ces entreprises sont consolidées à partir de la date de la prise de contrôle. Elles sont déconsolidées, c'est-à-dire passées au bilan sous «Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées» ou «Autres immobilisations financières à long terme» lorsque le contrôle sur l'entreprise prend fin.

Les participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées sur lesquelles le Groupe Alpiq exerce une influence déterminante sont intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. La part du Groupe Alpiq dans les actifs et les fonds étrangers ainsi que dans les charges et les revenus de ces entreprises est publiée dans la note 13 dans l'annexe aux comptes consolidés.

Conformément aux directives d'IAS 39, toutes les autres participations sont inscrites au bilan à leur juste valeur dans les actifs immobilisés sous «Autres immobilisations financières à long terme».

Conversion des devises étrangères

Les comptes consolidés sont établis en francs suisses (CHF), monnaie qui sert à la fois de devise fonctionnelle pour Alpiq Holding SA et de devise de présentation. La devise fonctionnelle est définie pour chaque société du Groupe sur la base de son environnement économique. Les transactions en devises étrangères sont enregistrées dans la devise fonctionnelle de la société du Groupe au cours en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires en devises étrangères sont convertis dans la devise fonctionnelle au cours en vigueur à la date de clôture du bilan. Les variations qui découlent des conversions en devises sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les créances à long terme ou prêts vis-à-vis de sociétés étrangères du Groupe pour lesquels aucun remboursement n'est planifié ou probable dans un proche avenir constituent pour l'essentiel une partie de l'investissement net dans l'exploitation étrangère concernée. Les différences de conversion qui en résultent sont comptabilisées séparément dans les autres éléments du résultat global au titre des différences issues des conversions en devises et inscrites au compte de résultat de la période correspondante en cas de dissolution ou de vente de l'exploitation étrangère.

A la date de clôture du bilan, les actifs et les passifs des filiales sont convertis en francs suisses au cours en vigueur à la date de référence. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période sous revue. Les différences issues des conversions en devises sont inscrites séparément dans les autres éléments du résultat global. En cas de vente de filiales ou de cession du contrôle sur ces filiales ainsi qu'en cas de vente d'entreprises associées/centrales partenaires ou de cession de l'influence déterminante sur celles-ci, les différences issues des conversions en devises cumulées sont inscrites au compte de résultat de la période correspondante en tant que part du bénéfice ou de la perte liée à la vente.

Les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion:

Unité	Date de référence 31.12.2017	Date de référence 31.12.2016	Moyenne 2017	Moyenne 2016
1 EUR	1,170	1,074	1,112	1,090
1 GBP	1,319	1,254	1,269	1,336
1 USD	0,976	1,019	0,985	0,986
100 CZK	4,583	3,974	4,226	4,033
100 HUF	0,377	0,347	0,359	0,350
100 NOK	11,892	11,819	11,916	11,735
100 PLN	28,015	24,350	26,123	24,989
100 RON	25,120	23,659	24,326	24,277

Transactions internes au Groupe

Les prestations entre les sociétés du Groupe sont facturées au prix du marché ou selon le prix convenu par contrat. L'électricité produite par les centrales partenaires est facturée aux actionnaires au prix de revient, sur la base des contrats de partenariat existants.

Chiffres d'affaires

Les chiffres d'affaires résultant des livraisons et prestations sont enregistrés dans le compte de résultat une fois la prestation réalisée. Le chiffre d'affaires généré par les mandats de fabrication est en principe pris en compte sur la base de la méthode «percentage of completion», selon laquelle les produits enregistrés correspondent à l'avancement du mandat de fabrication. Concernant les activités en matière d'énergie, la comptabilisation des chiffres d'affaires repose sur le motif de transaction sous-jacent.

Les activités en matière d'énergie pour la gestion en compte propre du portefeuille de production en vue de recevoir ou livrer de l'énergie en fonction des besoins attendus d'Alpiq en matière d'achat, de vente ou d'utilisation ainsi que les contrats relatifs à la livraison physique d'énergie aux clients sont comptabilisés comme transactions pour propre utilisation (own use) conformément à IAS 39. Par conséquent, le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de livraison en montant brut dans le chiffre d'affaires net ainsi que dans les charges d'énergie et de marchandises.

Les opérations de couverture supérieures aux transactions pour propre utilisation (own use) qui découlent des activités de gestion élargies du portefeuille de production ainsi que les activités en matière d'énergie conclues à des fins commerciales dans l'optique de tirer parti de la volatilité des prix du marché à court terme sont des instruments financiers dérivés et sont évaluées à leur juste valeur après la première comptabilisation. Les variations de valeur de ces activités en matière d'énergie sont intégrées dans le chiffre d'affaires net selon la méthode nette (enregistrement du résultat commercial net).

Impôts sur le revenu

La charge d'impôts sur le revenu correspond à la somme totale des impôts sur le revenu courants et différés. Les impôts sur le revenu sont calculés sur les résultats imposables au moyen des taux d'imposition en vigueur lors de la clôture individuelle correspondante et les impôts différés sur le revenu aux taux fiscaux annoncés ou en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les impôts sur le revenu différés sont pris en considération sur la base des différences que présentent certains postes de produits et de charges dans les comptes annuels internes au Groupe et les comptes annuels fiscaux. Le calcul des impôts sur le revenu différés résultant des différences temporaires s'effectue selon la méthode «balance sheet liability». Aucun impôt sur le revenu différé n'est pris en compte dans les différences d'évaluation liées à des participations dans des sociétés du Groupe où ces différences ne seront pas contre-passées dans un proche avenir et où le contrôle des décisions appartient au Groupe.

Les actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan si la réalisation en est garantie avec une certitude suffisante. Les reports de pertes non inscrits au bilan et les actifs d'impôts différés non reconnus sont publiés.

Activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente

Un actif est détenu en vue de la vente lorsque sa valeur au bilan est fondamentalement recouvrée par la vente et non par la poursuite de son utilisation. Pour que cela soit le cas, l'actif doit être disponible pour la vente et celle-ci doit être hautement probable dans les douze mois qui suivent. Il en est de même pour un groupe d'actifs (groupe détenu en vue de la vente) et pour les dettes directement liées à ce groupe, dans la mesure où ils doivent être cédés ensemble dans le cadre d'une transaction unique.

Le Groupe Alpiq comptabilise les actifs non courants détenus en vue de la vente (ou les groupes détenus en vue de la vente) au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Tant qu'ils sont détenus en vue de la vente, ces actifs ou groupes d'actifs ne sont plus amortis selon le plan. Au bilan, les actifs et passifs sont présentés séparément des autres actifs et passifs du Groupe.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations. La durée de l'amortissement dépend de la durée d'utilité économique estimée pour chaque catégorie d'immobilisation, respectivement de la date d'expiration des concessions des centrales. Les amortissements sont comptabilisés de façon linéaire. La durée d'utilité pour les différentes catégories d'actifs est comprise dans les fourchettes suivantes:

Bâtiments	20 à 60 ans
Terrains	uniquement en cas de dépréciation
Centrales	20 à 80 ans
Réseaux de transport	15 à 40 ans
Installations d'exploitation /véhicules	3 à 20 ans
Installations en cours de construction	dans la mesure où une dépréciation est déjà prévisible

L'obligation de remise en état des terrains après expiration de la concession ou à la fin de l'exploitation est prise en compte au cas par cas conformément aux dispositions contractuelles. Les coûts estimés pour la remise en état (y compris l'éventuel démantèlement d'installations) font partie des coûts d'acquisition ou de fabrication et sont inscrits au bilan à titre de provision. Les investissements dans les rénovations ou les améliorations d'installations sont portés à l'actif s'ils en prolongent nettement la durée de vie, accroissent la capacité de production ou génèrent une amélioration notable de la qualité de l'immobilisation corporelle.

Les coûts des entretiens réguliers ou importants sont intégrés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, à condition que les critères déterminants pour une comptabilisation à l'actif soient remplis. Les réparations, la maintenance et l'entretien courant des bâtiments et sites d'exploitation sont directement comptabilisés dans les charges.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée à sa valeur comptable lors de sa cession ou lorsqu'on n'en attend plus aucune utilité économique. Les profits ou pertes découlant des cessions d'actifs sont comptabilisés dans le compte de résultat.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité d'un actif sont examinées au moins lors de la clôture de l'exercice et ajustées si nécessaire.

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les coûts d'acquisition englobent les indemnités versées lors de l'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise. Les indemnités comprennent les paiements en espèces, la juste valeur des actifs cédés, de même que les engagements souscrits et les contreparties conditionnelles acceptées à la date de transaction. Les changements ultérieurs sur le marché des contreparties conditionnelles sont comptabilisés dans le compte de résultat. L'actif net acquis, qui se compose des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, est comptabilisé à sa juste valeur. Les frais encourus dans le cadre du regroupement d'entreprises sont comptabilisés dans les charges.

Lorsque le Groupe acquiert une participation inférieure à 100%, les participations correspondantes ne donnant pas le contrôle sont inscrites au bilan comme parts de fonds propres du Groupe. Pour chaque regroupement d'entreprises, Alpiq évalue les participations ne donnant pas le contrôle soit à leur juste valeur, soit à la part correspondante de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Les participations ne donnant pas le contrôle pour lesquelles le Groupe Alpiq détient des options (options call) ou en octroie (options put émises) ne sont toutefois enregistrées comme participations ne donnant pas le contrôle que si le prix d'exercice correspond à la juste valeur. Les options call concernées sont inscrites au bilan à la juste valeur et les options put à la valeur actuelle du prix d'exercice.

L'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle est traitée au sein du Groupe comme pure transaction de fonds propres. La différence éventuelle entre le prix d'achat et les actifs nets acquis est compensée avec la réserve de bénéfices.

Le goodwill correspond à la différence entre les coûts d'acquisition et la participation du Groupe à la juste valeur de l'actif net acquis. Le goodwill et les adaptations de juste valeur de l'actif net sont enregistrés dans les actifs et passifs de la société acquise dans la devise fonctionnelle de cette société. Le goodwill n'est pas amorti, mais la dépréciation éventuelle de sa valeur est évaluée au moins une fois par an. Le goodwill peut aussi provenir de participations dans des entreprises associées et correspond alors à la différence entre le coût d'acquisition de la participation et la juste valeur proportionnelle de l'actif net identifiable. Ce goodwill est incorporé à la valeur comptable des participations des entreprises associées.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées initialement à la valeur d'acquisition et de fabrication, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés.

En règle générale, une distinction est faite entre actifs à durée d'utilité déterminée et actifs à durée d'utilité indéterminée. Les actifs à durée d'utilité déterminée sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilité économique et leur dépréciation est évaluée lorsqu'il existe des signes allant en ce sens. La période et la méthode d'amortissement sont vérifiées au moins à la clôture de chaque exercice. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles figurant actuellement au bilan se situe dans une fourchette de 2 à 68 ans.

Droits de prélèvement d'énergie

Les droits de prélèvement d'énergie figurent au bilan dans les «Immobilisations incorporelles». Ils comprennent les paiements anticipés de droits de prélèvement d'énergie à long terme, y compris les intérêts portés à l'actif. Les amortissements sur les droits de prélèvement d'énergie s'effectuent à hauteur des prélèvements d'énergie annuels, au prorata du volume de prélèvement d'énergie convenu par contrat. Le poste englobe également des contrats de prélèvement d'énergie à long terme, acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée, une évaluation est effectuée à chaque clôture de bilan afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation d'un actif financier. Si la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable estimée, une dépréciation est appliquée sur la valeur réalisable.

Est considéré comme valeur recouvrable le montant le plus élevé entre la juste valeur, déduction faite des frais de cession, et la valeur d'utilité d'un actif individuel ou d'une unité génératrice de trésorerie. La valeur d'utilité est calculée sur la base des flux de trésorerie escomptés (méthode du discounted cash-flow). Si l'actif ne génère pas de flux de liquidités indépendants des autres actifs, l'évaluation du montant recouvrable s'effectue au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif peut être imputé.

La dépréciation de valeur d'un actif enregistrée lors d'une période antérieure sera reprise par le compte de résultat si la perte de valeur n'est plus d'actualité ou a diminué. Le montant comptabilisé correspond au maximum à la valeur qui aurait été obtenue sans dépréciation, en tenant compte des amortissements ordinaires.

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie concernées. Celles-ci correspondent généralement aux activités de vente, de service et de production identifiables sur le plan régional. Le goodwill est soumis chaque année à une évaluation de sa dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (c'est-à-dire le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité) est inférieure à sa valeur comptable, on procède à une dépréciation de la valeur comptable. La méthode appliquée pour évaluer la dépréciation des unités génératrices de trésorerie est publiée dans la note 12. L'évaluation annuelle de la stabilité de la valeur fait l'objet d'un contrôle centralisé au sein du Groupe.

Participations dans des entreprises associées et des partenariats

Une entreprise associée est une entreprise sur laquelle le Groupe Alpiq peut exercer une influence déterminante dans la mesure où il est habilité à participer aux processus de décision au niveau des politiques financière et commerciale. Elle n'est ni une filiale ni un partenariat. Des sociétés peuvent être intégrées dans la comptabilité du Groupe en tant

qu'entreprises associées selon la méthode de mise en équivalence, même si le taux de participation est inférieur à 20 %. C'est notamment le cas lorsque le Groupe Alpiq est représenté dans les organes de décision déterminants tels que le Conseil d'administration, qu'il participe à la politique commerciale et financière ou lorsque s'échangent des informations relatives au marché. Les entreprises dans lesquelles Alpiq détient un taux de participation de 50 % ou plus, mais sur lesquelles elle ne peut exercer aucun contrôle en raison de restrictions inscrites dans les statuts, les contrats ou le règlement d'organisation, sont également évaluées selon la méthode de mise en équivalence. Les centrales partenaires sur lesquelles Alpiq n'exerce pas de contrôle sont considérées comme des entreprises associées et comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.

Un partenariat désigne le contrôle commun (joint control) d'une coentreprise (joint-venture) ou d'une activité commune (joint operation). La distinction s'établit sur la base des droits et obligations concrets des parties associées concernant les actifs et passifs (produits et charges) liés au partenariat. Dans le cas d'activités communes, les actifs, passifs, produits et charges sont enregistrés de manière proportionnelle, tandis que les joint-ventures sont intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode de mise en équivalence.

Les comptes des entreprises associées et des partenariats sont en principe établis selon des méthodes comptables et d'évaluation uniformisées. Lorsque des normes comptables différentes sont utilisées dans les comptes locaux, l'entreprise établit un compte de rapprochement conforme aux IFRS.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au coût d'achat, selon la méthode FIFO ou selon la méthode du coût moyen pondéré, ou à la valeur nette de cession si celle-ci est inférieure. Les coûts d'acquisition englobent la totalité des dépenses générées par l'achat et le transport jusqu'à l'entrepôt. Les coûts de fabrication englobent tous les frais de matériel et de fabrication directement imputables ainsi que les frais généraux liés au transport, au stockage et au conditionnement des stocks.

Traitement des droits d'émission de CO₂

Les droits d'émission de CO₂ accordés sont enregistrés lors du premier calcul à la valeur nominale (zéro). Les droits d'émission de CO₂ acquis pour la production de l'entreprise sont comptabilisés à leur coût d'acquisition dans les stocks lors du premier calcul. Un engagement est enregistré lorsque les émissions de CO₂ dépassent les droits d'émission accordés et achetés. Un tel engagement est porté au bilan à concurrence du volume des droits d'émission acquis aux coûts correspondants. La part dépassant le quota des droits d'émission de CO₂ est enregistrée à la juste valeur à la date de clôture du bilan. Les modifications survenues dans l'engagement sont comptabilisées dans les charges liées à l'énergie.

Crédit-bail

Les opérations de crédit-bail sont classées comme contrats de location-financement ou de location simple conformément aux exigences d'IAS 17. Les transactions pour lesquelles le Groupe Alpiq, en tant que preneur, assume l'ensemble des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un actif et découlant de l'utilisation de l'objet du contrat, dont la propriété économique lui est par conséquent attribuée, sont traitées comme des opérations de location-financement. Dans le cas d'une opération de location-financement, au début du contrat de location, l'objet loué est comptabilisé à l'actif à sa juste valeur (c'est-à-dire à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location) et un passif correspondant est porté au bilan. Les engagements découlant de la location-financement sont inscrits au bilan dans les «Passifs financiers à court et long termes».

L'objet du crédit-bail est amorti sur sa durée d'utilité économique. Si, au début des rapports de crédit-bail, il n'est pas établi avec certitude que la propriété sera transférée au Groupe Alpiq, l'immobilisation corporelle doit être amortie sur la plus courte des deux périodes, durée du contrat ou durée d'utilisation. Le passif est repris dans les périodes suivantes en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations de crédit-bail pour lesquelles le Groupe Alpiq ne reprend pas l'ensemble des avantages et des risques découlant de l'utilisation de l'objet loué sont toutes traitées comme des contrats de location simple et ne sont pas inscrites au bilan. Les paiements sont comptabilisés dans les charges de manière linéaire sur la durée du contrat de location. A l'heure actuelle, les opérations de crédit-bail du Groupe Alpiq sont globalement insignifiantes.

Mandats de fabrication

Les mandats de fabrication spécifiques aux clients dans les domaines opérationnels Industrial Engineering et Building Technology & Design sont enregistrés selon la méthode du «percentage of completion». Le montant figurant à l'actif est présenté dans les postes «Créances» et «Chiffre d'affaires net». Le degré de fabrication est indiqué en fonction des prestations fournies, respectivement selon les charges encourues. Les frais de mandat sont enregistrés en tant que charges à la période où ils sont générés.

Pour les mandats ou groupes de mandats pour lesquels le degré de fabrication ou le résultat ne peut être estimé en toute fiabilité, seule la partie des frais de mandat qui sera probablement recouvrable est comptabilisée. Les pertes escomptées sur les mandats de fabrication sont couvertes par des corrections de valeur ou des provisions. En cas de comptabilisation de mandats en cours, seuls sont pris en compte, en tant que revenus des mandats, les revenus contractuels ou les compléments que le donneur d'ordre a confirmés par écrit.

Provisions

Les provisions tiennent compte de l'ensemble des engagements (légaux ou implicites) identifiables à la date de clôture du bilan, qui reposent sur des transactions commerciales ou événements passés et qui devraient vraisemblablement se réaliser alors que l'échéance et/ou le montant sont encore indéterminés. Le montant est déterminé selon la meilleure estimation possible des sorties de liquidités à escompter.

Les provisions sont comptabilisées à hauteur des sorties de liquidités actualisées à la date de clôture du bilan. Dans ce contexte, les provisions sont vérifiées chaque année à la date de clôture du bilan et adaptées en tenant compte des évolutions récentes. Les taux d'actualisation sont des taux avant impôts qui reflètent les attentes actuelles du marché en ce qui concerne l'effet des intérêts ainsi que les risques spécifiques à ce passif.

Institutions de prévoyance en faveur du personnel

Au sein du Groupe, il existe différents plans de prévoyance en faveur du personnel conformément aux dispositions légales.

Dans les domaines opérationnels Generation Switzerland, Digital & Commerce ainsi que pour les fonctions du Group Center, les sociétés du Groupe en Suisse bénéficient d'une fondation de prévoyance indépendante sur le plan légal dont les caractéristiques correspondent à un plan à primauté de prestations définies selon IAS 19. Les employés des filiales étrangères sont en principe assurés par les institutions sociales nationales ou des institutions de prévoyance indépendantes à primauté de cotisations, en fonction de la pratique en vigueur dans le pays concerné. Celles-ci remplissent les critères d'un plan à primauté de cotisations selon IAS 19.

Les sociétés d'Alpiq InTec en Suisse sont affiliées à des institutions de prévoyance juridiquement autonomes dont certaines sont réassurées en totalité. En conséquence, les plans de prévoyance correspondants sont classés comme étant à primauté de prestations selon IAS 19. Les employés des sociétés étrangères sont majoritairement assurés par des institutions sociales nationales dont les caractéristiques correspondent à un plan à primauté de cotisations définies selon IAS 19.

Le système de prévoyance du Groupe Kraftanlagen en Allemagne utilise essentiellement le mode d'exécution de l'acceptation directe. Il n'existe pas d'institution de prévoyance juridiquement indépendante. Les passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel sont constitués dans le bilan de la société. Ces passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel se mesurent en fonction des évaluations actuarielles de l'engagement de prévoyance existant opérées chaque année. Les prestations de prévoyance sont directement versées par la société. Selon les principes d'IAS 19, une acceptation directe de la prévoyance s'appelle en droit allemand un «unfunded plan» et figure au bilan en tant que passif. Etant donné qu'il n'existe pas d'actifs spécifiques qui correspondent à cet engagement, les versements effectués sont portés au bilan en contrepartie des passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel.

Le calcul des engagements de prévoyance découlant des plans à primauté de prestations est effectué chaque année par des spécialistes indépendants de la prévoyance en utilisant la méthode du «projected unit credit». Cette procédure d'évaluation prend non seulement en compte les rentes en cours et les engagements de rentes futures connus le jour de référence, mais également les futures augmentations de salaires et de rentes. Pour tenir compte de la mortalité, les sociétés suisses utilisent le modèle «Continuous Mortality Investigation» (CMI, modèle d'enquête sur la mortalité continue) et le Groupe Kraftanlagen se réfère aux tables de génération. Ces tables de génération se basent sur les dernières études de mortalité disponibles auprès de la majorité des caisses de pension de droit privé et tiennent compte de l'évolution future de la mortalité. D'autre part, la mortalité basée sur le modèle CMI est calculée sur la base d'un taux de modification prévue à long terme. Le taux d'actualisation utilisé ou le taux d'intérêt de projection des avoirs de vieillesse se base sur les rendements obtenus sur le marché à la date de clôture du bilan pour des obligations d'entreprise de premier ordre et à taux fixe. Le produit d'intérêt net est inscrit directement dans les charges/produits financiers; les autres charges de prévoyance en faveur du personnel font partie des charges de personnel. Les pertes et gains actuariels générés sur la période sont comptabilisés au sein des fonds propres en tant qu'autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat et le coût des services passés directement dans le compte de résultat en tant que charges de personnel.

En règle générale, le financement de l'ensemble des plans repose sur le principe des cotisations paritaires entre employés et employeur. En ce qui concerne les institutions de prévoyance à primauté de cotisations, les cotisations de l'employeur versées ou dues sont comptabilisées directement dans le compte de résultat.

Rétributions en actions

Les rétributions en actions sont en principe versées en espèces par le Groupe Alpiq. Les rétributions en actions qui donnent lieu à un versement en espèces sont évaluées à leur juste valeur au moyen d'un modèle d'évaluation reconnu à chaque date de clôture. La charge est comptabilisée au compte de résultat sur la période d'acquisition des droits tandis qu'une dette correspondante est enregistrée.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels ou existants pour lesquels les sorties de liquidités sont jugées peu probables ne sont pas comptabilisés au bilan. En revanche, le montant de l'engagement existant à la date de clôture du bilan est publié en tant que passif éventuel dans l'annexe aux comptes consolidés.

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les liquidités, les dépôts à court et long termes, les titres, les instruments financiers dérivés, les participations financières, les créances ainsi que les passifs financiers à court et long termes. Selon les directives en vigueur d'IAS 39, les actifs et passifs financiers sont répartis comme suit et évalués de la même manière dans chaque catégorie:

- Actifs ou passifs évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat
- Prêts et créances
- Actifs financiers disponibles à la vente
- Autres passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale (majorés ou diminués des coûts de transaction sauf pour les «Actifs ou passifs évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat»). Un achat ou une vente normalisé d'actifs financiers sera comptabilisé à la date de règlement.

Actifs ou passifs évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont principalement acquis dans l'optique de dégager un bénéfice sur les fluctuations à court terme. Les produits dérivés sont également considérés comme des actifs ou passifs détenus à des fins de transaction. En outre, des actifs et passifs financiers peuvent être affectés à cette catégorie si les critères d'IAS 39 sont remplis.

Les instruments financiers dérivés de l'activité énergétique détenus à des fins de transaction sont portés au bilan à la juste valeur après la comptabilisation initiale, et les fluctuations de valeur sont présentées dans le chiffre d'affaires net de la période concernée. Les quelques postes pour lesquels il n'existe pas de prix de marché liquide sont évalués sur la base d'une courbe de prix modèle. Les autres produits dérivés détenus à des fins de transaction ainsi que les instruments financiers appartenant à cette catégorie sont donc présentés à leur juste valeur et la variation de valeur est comptabilisée dans les produits financiers (charges financières).

Les participations financières pour lesquelles les décisions d'investissement ou de désinvestissement s'effectuent en fonction de l'évolution de la juste valeur sont affectées à la catégorie d'évaluation «Actifs ou passifs évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat». Cette répartition est conforme à la politique des risques financiers du Groupe Alpiq.

Les titres détenus à des fins de transaction et présentés dans l'actif circulant englobent essentiellement des placements collectifs. Ceux-ci font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés de manière collective. Tous les titres sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées par le biais du compte de résultat pour la période sous revue.

Prêts et créances

Les «Prêts et créances» sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. L'évaluation ultérieure s'effectue en principe au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont comptabilisés au résultat lorsque l'actif financier est décomptabilisé ou déprécié.

Les liquidités entrent également dans la catégorie «Prêts et créances». Elles englobent les comptes bancaires, les comptes postaux, les dépôts à vue et les dépôts à terme qui présentent une échéance inférieure à 90 jours lors de la première comptabilisation.

Les créances sont inscrites aux valeurs nominales, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. Les créances et passifs résultant des livraisons et prestations à des fournisseurs qui sont également des contreparties sont passés en compte pour autant qu'un accord de netting ait été conclu et que le paiement soit effectué net.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les autres actifs financiers sont classés dans la catégorie «Actifs financiers disponibles à la vente». Pour ces postes, les corrections de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente sans effet sur le compte de résultat.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers incluent les dettes à court et long termes qui sont comptabilisées aux coûts amortis ainsi que les régularisations dans le temps.

Dépréciation et irrécouvrabilité d'actifs financiers

A chaque date de clôture de bilan, l'existence d'un indice de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers est déterminée.

Concernant les actifs qui ont été comptabilisés au coût d'acquisition amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de la perte éventuelle doit être comptabilisé au compte de résultat. Une dépréciation d'actif comptabilisée lors d'une période antérieure sera extournée au compte de résultat pour autant que la perte de valeur n'existe plus ou ait diminué. L'extourne s'effectue à concurrence de la valeur qui aurait été obtenue sans dépréciation.

Concernant les actifs comptabilisés au coût d'acquisition, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour un actif financier similaire. Les pertes sont comptabilisées au compte de résultat.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'«Actifs financiers disponibles à la vente» a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et qu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte (différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle) doit être transférée des fonds propres au résultat. Contrairement aux instruments d'emprunt, une éventuelle reprise de valeur ultérieure des instruments de fonds propres ne sera pas comptabilisée dans le résultat.

Comptabilisation des opérations de couverture (hedge accounting)

Alpiq utilise des produits dérivés sur l'énergie, les devises et les taux d'intérêt pour se couvrir contre les fluctuations des flux de trésorerie de transactions hautement probables (cash-flow hedges). Contrairement à la comptabilisation des produits dérivés de l'énergie, Alpiq utilise la comptabilisation des opérations de couverture (hedge accounting) pour certains dérivés de devises étrangères et de taux d'intérêt.

Avant d'utiliser un nouvel instrument de couverture, la situation en matière de risques fait l'objet d'une analyse approfondie, l'effet de l'instrument est décrit, les objectifs et stratégies de son application sont formulés et son efficacité est évaluée, mesurée et documentée en continu. L'utilisation d'un nouvel instrument de couverture nécessite une autorisation formelle. Le degré d'efficacité des relations de couverture pendant toute la période concernée est évalué en continu.

La partie du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est réputée constituer une couverture efficace est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global, alors que la partie du gain ou de la perte sans effet doit être comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés dans les autres éléments du résultat global sont recomptabilisés dans le compte de résultat pour la période durant laquelle la transaction couverte exerce une influence sur le résultat.

Si la réalisation de la transaction attendue ou de l'engagement ferme n'est plus à l'ordre du jour, les montants jusque-là comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont transférés dans le compte de résultat. Si l'instrument de couverture arrive à échéance, est vendu, résilié ou utilisé sans être ni remplacé ni renouvelé ou que les critères de comptabilisation de la relation de couverture ne sont plus réunis, les montants jusque-là enregistrés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés séparément au sein des fonds propres jusqu'à la réalisation de la transaction couverte.

Incertitudes relatives aux estimations

Selon les IFRS, la direction est tenue, lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, d'émettre des estimations et hypothèses importantes qui ont un effet substantiel sur les actifs et les passifs portés au bilan ainsi que sur les produits et charges. Ces estimations et hypothèses reposent sur l'expérience du passé et sur la meilleure évaluation possible du futur. Elles servent de base à la comptabilisation des actifs et des passifs dont l'évaluation ne découle pas de données du marché. Estimations et valeurs réelles peuvent différer significativement. Les estimations et hypothèses sont revues en permanence. Les changements éventuels sont ajustés pour la période durant laquelle ils ont été identifiés et sont publiés.

Maintien de la valeur des actifs

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée, une évaluation est effectuée à chaque clôture de bilan afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation d'un actif financier. Le goodwill est soumis chaque année à une évaluation de sa dépréciation. Pour déterminer une perte de valeur, les flux de trésorerie futurs attendus sont calculés sur la base des valeurs empiriques et des estimations relatives à l'évolution du marché. La juste valeur ainsi calculée englobe en substance des estimations relatives aux prix de gros sur les marchés à terme européens, aux prévisions des prix de l'énergie à moyen et à long termes, aux devises étrangères (notamment les cours de change EUR/CHF et EUR/USD), aux taux d'inflation, aux taux d'escompte, aux conditions-cadres réglementaires et aux activités d'investissement relatives à l'entreprise. Les estimations relatives aux facteurs externes sont vérifiées périodiquement à l'aide de données et d'analyses de marché externes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations et entraîner des ajustements sur les périodes ultérieures.

Provisions

Dans le cadre des activités commerciales du Groupe Alpiq, des obligations peuvent exister en matière de garanties et de garanties légales, de restructuration, de litiges juridiques ou de contrats défavorables. Les provisions pour ces obligations sont constituées en raison des flux de trésorerie futurs attendus à la date de clôture du bilan. Afin de déterminer les exigences relatives aux provisions, des hypothèses liées à certaines incertitudes sont émises; celles-ci peuvent dans certains cas nécessiter des ajustements significatifs au cours des périodes suivantes. L'évolution des prix du marché, les taux d'intérêt à long terme et les effets de la conversion dans une autre devise (EUR en CHF) font notamment l'objet d'hypothèses et peuvent nécessiter des ajustements significatifs dans les «Provisions pour les contrats générant des pertes».

Prévoyance en faveur du personnel

Le calcul des passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel qui bénéficie des plans à primauté de prestations inscrits au bilan se fonde sur des hypothèses statistiques et actuarielles. Ces hypothèses peuvent s'écarter de manière significative de la réalité en raison de l'évolution des conditions de marché, de l'environnement économique, de la hausse ou de la baisse des taux de sortie, de l'espérance de vie des assurés ainsi que d'autres facteurs. Ces écarts peuvent influencer les passifs liés à la prévoyance inscrits au bilan en ce qui concerne les institutions de prévoyance en faveur du personnel. Les principales hypothèses sont présentées à la note 24.

Transfert du réseau suisse à très haute tension

Le 3 janvier 2013, Alpiq a transféré sa participation dans le réseau à très haute tension suisse à Swissgrid SA, société nationale pour l'exploitation du réseau, à des valeurs d'apport provisoires. L'évaluation définitive aura lieu dans le cadre d'un ajustement d'évaluation, respectivement du prix d'achat (ajustement d'évaluation 2). Elle requiert des décisions exécutoires concernant les procédures d'évaluation pour l'ensemble des anciens propriétaires du réseau de transport. Les valeurs d'apport définitives pourront s'écarter des valeurs d'apport provisoires. La durée et l'issue des procédures sont incertaines à ce jour.

De plus, Alpiq a obtenu pour l'exercice 2016, suite à la décision de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) concernant la méthode d'évaluation, une indemnisation plus élevée pour le transfert de sa participation dans le réseau à très haute tension suisse. Le montant définitif de cette indemnisation supplémentaire ne pourra être déterminé que lorsque les procédures relatives aux différences de couverture et l'ajustement d'évaluation 2 seront achevés. Cela devrait avoir un effet positif supplémentaire sur le résultat d'Alpiq.

Impôts sur le revenu

Pour le calcul des impôts courants sur le revenu, les hypothèses sont établies en s'appuyant sur les bases légales locales. Les impôts réels à payer peuvent différer du montant initialement calculé, puisque la taxation définitive a lieu plusieurs années après la clôture de l'exercice sous revue. Les risques qui en résultent sont identifiés, évalués et, le cas échéant, enregistrés. La détermination des actifs d'impôts différés repose sur des estimations parfois très importantes. Les prévisions sous-jacentes couvrent plusieurs années et comprennent, entre autres, les prévisions des bénéfices imposables futurs, ainsi que des questions d'interprétation sur les bases légales existantes.

2 Gestion des risques financiers

Principes généraux

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe Alpiq est exposé à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques de marché (risques liés aux prix de l'énergie, risques de change et risques de taux d'intérêt), de crédit et de liquidité. Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques. La Direction générale est responsable de sa réalisation et de sa mise en œuvre. Le Risk Management Committee veille au respect des principes et directives. Il définit également la stratégie de couverture pour la protection de la production des centrales d'Alpiq, entérinée par la Direction générale.

La Group Risk Policy fixe les principes de gestion des risques du Groupe Alpiq. Ces principes comprennent des directives sur la prise, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques commerciaux et définissent l'organisation et les responsabilités de la gestion des risques. Les unités compétentes gèrent leurs risques conformément à la politique de risque prédéfinie pour leur domaine et dans le respect des limites prescrites. L'objectif est de garantir un rapport équilibré entre les risques commerciaux encourus, les revenus et les fonds propres porteurs de risque.

La Group Risk Policy se compose d'une Business Risk Policy applicable à l'échelle du Groupe, d'une Energy Risk Policy spécifique aux activités liées à l'énergie et d'une Financial Risk Policy. La Business Risk Policy régit le processus annuel de cartographie des risques, la définition et le contrôle des mesures d'atténuation des risques opérationnels et stratégiques ainsi que la gestion de la sécurité intégrale. L'Energy Risk Policy définit les processus et méthodes de gestion des risques de marché et de crédit dans les activités liées à l'énergie. En outre, elle régit la gestion des variations de liquidités occasionnées par les activités de négoce en bourse et les conventions bilatérales d'appels de marge. Enfin, elle détermine les principes de la stratégie de couverture (hedging) pour les portefeuilles de négoce de la production d'énergie. La Financial Risk Policy définit le cadre de la gestion des risques financiers au sein du Groupe Alpiq sur le plan du contenu, de l'organisation et de la technique. Elle règle la gestion des risques liés à la liquidité, au change et aux taux d'intérêt.

L'unité fonctionnelle Risk Management est en charge du processus de gestion des risques; elle est subordonnée à la CEO. L'unité fonctionnelle met à disposition des méthodes et des instruments destinés à la mise en œuvre de la gestion des risques.

Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, les risques stratégiques et opérationnels à l'échelle du Groupe sont identifiés et évalués puis affectés aux responsables des risques qui se chargent de leur gestion et de leur surveillance. L'unité fonctionnelle Risk Management supervise la mise en œuvre des mesures prises. Des limites de risques sont attribuées aux risques de marché, de crédit et de liquidité et leur respect est contrôlé. Elles sont contrôlées en permanence et elles sont ajustées à la capacité de risque globale de l'entreprise.

En outre, l'unité fonctionnelle Risk Management assiste les domaines opérationnels, les domaines fonctionnels et les unités opérationnelles dans leurs tâches de gestion des risques. Le Risk Management coordonne les missions et le reporting avec la ligne hiérarchique jusqu'au niveau des responsables d'unité et veille à ce que les rapports parviennent en temps voulu au Conseil d'administration, à la Direction générale et au Risk Management Committee.

Gestion du capital

La gestion du capital au sein du Groupe Alpiq obéit à la stratégie financière du Groupe. Le niveau des fonds propres consolidés et le ratio d'endettement du Groupe sont déterminants pour celle-ci. Le 31 décembre 2017, le ratio des fonds propres s'est établi à 38,9 % (exercice précédent (ajusté): 38,8 %).

Alpiq Holding SA achète une part significative du financement de façon centralisée, la source de financement principale étant le marché suisse des capitaux. La part d'Alpiq Holding SA dans le total des engagements financiers du Groupe s'élève à 71 % au 31 décembre 2017 (74 %). Le montant des passifs financiers doit présenter un juste équilibre par rapport à la capacité de rendement afin de conserver une note de crédit élevée et conforme au reste de la branche. Le ratio de l'endettement net par rapport à l'EBITDA avant effets exceptionnels est déterminant pour la gestion du capital. Dans le cadre du processus de budgétisation et de planification, le Conseil d'administration prend chaque année connaissance de l'évolution prévue des valeurs déterminantes pour la gestion du capital. Il est également régulièrement informé de son évolution réelle.

Le ratio de l'endettement net par rapport à l'EBITDA avant effets exceptionnels est calculé comme suit:

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Passifs financiers à long terme	1 767	1 904
Passifs financiers à long terme inclus dans les passifs détenus en vue de la vente	4	
Passifs financiers à court terme	342	476
Passifs financiers à court terme inclus dans les passifs détenus en vue de la vente	4	
Passifs financiers	2 117	2 380
Dépôts à long terme ¹	202	5
Dépôts à court terme	347	937
Dépôts à court terme inclus dans les actifs détenus en vue de la vente	20	
Titres	26	50
Liquidités	662	532
Liquidités incluses dans les actifs détenus en vue de la vente	146	
Placements financiers (liquidité)	1 403	1 524
Endettement net (Dette nette)	714	856
EBITDA avant effets exceptionnels	301	395
Dette nette / EBITDA avant effets exceptionnels	2,4	2,2

¹ Voir note 26

Les obligations des financements conclus par le Groupe Alpiq sont les suivantes:

Contrat	Echéance	Montant en millions de CHF	Utilisation au 31.12.2017 en millions de CHF	Utilisation au 31.12.2016 en millions de CHF	Obligations financières		Autres obligations
					Ratio FP	Dette nette / EBITDA	Rating bancaire
Limite de crédit consorsial	déc. 18	200	0	0	x	x	x

Les obligations des financements ci-dessus sont analysées sur une base semestrielle. La contrepartie dispose d'un droit de résiliation si les obligations ne sont pas respectées. Toutes les obligations ont été remplies au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017 sur la base des résultats IFRS indiqués.

Instruments financiers

Valeurs comptables et justes valeurs des actifs et passifs financiers

En millions de CHF	Note	Valeur comptable 31.12.2017	Juste valeur 31.12.2017	Valeur comptable 31.12.2016 (ajusté)	Juste valeur 31.12.2016 (ajusté)
Valeurs de remplacement positives des dérivés					
Dérivés de l'énergie		878	878	668	668
Dérivés de devises et de taux d'intérêt		5	5	12	12
Titres		26	26	50	50
Participations financières	14	1	1	1	1
Total des actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat		910	910	731	731
Participations financières	14			4	4
Total des actifs financiers disponibles à la vente		0	0	4	4
Liquidités	17	662	662	532	532
Dépôts à terme	26	549	549	942	942
Créances résultant des livraisons et prestations	16	929	929	1 099	1 099
Créances diverses à court terme	16	299	299	409	409
Prêts octroyés	14	6	6	10	10
Autres actifs à long terme	14	197	197	248	248
Total des prêts et créances		2 642	2 642	3 240	3 240
Total des actifs financiers		3 552	3 552	3 975	3 975

En millions de CHF	Note	Valeur comptable 31.12.2017	Juste valeur 31.12.2017	Valeur comptable 31.12.2016 (ajusté)	Juste valeur 31.12.2016 (ajusté)
Valeurs de remplacement négatives des dérivés					
Dérivés de l'énergie		754	754	603	603
Dérivés de devises et de taux d'intérêt		64	64	70	70
Total des passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat		818	818	673	673
Engagements résultant des livraisons et prestations de services	22	745	745	657	657
Emprunts obligataires	20	1 465	1 485	1 695	1 729
Prêts passifs	20	594	597	657	659
Autres passifs financiers (options put comprises)		505	505	485	485
Total des autres passifs financiers		3 309	3 332	3 494	3 530
Total des passifs financiers		4 127	4 150	4 167	4 203

A la date de clôture du bilan, le Groupe Alpiq a évalué, respectivement présenté, les postes ci-dessous à leur juste valeur. Les instruments financiers ont été classifiés selon la hiérarchie d'évaluation suivante:

Niveau 1: prix négociés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques

Niveau 2: modèle d'évaluation se basant sur des prix négociés sur des marchés actifs ayant une influence déterminante sur la juste valeur

Niveau 3: modèles d'évaluation avec des paramètres ne se fondant pas sur des prix négociés sur des marchés actifs et ayant une influence déterminante sur la juste valeur

En millions de CHF	31.12.2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur				
Dérivés de l'énergie	878		878	
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	5		5	
Titres	26		26	
Participations financières	1		1	
Passifs financiers évalués à la juste valeur				
Dérivés de l'énergie	754		754	
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	64		64	
Autres passifs financiers				
Emprunts obligataires	1 485	1 485		
Prêts passifs	597		597	

En millions de CHF	31.12.2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur				
Dérivés de l'énergie	668		668	
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	12		12	
Titres	50		50	
Participations financières	5		5	
Passifs financiers évalués à la juste valeur				
Dérivés de l'énergie	603		603	
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	70		70	
Autres passifs financiers				
Emprunts obligataires	1 729	1 729		
Prêts passifs	659		659	

Durant les exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016, aucune reclassification entre les niveaux 1 et 2 ou depuis le niveau 3 n'ont eu lieu.

Les dérivés de l'énergie, de devises et de taux d'intérêt sont des produits OTC relevant du niveau 2.

Les emprunts obligataires et les prêts passifs sont inscrits au bilan aux coûts d'acquisition amortis. La juste valeur des prêts passifs correspond aux paiements des amortissements et des intérêts convenus contractuellement et actualisés aux taux du marché.

Charges/produits relatifs aux actifs et passifs financiers

En millions de CHF	Compte de résultat 2017	Autre résultat 2017	Compte de résultat 2016 (ajusté)	Autre résultat 2016
Bénéfices / pertes nets				
Sur les actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	24	- 24	110	- 14
Sur les prêts et les créances	- 5			
Produits et charges d'intérêts				
Produits d'intérêts pour les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	2		19	
Charges d'intérêts pour les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	- 70		- 88	

Durant l'exercice 2017, des corrections de valeur ont été effectuées sur les créances résultant des livraisons et prestations d'un montant de 9 millions de CHF (exercice précédent: 4 millions de CHF). De plus amples informations sur la variation des corrections de valeur figurent dans le tableau «Corrections de valeur des créances résultant des livraisons et prestations».

Risque de marché

Le risque de marché auquel s'expose le Groupe Alpiq se compose essentiellement des risques liés aux prix de l'énergie, des risques de change et de taux d'intérêt. Ces risques sont évalués en continu et gérés à l'aide d'instruments financiers dérivés.

L'évaluation des risques de marché s'inscrit dans le cadre de la Group Risk Policy définie à l'échelle du Groupe et qui fixe des règles concernant la prise de risques, leur évaluation, leurs limites et leur contrôle. Le Risk Management Committee veille en permanence au respect de ces limites de risque, sur la base des rapports réguliers que lui transmet l'unité fonctionnelle Risk Management.

Risques liés aux prix de l'énergie

Le risque lié aux prix de l'énergie se caractérise par de potentielles fluctuations de prix susceptibles de pénaliser le Groupe Alpiq. Elles peuvent découler notamment de variations de la volatilité, du niveau des prix sur le marché ou de corrélations entre marchés et produits. Les risques de liquidité appartiennent également à cette catégorie. Ils surviennent lorsque, par manque d'offres sur le marché, une position ouverte ne peut être liquidée, ou seulement à des conditions très défavorables.

Les futures transactions énergétiques pour usage propre (own use) ne figurent pas au bilan. Ce type de transaction s'inscrit également dans le cadre de l'optimisation du parc de centrales. Une grande partie des valeurs de remplacement des dérivés sur l'énergie présentées à la date de référence est imputable au processus d'optimisation, sachant que les valeurs de remplacement positives et négatives se compensent largement. Alpiq procède également, dans une moindre mesure, à des transactions de négoce sur des produits dérivés de l'énergie.

Les produits dérivés de l'énergie conclus par le Groupe Alpiq sont en général conçus en tant que contrats à terme. Les justes valeurs sont calculées sur la base de la différence entre les cours à terme définis par contrat et les cours à terme actuels valables à la date de clôture du bilan. L'effet du risque de crédit sur les valeurs de marché n'est pas significatif.

Les risques liés aux transactions de négoce et d'optimisation sont gérés sur la base de responsabilités clairement définies et des limites de risques prescrites conformément aux dispositions de la Group Risk Policy. Le respect de ces limites fait régulièrement l'objet d'un rapport formalisé sur les risques établi par Risk Management à l'attention du Risk Management Committee et de la Direction générale. Les positions à risques sont surveillées conformément aux normes «Value at Risk» (VaR) et «Profit at Risk» (PaR).

Risques de change

Pour réduire les risques de change, le Groupe Alpiq recourt dans la mesure du possible à une couverture naturelle des produits et charges d'exploitation en devises étrangères. Le risque de change résiduel est couvert par des contrats à terme conformément à la politique des risques financiers.

Les investissements nets dans des filiales étrangères sont également soumis aux fluctuations des taux de change. La différence des taux d'inflation doit toutefois compenser la variation du niveau des taux de change à long terme. Par conséquent, les investissements dans les filiales étrangères (risques de conversion) ne sont pas couverts.

Les risques de change liés à la production ou à l'achat d'énergie sont, dans la mesure du possible, transférés par contrat à la contrepartie. Lorsque cela ne s'avère que partiellement possible voire impossible, des opérations à terme servent de couverture avec un horizon de placement à moyen terme dans le respect de la politique des risques financiers. Pour éviter que ne s'ensuivent des fluctuations du résultat, la comptabilisation des opérations de couverture (hedge accounting) est utilisée dans la mesure du possible. Les dérivés de devises sont exclusivement des produits OTC. Les justes valeurs sont calculées sur la base de la différence entre les cours à terme définis par contrat et les cours à terme actuels valables à la date de clôture du bilan.

Risques de taux d'intérêt

Les actifs et passifs financiers rémunérés du Groupe Alpiq sont exposés à des risques liés à la volatilité des taux d'intérêt. Conformément à la Financial Risk Policy, la liquidité est investie avec une échéance maximale de deux ans. Les besoins financiers sont toutefois couverts à long terme par le biais de taux fixes. Les financements à taux variables, surtout ceux à long terme, sont généralement garantis au moyen de swaps de taux d'intérêt. Toute variation des taux d'intérêt se répercute donc sur le produit financier côté actifs.

Les dérivés de taux d'intérêt sont exclusivement des produits OTC. La juste valeur est définie sur la base des flux de paiement convenus par contrat et actualisés aux taux de marché actuels.

Analyse de sensibilité

Les conséquences des fluctuations possibles et réalistes des risques de marché précités sont détaillées ci-après et donnent une représentation de la sensibilité des risques de marché sur le résultat financier du Groupe Alpiq. Les sensibilités se basent sur les instruments financiers portés au bilan à la date de référence de celui-ci.

Concernant les produits dérivés sur l'énergie, la fluctuation annuelle (en %) considérée comme possible des justes valeurs est déterminée sur la base des prix de marché des trois dernières années des matières premières suivantes: électricité, gaz, charbon et pétrole. Les écarts maximums par rapport à la moyenne avec un niveau de confiance de 99% sont utilisés pour calculer les sensibilités.

Les fluctuations possibles et réalistes des taux de change concernés ont été calculées à l'aide des valeurs historiques (un an). Une fluctuation dotée d'un écart-type de +/- 1 autour de la moyenne ainsi calculée est considérée comme possible et réaliste. La sensibilité des swaps de taux d'intérêt reflète la conséquence d'un déplacement parallèle de 1% de la courbe de taux sur la variation de la juste valeur.

Pour quantifier les risques individuels, on part du principe que toutes les autres variables demeurent inchangées. Les effets sont indiqués avant impôts pour les activités poursuivies.

En millions de CHF	31.12.2017			31.12.2016 (ajusté)		
	Variation +/-	Influence +/- sur le résultat avant impôts sur le revenu	Influence +/- sur le poste Autre résultat avant impôts sur le revenu	Variation +/-	Influence +/- sur le résultat avant impôts sur le revenu	Influence +/- sur le poste Autre résultat avant impôts sur le revenu
Risque lié aux prix de l'énergie	57,9%	72		48,6%	32	
Risque de change EUR/CHF	4,7%	12	25	4,3%	24	14
Risque de change EUR/USD	6,8%	2		8,2%	1	1
Risque de change EUR/CZK	3,3%	2		0,7%		
Risque de change EUR/PLN	4,5%	1		6,9%	2	1
Risque de change USD/CHF	6,8%	2		8,1%	3	
Risque de taux d'intérêt	1,0%	11	11	1,0%	17	13

Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit a pour objet les pertes potentielles découlant de l'incapacité des partenaires commerciaux à honorer leurs engagements contractuels vis-à-vis du Groupe Alpiq.

La gestion de ce risque dans les activités liées à l'énergie concerne toutes les unités opérationnelles et filiales qui enregistrent un volume d'activité significatif avec des contreparties externes. Elle consiste à contrôler en permanence les créances en cours des contreparties, à en prévoir l'évolution et à analyser la solvabilité des partenaires traditionnels ou nouveaux. Dans ce cadre, sont pris en compte aussi bien les produits dérivés énergétiques comptabilisés en tant qu'instruments financiers que les contrats conclus en vue d'une livraison ou d'une réception d'énergie. La gestion du risque de crédit s'effectue essentiellement à l'aide de limites de crédit fixées en fonction des notations de solvabilité. Le Groupe Alpiq classe les contreparties ou groupes de contreparties (groupes de risques) dans des catégories de risques (AAA – CCC) en fonction de leur probabilité de défaut. Dans un premier temps, la note de solvabilité détermine la limite de crédit. La constitution de sûretés telles que garanties, paiements anticipés ou assurances peut permettre de relever cette limite. Les notations des contreparties actives sont contrôlées périodiquement et les limites de crédit sont ajustées si nécessaire. Dans les activités liées à l'énergie, seuls sont en principe conclus des contrats avec des contreparties qui remplissent les critères de la Group Risk Policy. Les encours de crédit sont contrôlés et gérés en permanence par une procédure formalisée.

Le risque de crédit est géré et contrôlé de manière décentralisée pour le Groupe Alpiq InTec et le Groupe Kraftanlagen. Il s'agit pour l'essentiel de la gestion des débiteurs. Un reporting complet contenant toutes les informations nécessaires pour évaluer les encours est périodiquement adressé à la direction opérationnelle locale.

Afin de gérer activement le risque de crédit lié aux liquidités et aux dépôts à terme, l'unité fonctionnelle centrale Treasury du Groupe Alpiq a fixé certaines limites qui restreignent le montant des actifs détenus par une contrepartie. Les limites sont calculées et contrôlées sur une base mensuelle en fonction de divers facteurs. Comme pour l'exercice précédent, aucune concentration de risque significative n'est à signaler à la date de clôture du bilan, puisque les liquidités et les dépôts à terme sont largement diversifiés, échelonnés dans le temps et mis en place avec des contreparties à faible risque de défaillance. Jusqu'à présent, il n'a pas été nécessaire d'amortir des créances envers des contreparties financières.

Le risque de crédit maximal calculé s'élève à 3 552 millions de CHF au 31 décembre 2017 (exercice précédent (ajusté): 3 975 millions de CHF). Pour une liste détaillée, voir les justes valeurs présentées dans le tableau «Valeurs comptables et justes valeurs des actifs et passifs financiers». Le risque de crédit est réduit par les garanties détenues. Le nombre et la diversification géographique des clients ainsi que la consolidation des positions minimisent les possibilités de concentration des risques pour le Groupe Alpiq.

Compensation des actifs et passifs financiers ainsi que des sécurités

Une partie significative des transactions énergétiques effectuées par le Groupe Alpiq se base sur des contrats contenant un accord de netting. Les créances et passifs sont présentés en montants nets dans le bilan uniquement s'il existe un droit de compenser les montants saisis de même que l'intention d'effectuer une compensation nette.

En millions de CHF	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeurs brutes	Facturation	Valeurs nettes conformément au bilan	Valeurs brutes (ajusté)	Facturation	Valeurs nettes conformément au bilan (ajusté)
Actifs financiers						
Créances résultant des livraisons et prestations	2 764	1 835	929	2 031	932	1 099
Valeurs de remplacement positives des dérivés énergétiques	3 406	2 528	878	3 041	2 373	668
Valeurs de remplacement positives Instruments dérivés de change et de taux	5		5	12		12
Passifs financiers						
Engagements résultant des livraisons et prestations	2 580	1 835	745	1 589	932	657
Valeurs de remplacement négatives des dérivés énergétiques	3 282	2 528	754	2 976	2 373	603
Valeurs de remplacement négatives Instruments dérivés de change et de taux	64		64	70		70

Des sécurités supplémentaires, telles que garanties, règlements d'appels de marge ou assurances, peuvent être demandées en sus si nécessaire. Les garanties disponibles au sein du Groupe Alpiq couvrent en général les transactions d'énergie qui ne sont pas notées au bilan sous forme de fournitures physiques ainsi que les transactions comptabilisées sous forme d'instruments financiers. C'est pourquoi et compte tenu de leur constitution, les garanties ne peuvent pas être attribuées aux différents postes du bilan de manière judicieuse. Les garanties financières obtenues et octroyées dans le cadre des conventions d'appels de marge sont précisées ci-après:

En millions de CHF	31.12.2017		31.12.2016	
	Garanties financières obtenues	Garanties financières octroyées	Garanties financières obtenues	Garanties financières octroyées
Garanties en espèces	50	13	28	68
Garanties ¹	24	21		
Total	74	34	28	68

¹ Les garanties envers des entreprises associées ou des tiers au profit de tiers sont précisées dans la note 26.

Corrections de valeur des créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2016 (ajusté)
Valeur comptable avant correction de valeur	961	1 139
Part corrigée	- 32	- 40
Correction de valeur au début de l'exercice	- 40	- 39
Corrections de valeur supplémentaires	- 9	- 4
Décomptabilisation en raison de pertes	6	1
Reprise de corrections de valeur qui ne sont plus nécessaires	1	2
Reclassification au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente»	13	
Différences issues des conversions en devises	- 3	
Correction de valeur à la fin de l'exercice	- 32	- 40

2017: analyse de l'âge des créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	Valeur comptable avant correction de valeur	dont perte de valeur	Correction de valeur	Valeur comptable après correction de valeur
Non dues	854			854
Dues depuis 1 - 90 jours	63	- 2	- 2	61
Dues depuis 91 - 180 jours				
Dues depuis 181 - 360 jours	3	- 2	- 1	2
Dues depuis plus de 360 jours	41	- 33	- 29	12
Total	961	- 37	- 32	929

2016: analyse de l'âge des créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	Valeur comptable avant correction de valeur (ajusté)	dont perte de valeur	Correction de valeur	Valeur comptable après correction de valeur (ajusté)
Non dues	856	- 2	- 1	855
Dues depuis 1 - 90 jours	118	- 2	- 1	117
Dues depuis 91 - 180 jours	6	- 1		6
Dues depuis 181 - 360 jours	21			21
Dues depuis plus de 360 jours	138	- 127	- 38	100
Total	1 139	- 132	- 40	1 099

Pour l'exercice sous revue (comme pour l'exercice précédent), des créances résultant des livraisons et prestations non significatives ont été directement décomptabilisées en raison de l'existence d'un acte de défaut de biens, à l'exception de l'amortissement de la créance liée à Kraftanlagen ARGE Olkiluoto 3 GesbR (voir note 3). Pour ces créances, aucune correction de valeur n'avait été préalablement entreprise en l'absence de signes de dépréciation.

Au cours de l'exercice précédent, les créances dues depuis plus de 360 jours concernaient principalement des créances résultant de prestations livrées pour le projet «Construction de systèmes de tuyauteries pour la centrale nucléaire Olkiluoto 3 - Nuclear Island» du Groupe Kraftanlagen (voir note 3). En outre, il existe des créances qui, du fait de la situation

économique tendue, n'ont pu être réglées dans les délais. Alpiq est en contact étroit avec les débiteurs concernés. Des corrections de valeur ont été effectuées pour couvrir les pertes attendues. Concernant les postes n'ayant pas fait l'objet d'une correction de valeur, rien n'indique, à la date de référence, que les débiteurs manqueront à leurs engagements.

Risque de liquidités

Dans le négoce européen de l'énergie, une partie significative des créances est compensée et réglée à des échéances fixes, ce qui réduit les pics de besoins en liquidités. Les bourses d'énergie et les grands négociants en énergie ont pour habitude de recourir aux appels de marge pour réduire le risque de contrepartie, ce qui peut entraîner des créances ou passifs significatifs à court terme en raison des fluctuations des prix de l'énergie. Le Groupe Alpiq compense la variation des besoins en gérant un système d'alerte anticipée, en détenant des liquidités suffisantes et en négociant des limites de crédit auprès de banques. L'unité fonctionnelle Treasury & Insurance est responsable de la gestion des liquidités à l'échelle du Groupe. Sa mission consiste à planifier mois après mois, contrôler, mettre à disposition et optimiser les liquidités du Groupe.

Les échéances contractuelles des passifs financiers sont détaillées ci-après. Une sortie de fonds à l'échéance est anticipée pour les prêts dont le refinancement est prévu après l'expiration du contrat sans avoir été sécurisé contractuellement. Les flux de trésorerie effectifs peuvent donc présenter des écarts significatifs par rapport aux échéances contractuelles.

Les flux de trésorerie liés aux produits dérivés sont présentés en montants bruts lorsque la réalisation s'effectue par le biais de paiements bruts. Pour présenter le risque de liquidités effectif lié aux instruments dérivés, les entrées de fonds les concernant sont détaillées sur une ligne séparée au-dessus des sorties de fonds.

2017: échéancier des passifs financiers

En millions de CHF	Valeur comptable	Mouvements financiers					Total
		< 1 mois	1 - 3 mois	4 - 12 mois	1 - 5 ans	> 5 ans	
Passifs financiers non dérivés							
Engagements résultant des livraisons et prestations	745	709	18	18			745
Emprunts obligataires	1465		103	136	891	494	1624
Prêts passifs	594	2	52	59	387	193	693
Autres passifs financiers	505	24	47	211	212	11	505
Instruments financiers dérivés							
Valeur comptable nette des instruments financiers dérivés	65						
Valeur comptable nette des dérivés de l'énergie	124						
Entrées de fonds brutes		1346	3921	9940	2597		17804
Sorties de fonds brutes		-1330	-3918	-9974	-2860		-18082
Valeur comptable nette des dérivés de devises et de taux d'intérêt	-59						
Entrées de fonds brutes		410	627	823	27	2	1889
Sorties de fonds brutes		-413	-632	-837	-61	-7	-1950

2016: échéancier des passifs financiers

En millions de CHF	Valeur comptable (ajusté)	Mouvements financiers (ajusté)					Total
		< 1 mois	1 – 3 mois	4 – 12 mois	1 – 5 ans	> 5 ans	
Passifs financiers non dérivés							
Engagements résultant des livraisons et prestations	657	556	88	13			657
Emprunts obligataires	1 695		107	301	773	712	1 893
Prêts passifs	657		3	105	416	255	779
Autres passifs financiers	485	18	37	165	205	60	485
Instruments financiers dérivés							
Valeur comptable nette des instruments financiers dérivés	7						
Valeur comptable nette des dérivés de l'énergie	65						
Entrées de fonds brutes		1 067	3 744	9 341	3 260		17 412
Sorties de fonds brutes		- 1 054	- 3 691	- 9 325	- 3 406		- 17 476
Valeur comptable nette des dérivés de devises et de taux d'intérêt	- 58						
Entrées de fonds brutes		33	72	536		3	644
Sorties de fonds brutes		- 33	- 73	- 544	- 45	- 12	- 707

Opérations de couverture (hedge accounting)

Couverture de change

Les postes en devises étrangères liés à la vente de capacités de production suisses en euros ont été couverts sur la base des volumes de transactions attendus à l'aide d'opérations à terme sur devises. Les activités de base auront un effet sur le compte de résultat des années 2018 à 2021. Les relations de couverture ont apporté la preuve de leur très grande efficacité. La perte non réalisée de 34 millions de CHF (exercice précédent: perte de 17 millions de CHF) tenant compte des actifs d'impôts différés de 2 millions de CHF (actifs d'impôts différés de 1 million de CHF) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2017.

Swaps de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2017, il y a des swaps de taux d'intérêt servant à fixer les taux d'intérêt liés au financement de projets à taux variable. Les financements de projets en Italie ont une échéance résiduelle de sept à douze ans. Les relations de couverture ont apporté la preuve de leur très grande efficacité. La bénéfice non réalisé de 11 millions de CHF (exercice précédent: bénéfice de 4 millions de CHF) tenant compte des passifs d'impôts différés de 4 millions de CHF (passifs d'impôts différés de 1 million de CHF) a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2017.

Comptes consolidés

En millions de CHF	2017
Valeur de remplacement négative swaps de taux d'intérêt au 1.1.	42
Variation juste valeur	- 11
Différences issues des conversions en devises	4
Valeur de remplacement négative swaps de taux d'intérêt au 31.12.	35

La position des couvertures comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat en tenant compte des impôts différés se compose de la façon suivante:

En millions de CHF	Actifs 2017	Dettes 2017	Actifs 2016	Dettes 2016
Swaps de taux d'intérêt		30		37
Couverture de change		32		

Les montants saisis dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2017 sont recomptabilisés dans le résultat une fois la transaction effectuée. En 2017, des pertes d'un montant net de 5 millions de CHF (exercice précédent: bénéfice de 6 millions de CHF) ont été sortis des fonds propres et comptabilisés dans le chiffre d'affaires net. La partie inefficace des instruments de couverture directement saisie dans le compte de résultat a été insignifiante durant la période sous revue.

3 Dépréciations

2017: répartition des dépréciations et des provisions

Comme les prix de l'électricité n'ont pas poursuivi leur chute depuis la fin de l'année 2016, aucune dépréciation n'a été nécessaire sur les centrales. Les bas prix de l'électricité affichent une volatilité légèrement plus importante dans le profil horaire par rapport aux périodes précédentes, ce dont profitent notamment les centrales de pompage-turbinage particulièrement flexibles. C'est pourquoi, la provision pour le contrat déficitaire pour le prélèvement d'énergie futur de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance SA a été réduite de 54 millions de CHF. Il a été nécessaire d'augmenter de 1 million de CHF une provision pour un contrat déficitaire à l'étranger. Par ailleurs, dans le domaine opérationnel Industrial Engineering, un projet de parc éolien en Scandinavie a dû être déprécié à hauteur de 6 millions de CHF et il a également fallu procéder à une dépréciation à hauteur de 4 millions de CHF liée au retour de concession anticipé d'une petite centrale hydroélectrique en Italie.

Dans le cadre d'une procédure d'arbitrage opposant Kraftanlagen ARGE Olkiluoto 3 GesbR (KAO), qui comprend Kraftanlagen München GmbH et Kraftanlagen Heidelberg GmbH, à Bilfinger Piping Technologies GmbH, l'institut allemand d'arbitrage DIS (Deutsche Institution für Schiedsgerichtsbarkeit e.V.) a rendu la sentence contre KAO. Ce jugement a engendré des amortissements de créances pour un montant de 61 millions de CHF qui ont été comptabilisés au poste «Autres charges d'exploitation» pour les activités non poursuivies et inclus dans le tableau de financement sous «Variation de l'actif circulant net».

2016: répartition des dépréciations et des provisions

En millions de CHF	Domaine opérationnel	Taux d'actualisation avant impôts	Taux d'actualisation après impôts	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Centrales partenaires	Total
Production Suisse	Generation Switzerland	5,8 %	4,6 %	- 49	- 117	- 195	- 361
Energies renouvelables France	Industrial Engineering	8,5 %	4,5 %		- 1		- 1
Energies renouvelables Italie	Industrial Engineering	8,4 %	6,0 %	- 38	- 1		- 39
Total des dépréciations sur actifs				- 87	- 119	- 195	- 401
Provisions pour les contrats générant des pertes							225
Engagements pour les contrats d'approvisionnement et de livraison ¹							- 3
Total des dépréciations et provisions							- 179

¹ Dans le cadre du rapprochement d'Atel et d'EOS en 2009, des contrats d'approvisionnement et de livraison générant des pertes ont été apportés par EOS et inscrits au bilan à leur juste valeur de l'époque sous les passifs à long terme du Groupe Alpiq. L'évaluation effectuée au 31 décembre 2016 aux prix actuels du marché a entraîné une augmentation des passifs inscrits au bilan.

4 Charges d'énergie et de marchandises

En millions de CHF	2017	2016 (ajusté)
Achat d'électricité de tiers	- 3 885	- 2 837
Achat d'électricité des centrales partenaires	- 448	- 500
Achat d'électricité des autres entreprises associées		- 8
Autres achats d'énergie	- 606	- 479
Charges de marchandises	- 6	- 13
Autres charges d'énergie et de marchandises	- 49	- 61
Total avant provisions	- 4 994	- 3 898
Provisions	53	225
Total	- 4 942	- 3 673

En substance, le poste «Autres achats d'énergie» englobe les coûts d'acquisition pour l'achat de combustibles (gaz et charbon) et de certificats. Le poste «Autres charges d'énergie et de marchandises» comprend principalement les redevances hydrauliques, les droits de concession et les coûts pour la maintenance des installations.

5 Charges de personnel

En millions de CHF	2017	2016 (ajusté)
Salaires et traitements	- 146	- 137
Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de prestations	- 15	- 14
Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de cotisations	- 1	- 1
Autres charges de personnel	- 25	- 21
Total	- 187	- 173

Effectif moyen

	2017	2016 (ajusté)
Effectif, équivalents plein temps	1 455	1 421
Apprentis	9	11
Total¹	1 464	1 432

¹ Uniquement activités poursuivies

Effectif à la date de clôture du bilan

	31.12.2017	31.12.2016 (ajusté)
Effectif, équivalents plein temps	1 496	1 419
Apprentis	8	10
Total¹	1 504	1 429

¹ Uniquement activités poursuivies

6 Amortissements et dépréciations

En millions de CHF	2017	2016 (ajusté)
Amortissements sur immobilisations corporelles	- 133	- 136
Amortissements sur droits de prélèvement d'énergie	- 11	- 23
Amortissements sur les autres immobilisations incorporelles	- 10	- 9
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	- 10	- 206
Total	- 164	- 374

Des informations relatives aux contrôles du maintien de la valeur sont fournies dans les notes 3 et 12.

7 Charges financières et produits financiers

En millions de CHF	2017	2016 (ajusté)
Charges financières		
Charges d'intérêts	- 71	- 85
Intérêt net sur plans de prévoyance et provisions	- 19	- 23
Autres charges financières	- 14	- 18
Effets liés aux taux de change	- 4	- 7
Total	- 108	- 133
Produits financiers		
Produits d'intérêts	7	19
Autres produits financiers	14	108
Total	21	127
Charges financières nettes	- 87	- 6

Pour l'exercice précédent, le poste «Autres produits financiers» comprend des bénéfices réalisés dans le cadre de la vente de parts dans des entreprises associées à hauteur de 99 millions de CHF.

8 Impôts sur le revenu

Impôts sur le revenu comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat

En millions de CHF	2017	2016 (ajusté)
Impôts sur le revenu différés	-25	-7
Total	-25	-7

Impôts sur le revenu à charge du compte de résultat

En millions de CHF	2017	2016 (ajusté)
Impôts sur le revenu courants	-32	-23
Impôts sur le revenu différés	-38	185
Total	-70	162

Compte de rapprochement

En millions de CHF	2017	2016 ¹ (ajusté)
Résultat avant impôts sur le revenu	74	98
Taux attendu de l'impôt sur le revenu (taux d'imposition moyen suisse)	21%	21%
Impôts sur le revenu au taux attendu	-16	-21
Eléments entraînant des augmentations / réductions de charges:		
Ecart du taux d'imposition 21 % par rapport aux taux d'impôt sur le revenu locaux prévus	-24	-9
Incidence des charges fiscalement non déductibles	-79	-45
Incidence des périodes antérieures	3	12
Incidence des revenus exonérés d'impôt	36	32
Incidence de l'évaluation des reports de pertes	6	143
Incidence des variations de taux d'imposition	1	51
Autres incidences	3	-1
Total des impôts sur le revenu	-70	162
Taux effectif de l'impôt sur le revenu	94,6%	-165,3%

¹ Adapté à l'application du taux d'impôt sur le revenu selon le taux d'imposition moyen suisse

Impôts différés actifs et passifs selon l'origine des différences temporelles

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2016 (ajusté)
Pertes fiscales et impôts actifs non encore utilisés	18	88
Autres actifs immobilisés	5	85
Actif circulant	14	1
Provisions et engagements	31	39
Total des impôts différés actifs en termes bruts	68	213
Immobilisations corporelles	215	226
Autres actifs immobilisés	259	324
Actif circulant	49	41
Provisions et engagements	63	49
Total des impôts différés passifs en termes bruts	586	640
Impôts différés passifs, nets	518	427
Impôts actifs inscrits au bilan	15	41
Impôts passifs inscrits au bilan	533	468

Au 31 décembre 2017, certaines filiales (sans les actifs détenus en vue de la vente) disposaient de reports de pertes fiscales de 737 millions de CHF au total (exercice précédent: 1466 millions de CHF) qu'elles peuvent compenser au cours de prochaines périodes par des bénéfices imposables.

Pour les actifs d'impôts différés, seuls les reports de pertes fiscales dont la probabilité de conversion en avoirs fiscaux semble réalisable sont pris en considération. Dans le poste «Impôts sur le revenu différés», le Groupe Alpiq n'a pas porté au bilan des avoirs fiscaux découlant de reports de pertes de 646 millions de CHF (980 millions de CHF). Le taux d'imposition applicable aux reports de pertes non inscriptibles à l'actif s'élève en moyenne à 23,4 % (20,5 %).

Ces reports de pertes sont comptabilisés dans les périodes ci-après:

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Sur 1 an		44
Sur 2 – 3 ans	243	192
Après 3 ans	403	744
Total	646	980

Il existe par ailleurs des différences d'évaluation temporaires déductibles qui n'ont pas été portées à l'actif, à hauteur de 197 millions de CHF (64 millions de CHF).

9 Résultat par action

	Activités poursuivies 2017	Activités non poursuivies 2017	2017	Activités poursuivies 2016	Activités non poursuivies 2016	2016
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat net en millions de CHF	-1	-88	-89	260	34	294
Intérêts du capital hybride, attribuable à la période en millions de CHF ¹	-33		-33	-33		-33
Part des actionnaires d'Alpiq Holding SA dans le résultat net en millions de CHF	-34	-88	-122	227	34	261
Nombre pondéré d'actions en circulation			27 874 649			27 874 649
Résultat par action en CHF	-1,18	-3,16	-4,34	8,15	1,23	9,38

¹ Voir note 18

Il n'existe aucun élément conduisant à une dilution du résultat par action.

10 Immobilisations corporelles

En millions de CHF	Biens immobiliers	Centrales	Réseaux de transport	Autres immobilisations corporelles	Installations en cours de construction	Total
Valeurs brutes au 31.12.2016	303	5 524	41	274	209	6 351
Variation du périmètre de consolidation		5		1		6
Investissements	3	7		38	35	83
Reclassifications		58		1	-59	0
Sorties	-7	-3		-37	-9	-56
Reclassification au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente»	-114	-7		-223	-2	-346
Différences issues des conversions en devises	5	211		8	1	225
Valeurs brutes au 31.12.2017	190	5 795	41	62	175	6 263
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2016	-97	-3 161	-29	-180	-135	-3 602
Amortissements ordinaires	-6	-125	-3	-18		-152
Dépréciations					-6	-6
Sorties	5	2		23	9	39
Reclassification au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente»	40	1		128		169
Différences issues des conversions en devises	-2	-138		-6		-146
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2017	-60	-3 421	-32	-53	-132	-3 698
Valeurs nettes au 31.12.2017	130	2 374	9	9	43	2 565

Pour la construction et l'acquisition d'immobilisations corporelles, les engagements contractuels enregistrés à la date de clôture s'élèvent à 14 millions de CHF (exercice précédent: 16 millions de CHF).

Le Groupe Alpiq exploite un parc éolien qui est essentiellement financé par un contrat de crédit-bail à long terme. La valeur comptable nette des immobilisations corporelles détenues dans le cadre des opérations de crédit-bail s'élevait à 30 millions de CHF au 31 décembre 2017 (30 millions de CHF).

Comptes consolidés

En millions de CHF	Biens immobiliers	Centrales (ajusté)	Réseaux de transport	Autres immobilisations corporelles (ajusté)	Installations en cours de construction (ajusté)	Total (ajusté)
Valeurs brutes au 31.12.2015	301	5 525	39	269	201	6 335
Investissements	4	3		33	43	83
Prestations propres activées					1	1
Reclassifications		27	2	1	-30	0
Sorties	-2	-12		-29		-43
Reclassification au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente»					-5	-5
Différences issues des conversions en devises		-19			-1	-20
Valeurs brutes au 31.12.2016	303	5 524	41	274	209	6 351
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2015	-92	-2 971	-27	-178	-139	-3 407
Amortissements ordinaires	-7	-126	-2	-21		-156
Dépréciations		-87				-87
Sorties	2	11		19		32
Reclassification au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente»					4	4
Différences issues des conversions en devises		12				12
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2016	-97	-3 161	-29	-180	-135	-3 602
Valeurs nettes au 31.12.2016	206	2 363	12	94	74	2 749

Engagements de paiements découlant du crédit-bail

En millions de CHF	Paiements minimaux au titre du crédit-bail 31.12.2017	Paiements minimaux au titre du crédit-bail 31.12.2016	Valeur actuelle 31.12.2017	Valeur actuelle 31.12.2016
Jusqu'à 1 an	4	3	4	3
De 2 à 5 ans	15	13	13	12
Plus de 5 ans	25	27	18	18
Total	44	43	35	33
Coûts de financement	-9	-10		
Valeur actuelle des paiements minimums au titre du crédit-bail	35	33	35	33

A la date de clôture du bilan, la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de crédit-bail s'élève à 35 millions de CHF (33 millions de CHF). Sur ce montant, 4 millions de CHF (3 millions de CHF) sont présentés dans les passifs financiers à court terme et 31 millions de CHF (30 millions de CHF) dans les passifs financiers à long terme.

11 Immobilisations incorporelles

En millions de CHF	Droits de prélèvement d'énergie	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Installations en cours de construction	Total
Valeurs brutes au 31.12.2016	1486	740	471	14	2711
Variation du périmètre de consolidation		34	22		56
Investissements			3	5	8
Prestations propres activées				5	5
Reclassifications			9	-7	2
Sorties			-2		-2
Reclassification au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente»		-133	-52		-185
Différences issues des conversions en devises	6	7	17		30
Valeurs brutes au 31.12.2017	1492	648	468	17	2625
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2016	-1444	-647	-386	0	-2477
Amortissements ordinaires	-11		-14		-25
Dépréciations			-4		-4
Sorties			2		2
Reclassification au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente»		33	23		56
Différences issues des conversions en devises	-6	-5	-13		-24
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2017	-1461	-619	-392	0	-2472
Valeurs nettes au 31.12.2017	31	29	76	17	153
Valeurs brutes au 31.12.2015	1485	731	477	4	2697
Variation du périmètre de consolidation		12	2		14
Investissements			1	9	10
Prestations propres activées				4	4
Reclassifications	2		-2	-3	-3
Sorties			-1		-1
Reclassification au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente»			-4		-4
Différences issues des conversions en devises	-1	-3	-2		-6
Valeurs brutes au 31.12.2016	1486	740	471	14	2711
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2015	-1305	-647	-370	0	-2322
Amortissements ordinaires	-23		-14		-37
Dépréciations	-117		-2		-119
Reclassifications			-3		-3
Sorties			1		1
Différences issues des conversions en devises	1		2		3
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2016	-1444	-647	-386	0	-2477
Valeurs nettes au 31.12.2016	42	93	85	14	234

12 Contrôle du maintien de la valeur du goodwill

Pour vérifier le maintien de la valeur du goodwill, celui-ci a été attribué comme suit aux unités génératrices de trésorerie:

En millions de CHF	Taux d'actualisation avant impôts au 31.12.2017	Taux d'actualisation après impôts au 31.12.2017	Valeur comptable 31.12.2017	Taux d'actualisation avant impôts au 31.12.2016	Taux d'actualisation après impôts au 31.12.2016	Valeur comptable 31.12.2016
Négoce et vente Europe de l'Est et du Sud-Est	7,1%	6,0%	12	8,1%	6,6%	12
Gestion de l'énergie	6,9%	6,0%	17	7,0%	6,1%	16
Alpiq InTec ¹				4,6%	4,0%	52
Groupe Kraftanlagen ¹				5,2%	4,1%	13
Total			29			93

¹ Activités non poursuivies

Les montants recouvrables utilisés pour le contrôle du maintien de la valeur sont basés sur la valeur d'utilité. Les plans d'entreprise approuvés par la direction pour les trois premières années sont utilisés pour le calcul des valeurs d'utilité. Les plans d'entreprise ont été élaborés sur la base des chiffres historiques et des attentes actuelles du marché. Les flux monétaires sont indexés sur l'inflation avec un taux de croissance de 2,0% (exercice précédent: 2,0%) pour le calcul des valeurs finales. Le taux de croissance correspond à la moyenne à long terme escomptée par Alpiq. Les taux d'actualisation appliqués reflètent l'estimation actuelle du marché en ce qui concerne les risques spécifiques à attribuer aux unités génératrices de trésorerie.

13 Participations dans des centrales partenaires et autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Total
Valeurs comptables au 31.12.2015	2 661	57	2 718
Dividendes	- 25	- 13	- 38
Part de résultat	- 40	8	- 32
Incidences IAS 19 et 39 comptabilisées sous autre résultat	16		16
Dépréciations	- 195		- 195
Reclassifications	39	1	40
Sorties	- 8		- 8
Valeurs comptables au 31.12.2016 (ajusté)	2 448	53	2 501
Investissements	47	1	48
Dividendes	- 25	- 13	- 38
Part de résultat	- 18	1	- 17
Incidences IAS 19 et 39 comptabilisées sous autre résultat	32		32
Sorties	- 6	- 2	- 8
Reclassification au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente»		- 4	- 4
Différences issues des conversions en devises		2	2
Valeurs comptables au 31.12.2017	2 478	38	2 516

Le poste «Reclassifications» englobe, pour les centrales partenaires pour l'exercice précédent, l'augmentation de capital proportionnelle dans Nant de Drance SA à hauteur de 39 millions de CHF. L'augmentation de capital provient de la conversion d'un prêt d'actionnaire et n'a pas eu d'effet sur la trésorerie de l'exercice précédent.

Toutes les grandes centrales partenaires ainsi que les entreprises associées restantes sont évaluées selon des IFRS homogènes et intégrées aux comptes annuels consolidés selon la méthode de mise en équivalence. En l'absence de comptes IFRS, des ajustements sont effectués.

Les dates de clôture des différentes centrales partenaires (année hydrologique) et des autres entreprises associées diffèrent de celle du Groupe. Pour ces sociétés, les dernières clôtures disponibles pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Alpiq sont utilisées. Les transactions et événements majeurs survenus entre la dernière clôture et le 31 décembre sont pris en considération dans les comptes annuels.

2017: valeurs clés

Compte tenu des contrats de partenariat existants, les actionnaires des centrales partenaires sont tenus, pendant la durée de concession, de reprendre l'énergie correspondant à leur part de participation et de payer les dépenses annuelles au prorata (dont les taux d'intérêt et le remboursement des fonds étrangers). Par ailleurs, au niveau des fonds de démantèlement et de gestion des déchets radioactifs, les propriétaires des installations nucléaires ont une obligation limitée de couvrir la différence au cas où un partenaire directement concerné ne pourrait effectuer ses paiements. La durée des contrats de partenariat correspond à l'intégralité de la durée de vie de la centrale ou à la durée d'utilisation de la concession. Ces contrats ne peuvent pas être résiliés. Concernant certaines centrales partenaires, Alpiq a cédé à une autre entreprise une partie de l'énergie lui revenant au titre de sa participation ainsi que l'obligation y relative de payer les frais annuels au prorata. Dans ces cas-là, la part présentée, pertinente au plan économique, peut différer de la participation en actions.

Suite au rapprochement d'Atel et d'EOS qui a donné naissance à Alpiq en 2009, des ajustements de juste valeur ont été effectués pour les actifs acquis dans le cadre du regroupement des entreprises. Inclus dans les valeurs clés, ceux-ci sont calculés sur la base d'une pondération.

Principales centrales partenaires et autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires									
	Grande Dixence SA		Nant de Drance SA		Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG		Centrale Nucléaire de Leibstadt SA		Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	2 318	1 391	1 748	682	3 275	1 310	5 020	1 625	868	289
dont immobilisations financières à long terme	7	4			2 038	815	1 931	625		
Actif circulant	32	19	44	17	191	76	276	89	14	5
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	27	16	4	2	69	27	63	20	11	4
Fonds étrangers à long terme	781	468	1 238	482	3 041	1 216	3 822	1 237	40	13
dont dettes financières à long terme	779	467	1 237	482	136	55	400	129	40	13
Fonds étrangers à court terme	196	118	97	38	94	38	330	107	83	28
dont dettes financières à court terme	170	102							60	20
Fonds propres	1 373	824	457	179	331	132	1 144	370	759	253
Revenus	157	94	3	1	223	89	370	120	211	70
Charges	-189	-114	-2	-1	-167	-67	-337	-110	-286	-95
Résultat net	-32	-20	1	0	56	22	33	10	-75	-25
Autre résultat			3	1	37	15	38	12		
Résultat global	-32	-20	4	1	93	37	71	22	-75	-25
Dividendes versés		5				7		8		2

Les entreprises associées considérées comme essentielles par Alpiq sont exclusivement des centrales partenaires importantes sur le plan stratégique. Un prix du marché n'est disponible pour aucune de ces sociétés.

Centrales partenaires mineures et autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires		Autres entreprises associées	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	4 210	1 108	201	49
dont immobilisations financières à long terme	78	10		
Actif circulant	105	20	103	25
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	53	10	89	20
Fonds étrangers à long terme	1 636	347	130	30
dont dettes financières à long terme	1 609	342	101	22
Fonds étrangers à court terme	317	61	22	6
dont dettes financières à court terme	163	32		
Fonds propres	2 362	720	152	38
Revenus	405	84	129	36
Charges	- 408	- 89	- 121	- 35
Résultat net	- 3	- 5	8	1
Autre résultat	27	4		
Résultat global	24	- 1	8	1

Pour le Groupe Alpiq, les dépenses annuelles ordinaires au prorata de l'ensemble des centrales partenaires se sont élevées en 2017 à 448 millions de CHF (exercice précédent: 500 millions de CHF). Elles relèvent des charges d'énergie et de marchandises.

2016: valeurs clés

Principales centrales partenaires et autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires									
	Grande Dixence SA		Nant de Drance SA		Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG		Centrale Nucléaire de Leibstadt SA		Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	2 397	1 438	1 488	580	3 270	1 307	4 775	1 546	981	327
dont immobilisations financières à long terme	5	3			1 798	719	1 736	562		
Actif circulant	23	14	183	71	345	138	349	113	20	6
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	12	7	80	31	250	100	104	34	11	4
Fonds étrangers à long terme	940	564	1 237	482	3 244	1 298	3 812	1 234	1	
dont dettes financières à long terme	938	563	1 237	482	135	54	400	129		
Fonds étrangers à court terme	65	39	97	38	114	45	214	69	159	53
dont dettes financières à court terme									125	42
Fonds propres	1 415	849	337	131	257	102	1 098	356	841	280
Revenus	166	100	2	1	343	137	386	125	213	71
Charges	-432	-260	-10	-4	-296	-118	-379	-123	-391	-130
Résultat net	-266	-160	-8	-3	47	19	7	2	-178	-59
Autre résultat			3	1	33	13	8	2		
Résultat global	-266	-160	-5	-2	80	32	15	4	-178	-59
Dividendes versés		5				7		8		2

Centrales partenaires mineures et autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires		Autres entreprises associées	
	Valeurs brutes (ajusté)	Part Alpiq (ajusté)	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	4 255	1 120	190	50
dont immobilisations financières à long terme	84	11	1	
Actif circulant	110	21	176	63
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	49	9	120	38
Fonds étrangers à long terme	1 643	341	145	33
dont dettes financières à long terme	1 585	334	93	21
Fonds étrangers à court terme	353	70	64	27
dont dettes financières à court terme	190	37		
Fonds propres	2 369	730	157	53
Revenus	379	72	194	67
Charges	-461	-106	-170	-59
Résultat net	-82	-34	24	8
Autre résultat	-7		-8	
Résultat global	-89	-34	16	8

14 Autres immobilisations financières à long terme

En millions de CHF	Participations financières	Prêts octroyés	Autres actifs à long terme	Total
Valeurs comptables au 31.12.2015	5	71	248	324
Investissements	1	5		6
Reclassifications	-1	-40		-41
Sorties		-25		-25
Différences issues des conversions en devises		-1		-1
Valeurs comptables au 31.12.2016	5	10	248	263
Investissements		5		5
Reclassifications	-4	1	-49	-52
Sorties		-5		-5
Dépréciations			-2	-2
Reclassification au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente»		-6		-6
Différences issues des conversions en devises		1		1
Valeurs comptables au 31.12.2017	1	6	197	204

Alpiq a cédé l'ensemble des créances de prêt octroyées par Swissgrid SA en 2014 dans le cadre du transfert des réseaux à très haute tension. Lors de la vente, les tranches du prêt Swissgrid ont été cédées sans le droit de conversion qui en fait partie par contrat. Sous certaines conditions, Swissgrid SA peut, respectivement doit, convertir les prêts en fonds propres. Les acquéreurs des prêts recevraient alors des participations aux fonds propres de Swissgrid SA. Dans le cas d'une conversion et vu le contrat conclu avec les acquéreurs des prêts, Alpiq est toutefois tenue de reprendre de ces derniers l'ensemble des participations aux fonds propres de Swissgrid SA issues de la conversion à hauteur de 246 millions de CHF au maximum. Alpiq a donc vendu les prêts tout en contractant un engagement à hauteur de 246 millions de CHF. En raison des modalités contractuelles de la transaction, les prêts n'ont pas pu être comptabilisés et restent dans les comptes d'Alpiq en tant qu'«Autres actifs à long terme» pour un montant de 197 millions de CHF (exercice précédent: 246 millions de CHF) et en tant que «Créances» à hauteur de 49 millions de CHF (0 million de CHF), compte tenu de l'échéance des obligations convertibles dans Swissgrid SA sur lesquelles ils reposent. La reclassification en créances résulte du fait que les obligations convertibles de Swissgrid SA de ce montant devront être remboursées au cours des 12 prochains mois. De plus, dans l'étendue des engagements pris dans le cadre des ventes, il existe des dettes financières d'un montant de 197 millions de CHF (246 millions de CHF) présentées en tant que «Autres passifs financiers à long terme» et d'un montant de 49 millions de CHF (0 million de CHF) en tant que «Autres engagements à court terme».

15 Stocks

A la date de référence, les stocks comprennent essentiellement les combustibles (gaz et charbon) avec une valeur comptable de 31 millions de CHF (exercice précédent, ajustée: 33 millions de CHF), les droits d'émissions de CO₂ à hauteur de 17 millions de CHF (12 millions de CHF) ainsi que des produits auxiliaires et d'exploitation d'un montant de 11 millions de CHF (35 millions de CHF).

16 Créances

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2016 (ajusté)
Créances résultant des livraisons et prestations	929	1099
Paievements d'avance aux fournisseurs	39	38
Chiffre d'affaires avant facturation		251
Créances diverses à court terme	299	410
Total	1 267	1 798

Les créances et engagements résultant des livraisons et prestations à des fournisseurs qui sont également des contreparties sont passés en compte pour autant qu'un accord de netting ait été conclu avec les contreparties et que le paiement soit effectué net. D'autres informations sont fournies dans la note 2.

Le chiffre d'affaires avant facturation des mandats de fabrication en cours est déterminé en fonction du degré d'avancement, déduction faite des acomptes facturés. Il se détaille comme suit:

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2016 (ajusté)
Chiffre d'affaires avant facturation (brut)		1 115
Acomptes facturés aux clients		- 864
Chiffre d'affaires avant facturation (net)	0	251

Le chiffre d'affaires total avant facturation au 31 décembre 2017 est compris dans le poste «Actifs détenus en vue de la vente».

17 Liquidités

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Avoirs à vue	659	513
Dépôts à terme avec échéances inférieures à 90 jours	3	19
Total	662	532

18 Fonds propres

Capital-actions

Le capital-actions de 278,7 millions de CHF (exercice précédent: 278,7 millions de CHF) se compose de 27 874 649 actions nominatives à 10 CHF (27 874 649 actions nominatives) et est entièrement libéré. L'actionnariat est composé de la manière suivante:

	Parts en % au 31.12.2017	Parts en % au 31.12.2016
EOS HOLDING SA (EOSH)	31,44	31,44
EDF Alpes Investissements Sàrl (EDFAI)	25,04	25,04
EBM (Genossenschaft Elektra Birseck)	13,65	13,65
EBL (Genossenschaft Elektra Baselland)	7,13	7,13
Canton de Soleure	5,61	5,61
Aziende Industriali di Lugano (AIL) SA	2,13	2,13
IBAAarau AG (IBA)	2,00	2,00
WWZ AG	0,91	0,91
Public	12,09	12,09

Capital hybride

En 2013, les actionnaires principaux suisses ont souscrit un emprunt hybride d'un montant de 367 millions de CHF. Alpiq a en outre placé un emprunt hybride public de 650 millions de CHF sur le marché suisse des capitaux.

Ce capital hybride d'un montant total de 1 017 millions de CHF a une durée illimitée et est considéré comme fonds propres, conformément aux normes de présentation des comptes IFRS. Alpiq dispose toutefois du droit de résilier l'emprunt hybride public de manière anticipée, au plus tôt le 15 novembre 2018, et de le rembourser ensuite par tranches annuelles. L'emprunt hybride souscrit par les actionnaires principaux suisses ne peut être remboursé qu'après le remboursement de l'emprunt hybride public, auquel il est subordonné. Alpiq peut, sous certaines conditions, substituer des actions ou des instruments hybrides de même rang à l'emprunt hybride détenu par les actionnaires principaux suisses. Le capital hybride est rémunéré au moyen d'un coupon de 5 % jusqu'à la première échéance de remboursement, le 15 novembre 2018. A partir de cette date, puis tous les cinq ans, le taux d'intérêt sera ajusté en fonction des conditions en vigueur sur le marché. En 2023 et en 2043, la rémunération sera majorée de respectivement 25 pb et 75 pb. Le versement aux actionnaires principaux suisses des intérêts sur le prêt hybride peut être suspendu selon la libre appréciation d'Alpiq, sans obligation ultérieure de paiement. Il est également possible de suspendre la rémunération de l'emprunt hybride public, mais dans ce cas, les intérêts ne sont prescrits qu'après trois ans.

Le 6 mars 2017, Alpiq a communiqué qu'elle ne paierait pas d'intérêts sur l'emprunt hybride des principaux actionnaires suisses pour la période allant de mars 2016 à mars 2017. En revanche, les intérêts sur l'emprunt hybride public ont été honorés. Les intérêts après impôts imputables à l'exercice 2017 s'élèvent à 33 millions de CHF (33 millions de CHF). Indépendamment du fait qu'ils aient été payés ou qu'il existe une obligation juridique de les payer, les intérêts de l'emprunt public hybride, respectivement les intérêts fixés du prêt hybride, imputables à l'exercice remplissent les critères d'un dividende privilégié et, par conséquent, sont déduits de la «Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat net» pour le calcul du résultat non dilué par action.

Les intérêts courus après impôts s'élèvent à 19 millions de CHF (19 millions de CHF) au 31 décembre 2017. Etant donné qu'il n'existe pas d'obligation judiciairement exécutoire de payer, les intérêts courus n'ont pas été définis comme un engagement financier et n'ont pas été déduits des fonds propres. En 2017, les paiements d'intérêts se sont élevés à 33 millions de CHF au total (0 million de CHF pour les actionnaires principaux suisses, 33 millions de CHF pour l'emprunt hybride public). En raison du caractère de fonds propres du capital hybride, ces distributions ont été comptabilisées comme étant sans effet sur les fonds propres (réserves de bénéfice).

19 Provisions

En millions de CHF	Provision pour les contrats générant des pertes	Provision pour restructurations	Provision pour démantèlement des centrales propres	Provision pour garanties	Autres provisions	Total
Etat des provisions à long terme au 31.12.2016 (ajusté)	378	0	43	14	36	471
Provisions à court terme	23	19		2	44	88
Provisions au 31.12.2016 (ajusté)	401	19	43	16	80	559
Dotations	10			2	32	44
Intérêts sur provisions	17		1			18
Utilisation	-35	-1		-2	-10	-48
Provisions non utilisées et dissoutes	-57	-6		-4	-15	-82
Reclassification	-3				3	0
Reclassification au poste du bilan «Passifs détenus en vue à la vente»	-10			-9	-9	-28
Différences issues des conversions en devises	11		1	1	3	16
Provisions au 31.12.2017	334	12	45	4	84	479
Déduction faite des provisions à court terme	-28	-12			-39	-79
Etat des provisions à long terme au 31.12.2017	306	0	45	4	45	400

La provision pour les contrats générant des pertes englobe la valeur actuelle des contrats déficitaires en cours à la date de clôture du bilan découlant de l'activité de négoce et de distribution d'énergie, ainsi que des mandats en cours.

La provision pour restructurations couvre les charges attendues sur les programmes de restructuration engagés au cours des exercices précédents. La provision englobe les charges générées par la restructuration et qui ne sont pas en relation avec les activités poursuivies par le Groupe.

La provision pour démantèlement des centrales propres couvre les coûts estimés relatifs aux obligations de démantèlement du parc de centrales actuel du Groupe.

La provision pour garanties a été calculée sur la base de valeurs historiques et d'accords contractuels.

Les autres provisions englobent des engagements dans le domaine du personnel, les engagements actuels ou les risques d'engagements liés à des procédures judiciaires et des risques d'exploitation généraux dont la survenue est jugée probable.

Les provisions importantes pour lesquelles la juste valeur est essentielle sont calculées à la valeur actuelle et rémunérées par le biais des charges financières.

20 Passifs financiers

En millions de CHF	Emprunts obligataires	Prêts passifs	Autres	Total
Passifs financiers à long terme au 1.1.2017	1333	571		1904
Passifs financiers à court terme au 1.1.2017	362	86	28	476
Passifs financiers au 1.1.2017	1695	657	28	2380
Nouveaux engagements financiers	130	40	22	192
Remboursement	-362	-121		-483
Variation du périmètre de consolidation		1		1
Actualisation	2			2
Reclassification au poste du bilan «Passifs détenus en vue de la vente»		-8		-8
Différences issues des conversions en devises		25		25
Passifs financiers au 31.12.2017	1465	594	50	2109
Passifs financiers à long terme au 31.12.2017	1265	502		1767
Passifs financiers à court terme au 31.12.2017	200	92	50	342

Emprunts obligataires existants à la date de référence

En millions de CHF	Echéance	Remboursable au plus tôt	Taux d'intérêt effectif %	Valeur comptable 31.12.2017	Valeur comptable 31.12.2016
Alpiq Holding SA Valeur nominale 100 millions de CHF, taux fixe 4 %	2009/2017	10.02.2017	4,167		100
Alpiq Holding SA Valeur nominale 132 millions de CHF, taux fixe 2 % ¹	2012/2017	13.04.2017	2,160		132
Alpiq Holding SA Valeur nominale 100 millions de CHF, taux fixe 2 5/8 %	2006/2018	01.03.2018	2,788	100	100
Alpiq Holding SA Valeur nominale 100 millions de CHF, taux fixe 3 7/8 %	2008/2018	30.10.2018	4,020	100	100
Alpiq Holding SA Valeur nominale 284 millions de CHF, taux fixe 3 % ¹	2009/2019	25.11.2019	3,184	283	283
Alpiq Holding SA Valeur nominale 179 millions de CHF, taux fixe 2 1/4 % ¹	2011/2021	20.09.2021	2,400	178	178
Alpiq Holding SA Valeur nominale 200 millions de CHF, taux fixe 3 %	2012/2022	16.05.2022	3,056	200	199
Alpiq Holding SA Valeur nominale 175 millions de CHF, taux fixe 2 1/8 %	2015/2023	30.06.2023	2,125	175	175
Alpiq Holding SA Valeur nominale 300 millions de CHF, taux fixe 2 5/8 %	2014/2024	29.07.2024	2,710	299	298
Electricité d'Emosson SA Valeur nominale 130 millions de CHF, taux fixe 2 1/4 %	2005/2017	26.10.2017	2,250		130
Electricité d'Emosson SA Valeur nominale 130 millions de CHF, taux fixe 1 3/8 %	2017/2022	02.11.2022	1,441	130	

¹ Rachat partiel au 14 septembre 2016

L'intérêt pondéré des emprunts obligataires émis, rapporté à leur valeur nominale et à la date de clôture du bilan est de 2,56 % (exercice précédent: 2,65 %), celle des prêts passifs de 3,82 % (3,77 %). Il comprend également les financements de projet libellés en euros. L'intérêt moyen pondéré des emprunts obligataires et des prêts passifs s'élève à 2,93 % (2,95 %).

Le 14 septembre 2016, Alpiq a racheté des emprunts obligataires d'une valeur nominale de 218 millions de CHF et avec des échéances comprises entre 2017 et 2021.

21 Autres engagements à long terme

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Vente d'options put	11	12
Engagements divers à long terme	260	306
Total	271	318

Les engagements découlant de la vente des créances de prêts vis-à-vis de Swissgrid SA, à hauteur de 197 millions de CHF (exercice précédent: 246 millions de CHF) sont inclus dans le poste «Engagements divers à long terme». D'autres informations concernant la transaction sont fournies dans la note 14.

22 Autres engagements à court terme

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2016 (ajusté)
Engagements résultant des livraisons et prestations	745	657
Engagements divers à court terme	237	196
Acomptes reçus de clients	31	8
Acomptes pour mandats de fabrication	1	228
Total	1 014	1 089

Les engagements résultant des livraisons et prestations à des fournisseurs qui sont également des clients sont compensés par les «Créances pour livraisons et prestations», pour autant qu'un accord de netting ait été conclu avec les contreparties et que le paiement soit effectué net. D'autres informations sont fournies dans la note 2.

Les engagements découlant de la vente des créances de prêts vis-à-vis de Swissgrid SA, à hauteur de 49 millions de CHF (exercice précédent: 0 million de CHF) sont inclus dans le poste «Engagements divers à court terme». D'autres informations concernant la transaction sont fournies dans la note 14.

Les acomptes pour mandats de facturation comprennent les mandats de fabrication pour lesquels un montant brut est dû aux clients et pour lesquels les acomptes reçus dépassent les frais encourus, y compris la participation aux bénéfices.

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Acomptes pour mandats de fabrication (bruts)	2	1 062
Chiffre d'affaires avant facturation	-1	- 834
Acomptes pour mandats de fabrication (nets)	1	228

La majeure partie des acomptes pour mandats de fabrication au 31 décembre 2017 est comprise dans le poste «Actifs détenus en vue de la vente».

23 Transactions avec des entreprises et parties liées

Sont considérés comme entreprises et parties liées les centrales partenaires, les autres entreprises associées et les principaux actionnaires ayant une influence déterminante sur le Groupe Alpiq, ainsi que les institutions de prévoyance en faveur du personnel, les membres du Conseil d'administration et la Direction générale. EOS Holding SA et EDFAI disposent d'une influence notable sur le Groupe Alpiq et sont donc désignées ci-après comme «Autres entreprises liées».

Volume des transactions du Groupe avec des entreprises liées

En millions de CHF	2017			2016		
	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées
Produits d'exploitation						
Ventes d'énergie	54	12	376	45	120	15
Autres revenus de prestations	12			10	2	
Charges d'exploitation						
Charges liées à l'énergie	-448		-347	-500	-8	-276
Autres charges de prestations		-2			-1	
Résultat financier						
Produits d'intérêts				1		

Volume des postes ouverts à la date de clôture du bilan avec des entreprises liées

En millions de CHF	31.12.2017			31.12.2016		
	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées
Créances						
Autres immobilisations financières à long terme	1	1		1	3	
Créances financières à court terme	18			46		
Créances diverses à court terme	58			74		
Créances résultant des livraisons et prestations	6	1	21	13	2	6
Instruments financiers dérivés			51			
Engagements						
Engagements résultant des livraisons et prestations	15		40	7		11
Autres engagements à court terme	17		1	48		
Instruments financiers dérivés			20			17

Les participations dans les sociétés partenaires et autres entreprises associées sont expliquées dans la note 13. Des accords contractuels régissant l'achat d'électricité existent entre le Groupe Alpiq et les centrales partenaires. L'achat d'électricité s'effectue en fonction de la participation, mais les volumes ne font l'objet d'aucun accord contractuel. La capacité de production dépend de la meilleure utilisation possible des centrales. La prise en charge des coûts liés à la production d'électricité s'effectue sur une base cost-plus pour les centrales partenaires.

Les transactions non financières du négoce d'énergie avec d'autres entreprises associées et liées ouvertes à la date du 31 décembre 2017 représentent un volume de contrats de 171 TWh (exercice précédent: 128 TWh) et une valeur brute de 5,8 milliards de CHF (4,1 milliards de CHF).

Les transactions entre le Groupe et les institutions de prévoyance en faveur du personnel sont présentées à la note 24.

Membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

La rémunération totale du Conseil d'administration et de la Direction générale se compose de la manière suivante:

En millions de CHF	Conseil d'administration		Direction générale	
	2017	2016	2017	2016
Rémunérations fixes et variables	2,5	2,5	6,3	5,3
Prestations de prévoyance sociales	0,1	0,1	1,1	1,0
Total	2,6	2,6	7,4	6,3

En outre, il existe un programme d'actions fictives (Phantom Share Programme) de l'exercice 2015 pour la Direction générale. Des informations supplémentaires sur cette rétribution en actions sont fournies dans la note 25.

Le rapport de rémunération donne des informations détaillées sur les rémunérations totales du Conseil d'administration et de la Direction générale.

24 Prévoyance en faveur du personnel

Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de prestations selon le compte de résultat

En millions de CHF	2017	2016
Coûts des services rendus au cours de la période	- 48	- 48
Charges d'intérêts nettes des plans à primauté de prestations	- 3	- 4
Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de prestations¹	- 51	- 52

¹ Dont -36 millions de CHF (exercice précédent: -37 millions de CHF) pour activités non poursuivies

Engagement lié à la prévoyance en faveur du personnel selon le bilan

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies	726	1505
Juste valeur des actifs du plan	708	1192
Engagement net lié à la prévoyance en faveur du personnel¹	18	313
dont plans de prévoyance suisses ¹	18	223
dont plans de prévoyance allemands ¹		90

¹ Sans les «Passifs détenus en vue de la vente»

Rapprochement des engagements de prévoyance nets

En millions de CHF	2017	2016
Engagements de prévoyance nets au 1.1.	313	293
Charges liées à la prévoyance du personnel – compte de résultat	51	52
Charges liées à la prévoyance du personnel – autre résultat	- 160	9
Cotisations de l'employeur aux institutions de prévoyance juridiquement autonomes	- 33	- 33
Prestations versées directement par l'employeur	- 7	- 7
Reclassification au poste du bilan «Passifs détenus en vue de la vente»	- 154	
Effet des variations de change	8	- 1
Engagements de prévoyance nets au 31.12.	18	313

Evolution de la valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies

En millions de CHF	2017	2016
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies au 1.1.	1 505	1 429
Charges d'intérêts de plans à primauté de prestations	10	13
Coûts des services rendus au cours de la période	48	48
Cotisations des employés	21	21
Prestations versées	-64	-62
Réévaluations:		
Hypothèses financières	-22	51
Hypothèses démographiques	-39	-6
Adaptations empiriques	8	12
Reclassification au poste du bilan «Passifs détenus en vue de la vente»	-749	
Effet des variations de change	8	-1
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies au 31.12.	726	1 505

A la date de clôture du bilan, la durée résiduelle moyenne de versement de capital et d'intérêts de l'obligation basée sur la primauté des prestations (durée) après reclassification en «Passifs détenus en vue de la vente» est de 13,3 ans (exercice précédent: 15,5 ans).

Evolution de la juste valeur des actifs du plan

En millions de CHF	2017	2016
Juste valeur des actifs du plan au 1.1.	1 192	1 136
Intérêts sur actifs du plan	7	9
Cotisations de l'employeur aux institutions de prévoyance juridiquement autonomes	33	33
Cotisations des employés	21	21
Prestations versées	-57	-55
Réévaluation des actifs du plan	107	48
Reclassification au poste du bilan «Passifs détenus en vue de la vente»	-595	
Juste valeur des actifs du plan au 31.12.	708	1 192

Classes d'actifs des actifs du plan

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Prix cotés sur le marché		
Liquidités	15	9
Instruments de capitaux propres de tiers	537	467
Instruments d'emprunt de tiers	471	456
Fonds immobiliers	109	101
Autres placements	70	63
Reclassification au poste du bilan «Passifs détenus en vue de la vente»	- 591	
Montant de la juste valeur des actifs du plan (prix cotés sur le marché)	611	1096
Prix non cotés sur le marché		
Biens immobiliers non exploités par la société	98	93
Autres placements	3	3
Reclassification au poste du bilan «Passifs détenus en vue de la vente»	- 4	
Montant de la juste valeur des actifs du plan (prix non cotés sur le marché)	97	96
Montant de la juste valeur des actifs du plan	708	1192

2017: hypothèses actuarielles

En %	Plans de prévoyance suisses	Plans de prévoyance allemands
Taux d'actualisation ¹	0,63	
Augmentations attendues des salaires et traitements (moyenne pondérée) ¹	0,50	

¹ Sans les «Passifs détenus en vue de la vente»

2016: hypothèses actuarielles

En %	Plans de prévoyance suisses	Plans de prévoyance allemands
Taux d'actualisation	0,61	1,45
Augmentations attendues des salaires et traitements (moyenne pondérée)	0,50	2,70

Pour les plans suisses, le calcul de l'espérance de vie est effectué pour la première fois en appliquant le modèle CIM avec un taux de modification prévu à long terme de 1,25 % (exercice précédent: tables de génération LPP 2015). Pour le Groupe Alpiq, le changement, y compris les activités non poursuivies, s'est traduit par une réduction des engagements de prévoyance nets de 38,5 millions de CHF. En 2017, l'effet sur les charges de prévoyance en faveur du personnel s'est élevé à 1,3 million de CHF. Pour les plans allemands, les barèmes 2005G du Prof. Heubeck (exercice précédent: barèmes 2005G du Prof. Heubeck) sont appliqués.

Analyse de sensibilité

L'évaluation de l'engagement net au titre des prestations est particulièrement sensible aux changements du taux d'actualisation, aux hypothèses liées à l'évolution des salaires et à l'évolution de l'espérance de vie. Le tableau ci-après récapitule les conséquences d'une évolution de ces hypothèses sur la valeur des engagements à primauté de prestations après reclassification en «Passifs détenus en vue de la vente».

Comptes consolidés

En millions de CHF	2017	2016
Taux d'actualisation		
Augmentation 0,25 %	-23	-57
Réduction 0,25 %	25	61
Augmentation des salaires et traitements		
Augmentation 0,25 %	2	8
Réduction 0,25 %	-2	-8
Espérance de vie		
Augmentation d'une année	29	51
Réduction d'une année	-29	-51

L'analyse de sensibilité considère à chaque fois l'évolution d'une seule hypothèse, les autres hypothèses demeurant inchangées. Cette approche ne tient pas compte du fait que certaines hypothèses sont liées.

Estimation des cotisations employeur et employés pour la période suivante

Pour 2018, les cotisations de l'employeur pour les activités poursuivies sont estimées à 10 millions de CHF et celles des employés à 7 millions de CHF.

25 Rétributions en actions

Pendant l'exercice 2015, des actions fictives ont été attribuées aux membres de la Direction générale. Celles-ci arrivent à échéance en 2018. Le programme d'actions fictives a été arrêté au 31 décembre 2015 de sorte qu'aucune autre attribution n'a eu lieu par la suite. La rétribution en actions est en principe versée en espèces, toutefois le Conseil d'administration a la compétence de procéder à un règlement en actions d'Alpiq Holding SA. Compte tenu de l'intention de régler en espèces et de l'obligation implicite qui en découle, Alpiq considère le présent programme comme une rétribution en actions réglée en espèces (cash settled).

Les actions fictives matérialisent un droit à un paiement de la différence positive entre la valeur de marché de l'action d'Alpiq Holding SA à l'issue des trois ans et la valeur vénale de marché de l'action d'Alpiq Holding SA lors de l'attribution des actions fictives. Pour ce faire, le montant du paiement est converti en nombre d'actions sur la base du cours de l'action à la fin de la période d'acquisition des droits de trois ans. Le versement a lieu à condition que les bénéficiaires soient employés de la société à la date de référence respective. Le montant du versement est basé sur la hausse du cours de l'action et peut varier entre 0% et 150% de la valeur attribuée.

L'attribution à hauteur de 0,6 million de CHF (100%) a été effectuée le 1^{er} mai 2015. Un versement éventuel en vertu du programme intervient donc à la fin de la période de trois ans au 30 avril 2018. La valeur de marché du programme d'actions fictives est calculée à la date de référence du bilan à l'aide du modèle Black-Scholes et comptabilisée au compte de résultat sur la période d'acquisition des droits. Ni les charges liées aux rétributions en actions réglées en espèces en 2017, ni l'engagement au 31 décembre 2017 ne sont significatifs.

26 Passifs éventuels et engagements de garantie

Après avoir réalisé un audit fiscal auprès de la succursale de Bucarest d'Alpiq Energy SE, Prague, l'autorité fiscale roumaine ANAF (Agenția Națională de Administrare Fiscală) a fixé en septembre 2017 à 793 millions de RON (199 millions de CHF) le montant dû pour la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur le bénéfice et les pénalités fiscales (y compris les intérêts de retard) pour la période 2010 à 2014. Alpiq contestera la décision de l'ANAF et utilisera toutes les voies légales de recours, tant au niveau local qu'international. Alpiq conteste le montant déterminé par l'autorité fiscale roumaine ANAF tant au niveau du bien-fondé que du montant, car elle est convaincue que les activités commerciales d'Alpiq Energy SE ont toujours été exercées dans le respect des lois et règlements roumains et européens en vigueur. La position d'Alpiq est confirmée par les évaluations actuellement disponibles d'experts juridiques et fiscaux externes. Alpiq estime improbable de perdre cette procédure et n'a donc pas comptabilisé d'engagement pour cette charge fiscale. Le montant exigé par l'ANAF à hauteur de 793 millions de RON (199 millions de CHF) est cautionné à l'aide d'une garantie bancaire nantie jusqu'à ce qu'une décision exécutoire soit prise. La garantie est versée sur un compte bancaire nanti à hauteur de 173 millions d'EUR (202 millions de CHF) et intégré au poste «Dépôts à long terme».

Au premier trimestre 2015, le ministère public de Munich I et l'office fédéral allemand de lutte contre les cartels ont engagé une procédure de concurrence contre diverses sociétés actives dans l'équipement technique de bâtiments, et notamment aussi contre Kraftanlagen München GmbH. Kraftanlagen München coopère à tous les niveaux avec les autorités. Le résultat de cette procédure et l'imposition éventuelle d'une amende sont dépendants de décisions administratives et judiciaires qui ne sont pas encore connues. Kraftanlagen München estime qu'une condamnation est improbable. Les frais d'avocats et de justice concernant cette affaire ont été provisionnés.

A la date de clôture du bilan, les engagements conditionnels au profit de tiers, liés à des cautionnements, garanties ou liens de subordination analogues vis-à-vis de tiers, s'élèvent à 16 millions de CHF (exercice précédent: 12 millions de CHF). Alpiq est solidairement responsable de tous les consortiums de travail ayant la forme d'entreprises simples auxquelles participent des sociétés du Groupe. Pour d'autres engagements en relation avec des centrales partenaires, se référer à la note 13.

27 Actifs nantis

Les installations de Aero Rossa S.r.l., Aragona/IT, En Plus S.r.l., Milan/IT et Enpower 3 S.r.l., Aragona/IT, sont financées par des banques aux conditions habituelles du marché. Les fonds étrangers correspondants sont présentés dans le bilan consolidé. Le Groupe Alpiq a nanti ses participations dans ces centrales auprès des banques de financement pour un montant de 71 millions de CHF (exercice précédent: 70 millions de CHF). La note 26 donne des informations sur le dépôt à long terme nanti.

28 Information sectorielle

L'information sectorielle du Groupe Alpiq est basée sur la structure d'organisation et de direction interne du Groupe ainsi que sur les rapports financiers internes à l'intention des organes de direction. Les domaines soumis à rapport selon IFRS 8 regroupent les quatre domaines opérationnels, tels qu'ils figurent dans l'organigramme à la page 19. Ceux-ci sont analysés individuellement par la Direction générale à des fins d'évaluation de la performance et d'allocation des ressources. A cet égard, les résultats des domaines (EBITDA, EBIT) sont les paramètres déterminants pour la gestion et l'évaluation internes d'Alpiq. Outre les coûts d'achat d'énergie et de production, les coûts d'exploitation englobent l'ensemble des frais opérationnels, y compris les prestations de personnel et de services.

Alpiq a adapté sa structure d'organisation et de direction au 1^{er} avril 2017. Les domaines opérationnels Generation, Commerce & Trading et Energy Services présentés dans le rapport financier 2016 ont été remplacés par une structure basée sur une logique industrielle. Le Groupe Alpiq comprend désormais les domaines opérationnels Generation Switzerland, Digital & Commerce, Industrial Engineering et Building Technology & Design. De plus, un nouveau concept a été introduit en vue de la comptabilisation des frais du Group Center sur la base des coûts complets (EBITDA). Les données sectorielles de l'année précédente ont été ajustées à des fins de comparaison.

- Le domaine opérationnel Generation Switzerland regroupe la production électrique suisse issue de la force hydraulique et de l'énergie nucléaire. Le portefeuille de centrales comprend des centrales au fil de l'eau, à accumulation et de pompage-turbinage, les participations dans les centrales nucléaires de Gösgen et de Leibstadt ainsi que le projet de centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance. Le domaine opérationnel gère également les participations dans HYDRO Exploitation SA et Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP).
- Le domaine opérationnel Digital & Commerce comprend l'optimisation des centrales Alpiq, d'unités de production décentralisées ainsi que d'électricité issue d'énergies renouvelables et produite par des tiers. Il couvre également le négoce de produits standardisés et structurés dans le domaine de l'électricité et du gaz, ainsi que des droits d'émission et des certificats. Le domaine opérationnel se concentre en outre sur le développement de produits et services dotés d'intelligence artificielle à apprentissage automatique afin d'optimiser et d'interconnecter à l'avenir tous les systèmes de gestion de l'énergie grâce à la numérisation. Digital & Commerce dispose également d'un centre de compétence pour l'électromobilité.
- Le domaine opérationnel Industrial Engineering comprend la construction, l'exploitation et le démantèlement de centrales, le secteur des installations industrielles ainsi que les nouvelles énergies renouvelables. Il concerne d'une part le démantèlement de centrales nucléaires, la planification, la construction et l'exploitation de systèmes de production d'énergie décentralisés et écologiques, y compris les centrales solaires thermiques, ainsi que l'exploitation et l'entretien de centrales thermiques et de nouvelles énergies renouvelables en Suisse et en Europe. D'autre part, ce domaine comprend l'ingénierie et les prestations de services qui permettent à Alpiq de répondre aux besoins individuels des clients industriels dans les secteurs de la production et de l'énergie.
- Leader sur les marchés suisses et italiens, le domaine opérationnel Building Technology & Design comprend toute la gamme de prestations destinées à la technique du bâtiment et à la gestion des bâtiments. Il développe et réalise pour ses clients des solutions interdisciplinaires d'avenir dans le domaine de l'efficacité énergétique. Les sujets d'actualité, tels que les maisons intelligentes (smart homes) et les bâtiments intelligents (smart buildings) équipés d'installations photovoltaïques, solaires et à accumulation d'énergie ainsi que les solutions d'infrastructure globales pour l'électromobilité, en font partie intégrante. Ce domaine comprend également l'unité opérationnelle Transportation qui réalise des projets de transport complexes pour les infrastructures ferroviaires et routières internationales; cette unité projette, planifie et construit des installations complexes d'approvisionnement en énergie et haute tension.

Aucun regroupement de secteurs d'activité opérationnels qui doivent faire l'objet de rapports n'a été effectué. Le rapprochement des résultats des domaines opérationnels avec les chiffres consolidés du Groupe Alpiq intègre les unités qui n'opèrent pas sur le marché (notamment Group Center & autres sociétés) ainsi que les effets liés à la consolidation du Groupe (y compris les effets de devises étrangères suite à l'application de cours moyens différents dans le Management Reporting). Group Center & autres sociétés comprend les participations financières et non stratégiques directement affectées et pas comptabilisées dans les domaines opérationnels ainsi que les activités centrales du Groupe qui englobent Alpiq Holding SA et les unités fonctionnelles.

2017: informations par domaine opérationnel

En millions de CHF	Generation Switzerland	Digital & Commerce	Industrial Engineering	Building Technology & Design	Group Center & autres sociétés	Consolidation	Groupe Alpiq	Activités non poursuivies	Activités poursuivies
Chiffre d'affaires externe des ventes d'énergie	139	5 073	304			-3	5 513		5 513
Chiffre d'affaires externe des mandats en cours		6	336	1 303		-1	1 644	1 640	4
Résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers	-12	28			1	-1	16		16
dont opérations propres		13					13		13
dont opérations de couverture	-12	15			1	-1	3		3
Effets exceptionnels ¹	-8		-2				-10	-2	-8
Total du chiffre d'affaires net externe avant effets exceptionnels	127	5 107	640	1 303	1	-5	7 173	1 640	5 533
Total du chiffre d'affaires net externe	119	5 107	638	1 303	1	-5	7 163	1 638	5 525
Transactions internes	576	12	96	12	1	-697	0		
Total du chiffre d'affaires net avant effets exceptionnels	703	5 119	736	1 315	2	-702	7 173	1 640	5 533
Total du chiffre d'affaires net	695	5 119	734	1 315	2	-702	7 163	1 638	5 525
Autres produits	27	6	19	10	13	-12	63	8	55
Effets exceptionnels ¹			1				1	1	
Total des produits avant effets exceptionnels	730	5 125	755	1 325	15	-714	7 236	1 648	5 588
Total des produits d'exploitation	722	5 125	754	1 325	15	-714	7 227	1 647	5 580
Coûts d'exploitation	-703	-5 069	-597	-1 269	-14	717	-6 935	-1 592	-5 343
Effets exceptionnels ¹	124	-2	-94	-26	-16		-14	-120	106
EBITDA avant effets exceptionnels	27	56	158	56	1	3	301	56	245
EBITDA	143	54	63	30	-15	3	278	-65	343
Amortissements et dépréciations	-69	-4	-91	-17	-6		-187	-23	-164
EBIT avant effets exceptionnels	-42	52	67	39	-5	3	114	33	81
EBIT	74	50	-28	13	-21	3	91	-88	179
Effectif à la date de clôture au 31.12.	127	486	2 426	5 447	309		8 795	7 291	1 504
Immobilisations corporelles	1 499	5	989	150	99		2 742		
Immobilisations incorporelles	58	46	49	116	13		282		
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 480		33	4	3		2 520		
Total des actifs à long terme²	4 037	51	1 071	270	115	0	5 544		
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles ³	-10	-3	-30	-19	-2		-64		

1 Comprendent des effets liés à une procédure d'arbitrage, des provisions, des effets liés à la cession de parties de l'entreprise et d'autres effets exceptionnels

2 Y compris «Actifs détenus en vue de la vente»

3 Y compris investissements nets en actifs immobilisés corporels et incorporels d'activités non poursuivies

Le résultat du négoce des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers inclut les gains et les pertes issus des transactions réalisées et des fluctuations de valeur des transactions non réalisées évaluées à leur juste valeur.

Il n'existe aucune transaction avec un client externe dont les revenus se montent à 10% ou plus du chiffre d'affaires net consolidé du Groupe Alpiq.

2016: informations par domaine opérationnel

En millions de CHF	Generation Switzerland	Digital & Commerce	Industrial Engineering	Building Technology & Design	Group Center & autres sociétés	Consolidation	Groupe Alpiq	Activités non poursuivies	Activités poursuivies
Chiffre d'affaires externe des ventes d'énergie	134	3 979	282			-2	4 393		4 393
Chiffre d'affaires externe des mandats en cours		4	366	1 306		-6	1 670	1 666	4
Résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers	26	-10			-1		15		15
dont opérations propres		3					3		3
dont opérations de couverture	26	-13			-1		12		12
Total du chiffre d'affaires net externe	160	3 973	648	1 306	-1	-8	6 078	1 666	4 412
Transactions internes	389	-263	76	13		-215	0		
Total du chiffre d'affaires net	549	3 710	724	1 319	-1	-223	6 078	1 666	4 412
Autres produits	28	7	26	5	16	-15	67	5	62
Effets exceptionnels ¹	81				96		177		177
Total des produits avant effets exceptionnels	577	3 717	750	1 324	15	-238	6 145	1 671	4 474
Total des produits d'exploitation	658	3 717	750	1 324	111	-238	6 322	1 671	4 651
Coûts d'exploitation	-433	-3 678	-592	-1 261	-20	234	-5 750	-1 601	-4 149
Effets exceptionnels ¹	251	-38	-2		-5		206	-2	208
EBITDA avant effets exceptionnels	144	39	158	63	-5	-4	395	70	325
EBITDA	476	1	156	63	86	-4	778	68	710
Amortissements et dépréciations	-77	-5	-83	-18	-8		-191	-25	-166
Effets exceptionnels ¹	-168		-40				-208		-208
EBIT avant effets exceptionnels	67	34	75	45	-13	-4	204	45	159
EBIT	231	-4	33	45	78	-4	379	43	336
Effectif à la date de clôture au 31.12.	123	426	2 460	5 213	295		8 517	7 088	1 429
Immobilisations corporelles	1 327	221	966	134	102		2 750		
Immobilisations incorporelles	66	44	51	62	15		238		
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 450	1	30	16	4		2 501		
Total des actifs à long terme²	3 843	266	1 047	212	121	0	5 489		
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles ³	-22	-10	-28	-22	-5		-87		

1 Comprennent des dépréciations, des provisions, des effets liés à la cession de parties de l'entreprise et d'autres effets exceptionnels

2 Y compris «Actifs détenus en vue de la vente»

3 Y compris investissements nets en actifs immobilisés corporels et incorporels d'activités non poursuivies

2017: informations par région géographique

En millions de CHF	Suisse	Allemagne	France	Italie	République tchèque	Hongrie	Pologne	Royaume-Uni	Autres pays	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires externe ¹	1 906	857	1 391	494	502	248	276	245	1 244	7 163
Immobilisations corporelles ²	1 549		132	227	569	38		1	49	2 565
Immobilisations incorporelles ²	93		8	14	8			17	13	153
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées ²	2 494			22						2 516
Total des actifs à long terme	4 136	0	140	263	577	38	0	18	62	5 234

¹ Dont 5 525 millions de CHF imputables aux activités poursuivies et 1 638 millions de CHF aux activités non poursuivies

² Hors «Actifs détenus en vue de la vente»

2016: informations par région géographique

En millions de CHF	Suisse (ajusté)	Allemagne	France	Italie	République tchèque	Hongrie (ajusté)	Pologne	Royaume-Uni	Autres pays (ajusté)	Groupe Alpiq (ajusté)
Chiffre d'affaires externe ¹	2 071	978	801	445	245	217	282	46	993	6 078
Immobilisations corporelles ²	1 713	23	132	229	556	38			58	2 749
Immobilisations incorporelles ²	141	14	8	29	11			16	15	234
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées ²	2 479			21					1	2 501
Total des actifs à long terme	4 333	37	140	279	567	38	0	16	74	5 484

¹ Dont 4 412 millions de CHF imputables aux activités poursuivies et 1 666 millions de CHF aux activités non poursuivies

² Hors «Actifs détenus en vue de la vente»

Le chiffre d'affaires net par pays réalisé avec des clients externes est imputé au domicile du client. Les actifs à long terme comprennent les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les participations dans les pays concernés. La présente information sectorielle indique de façon séparée les pays dans lesquels Alpiq a réalisé le chiffre d'affaires net le plus important au cours de l'exercice sous revue ou de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires net réalisé dans d'autres pays est regroupé sous «Autres pays».

29 Regroupements d'entreprises

2017: regroupements d'entreprises

En 2017, les entreprises suivantes ont été acquises et intégrées dans les comptes consolidés:

Domaine opérationnel Industrial Engineering

30 juin 2017: 100 % dans Diamond Lite S.A., Herisau / CH

Domaine opérationnel Building Technology & Design

9 octobre 2017: 100 % dans Lundy Projects Ltd., Stockport / UK

Les coûts d'acquisition se sont élevés à 75 millions de CHF. L'imputation au bilan des justes valeurs a été effectuée comme suit:

En millions de CHF	Juste valeur
Immobilisations corporelles	6
Immobilisations incorporelles	22
Stocks	1
Créances	9
Liquidités	16
Impôts passifs sur le revenu différés	-4
Passifs financiers à court terme	-1
Engagements résultant des livraisons et prestations	-6
Autres engagements à court terme	-2
Actifs nets acquis	41
Goodwill obtenu par acquisition	34
Flux de trésorerie net issu de l'activité d'acquisition	
Coûts d'acquisition	-75
Liquidités acquises des filiales	16
Dettes non encore payées	17
Flux de trésorerie net	-42

Diamond Lite S.A., Herisau / CH

Alpiq a repris 100 % de Diamond Lite S.A., Herisau / CH à fin juin 2017. La société est spécialisée dans les installations de production d'hydrogène sous forme de gaz.

Lundy Projects Ltd., Stockport / UK

Début octobre 2017, Alpiq a repris 100 % de Lundy Projects Ltd., Stockport / UK, une entreprise spécialisée dans les structures de caténaires et de signalisation pour le secteur ferroviaire en Grande-Bretagne.

Le goodwill acquis par la transaction correspond aux synergies attendues de l'extension des activités existantes ainsi qu'à la valeur supplémentaire visée par le biais de l'expansion dans de nouveaux marchés.

2016: regroupements d'entreprises

En 2016, les entreprises suivantes ont été acquises et intégrées dans les comptes consolidés:

Domaine opérationnel Building Technology & Design

3 février 2016: 100 % dans Jakob Ebling Heizung Lüftung Sanitär GmbH, Nierstein / DE

Domaine opérationnel Industrial Engineering

9 mai 2016: 95,5 % dans IPIP S.A., Ploiesti / RO

Les coûts d'acquisition se sont élevés à 12 millions de CHF. L'imputation au bilan des justes valeurs a été effectuée comme suit:

En millions de CHF	Juste valeur
Immobilisations incorporelles	2
Créances	6
Impôts passifs sur le revenu différés	-1
Passifs financiers à long terme	-1
Engagements résultant des livraisons et prestations	-6
Actifs nets	0
Participations ne donnant pas le contrôle	
Actifs nets acquis	0
Goodwill obtenu par acquisition	12
Flux de trésorerie net issu de l'activité d'acquisition	
Coûts d'acquisition	-12
Flux de trésorerie net	-12

Jakob Ebling Heizung Lüftung Sanitär GmbH, Nierstein / DE

Début février 2016, Alpiq a repris Jakob Ebling Heizung Lüftung Sanitär GmbH, Nierstein / DE à 100 %. La société est spécialisée dans la planification et la mise en œuvre d'installations de chauffage, de ventilation, de refroidissement et de réglage.

IPIP S.A., Ploiesti / RO

Début mai 2016, Alpiq a repris IPIP S.A., Ploiesti / RO à 95,5 %. La société est un prestataire de renom dans l'ingénierie et la gestion de projets d'infrastructures pour l'industrie pétrolière. Le portefeuille de prestations comprend le conseil, les études de concept et de faisabilité, les estimations de coûts ainsi que la planification et la gestion de projets.

Le goodwill acquis par les transactions correspond aux synergies attendues de l'extension des activités existantes ainsi qu'à la valeur supplémentaire visée par le biais de l'expansion dans de nouveaux marchés.

30 Cession de sociétés

Durant l'exercice sous revue, la société suivante a été vendue:

- Tysvær Vindpark AS, Rogaland / NO

Durant l'exercice précédent, l'entreprise Alpiq Versorgungs AG (AVAG), Olten / CH a été vendue.

Le bénéfice comptable réalisé sur la vente à hauteur de 1 million de CHF (exercice précédent: 96 millions de CHF) figure dans les «Autres produits d'exploitation».

A la date de la cession, les actifs et passifs s'élevaient à:

En millions de CHF	2017	2016
Immobilisations corporelles	1	214
Immobilisations incorporelles	4	2
Stocks		1
Créances		17
Liquidités		36
Comptes de régularisation (actifs)		7
Impôts sur le revenu différés (passifs)	-1	-39
Autres engagements à court et long termes		-16
Comptes de régularisation (passifs)		-10
Participations ne donnant pas le contrôle		-7
Actifs nets cédés	4	205

Flux de trésorerie net provenant de la cession

En millions de CHF	2017	2016
Liquidités des filiales vendues		-36
Prix de la cession	5	301
Flux de trésorerie net	5	265

Le 3 janvier 2013, Alpiq a transféré sa participation dans le réseau à très haute tension suisse à la société nationale d'exploitation du réseau Swissgrid SA par le biais d'un share deal. En conséquence, les deux sociétés d'exploitation du réseau d'Alpiq ont été déconsolidées. Le 20 octobre 2016, la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) a décidé de changer la méthode d'évaluation des installations transférées à l'époque. Sur la base d'une estimation d'Alpiq, un produit de vente supplémentaire à hauteur de 81 millions de CHF a été comptabilisé dans les «Autres produits d'exploitation» en relation avec l'exercice 2016. La composante d'intérêts d'un montant de 14 millions de CHF a été intégrée dans le produit d'intérêts. Un paiement à titre d'acompte a été versé au premier trimestre 2017.

31 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

A la date de clôture du bilan du 31 décembre 2016, suite aux intentions de vente, les trois sociétés de projet de parcs éoliens en Scandinavie – Blåsmark Vindkraft AB (100%), Tormoseröd Vindpark AB (100%) et Tysvær Vindpark AS (100%) –, plusieurs participations minoritaires non stratégiques du domaine opérationnel Generation Switzerland ainsi que la centrale à gaz à cycle combiné de Csepel en Hongrie étaient inscrites au bilan en tant qu'«Actifs et passifs détenus en vue de la vente».

Le 27 mars 2017, Alpiq a conclu la vente de sa participation dans Tysvær Vindpark AS.

Au second semestre 2017, Alpiq a décidé de ne pas vendre les participations minoritaires non stratégiques, détenues en vue de la vente au 30 juin 2017, du domaine opérationnel Generation Switzerland ainsi que la centrale à gaz à cycle combiné de Csepel en Hongrie. La société de projet de parc éolien Blåsmark Vindkraft AB ne sera plus classée en tant que détenue en vue de la vente car une vente au cours des douze prochains mois n'est plus considérée comme probable.

De plus, Alpiq a décidé de céder les activités de services et d'ingénierie qui comprennent le Groupe Alpiq InTec et le Groupe Kraftanlagen. Ces groupes, qui représentent l'ensemble du domaine opérationnel Building Technology & Design et des parties essentielles de Industrial Engineering, sont classés comme étant des activités non poursuivies. Ils sont indiqués dans des colonnes séparées dans le compte de résultat consolidé 2017 et dans le compte de résultat global consolidé 2017 ainsi que dans les chiffres comparatifs 2016. Les sociétés de ces groupes sont précisées dans la note 33. Le 25 mars 2018, Alpiq a signé un accord à hauteur de 850 millions de CHF avec Bouygues Construction dont le siège est à Guyancourt (France). Cet accord porte sur la vente des activités de services et d'ingénierie. Le closing est prévu pour le deuxième semestre 2018. La vente s'effectue sous réserve des conditions d'exécution usuelles et de l'approbation des autorités de la concurrence de l'UE et de la Suisse. Une estimation du bénéfice comptable qui en résulte n'est pas possible pour l'instant car il dépend fortement de la hauteur des actifs nets des activités de services et d'ingénierie au moment de la perte de contrôle.

Des pertes issues des conversions en devises sur les actifs détenus en vue de la vente ont été comptabilisées au 31 décembre 2017 dans les fonds propres à hauteur de 50 millions de CHF.

Actifs

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2016 (ajusté)
Immobilisations corporelles	177	1
Immobilisations incorporelles	129	4
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	4	
Autres immobilisations financières à long terme	6	
Impôts sur le revenu différés	23	
Stocks	29	
Créances	654	
Dépôts à court terme	20	
Liquidités	146	
Comptes de régularisation	10	
Total des actifs détenus en vue de la vente	1 198	5

Passifs

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2016 (ajusté)
Provisions à long terme	18	
Impôts sur le revenu différés	15	1
Passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel	154	
Passifs financiers à long terme	4	
Autres engagements à long terme	12	
Passifs d'impôts courants sur le revenu	8	
Provisions à court terme	10	
Passifs financiers à court terme	4	
Autres engagements à court terme	443	
Comptes de régularisation	54	
Total des passifs détenus en vue de la vente	722	1

Les flux de trésorerie des activités non poursuivies se structurent comme suit:

En millions de CHF	2017	2016
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	-37	38
Flux de trésorerie des activités d'investissement	-1	-23
Flux de trésorerie des activités de financement	-5	-6
Flux de trésorerie nets des activités non poursuivies	-43	9

32 Evénements après la date de clôture du bilan

Mi-janvier 2018, Alpiq InTec SA a acheté la participation de 50% dans la société Alpiq Burkhalter Technik AG de son partenaire de joint-venture Burkhalter Holding SA. Alpiq InTec SA est maintenant l'unique propriétaire d'Alpiq Burkhalter Technik AG.

Fin janvier, Alpiq EcoPower AG a conclu un accord avec Moncada Energy Group (MEG) selon lequel Alpiq EcoPower AG transfère sa participation de 22% dans M&A Rinnovabili S.r.l. à MEG contre un parc éolien d'une puissance de 9,3 MW ainsi que des installations solaires d'une puissance de 14 MW. Le closing est prévu pour le premier trimestre 2018. Alpiq ne s'attend pas à une influence majeure de la comptabilisation de cette transaction sur le résultat 2018 du Groupe Alpiq.

Début février 2018, Alpiq et BKW ont convenu de mettre un terme à un contrat de fourniture d'électricité. Depuis la mise en service de la Centrale Nucléaire de Leibstadt (CNL), BKW prélevait 5,3% du courant produit par CNL via ce contrat avec Alpiq. En contrepartie, Alpiq cède à BKW une participation directe de 5,0% dans le capital-actions de CNL. Le closing est prévu pour le deuxième trimestre 2018. Alpiq ne s'attend pas à une influence majeure de la comptabilisation de cette transaction sur le résultat 2018 du Groupe Alpiq.

Le 25 mars 2018, Alpiq a signé un accord sur la vente des activités de services et d'ingénierie. Des informations complémentaires sont présentées dans la note 31.

33 Périmètre de consolidation

Sociétés holdings et financières

	Siège	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Alpiq Holding SA	Lausanne	CHF	278,75	100,0	G	H	31.12.
Alpiq Blue Energy AG	Olten	CHF	1,00	100,0	G*	H	31.12.
Alpiq Deutschland GmbH	Heidelberg / DE	EUR	10,00	100,0	G*	H	31.12.
Alpiq Ecopower France S.A.S.	Toulouse / FR	EUR	0,58	100,0	G	H	31.12.
Alpiq Italia S.r.l.	Milan / IT	EUR	0,25	100,0	G	H	31.12.
Alpiq Re (Guernsey) Ltd.	Guernsey / UK	EUR	3,00	100,0	G	S	31.12.
Motor-Columbus SA	Olten	CHF	0,10	100,0	G*	S	31.12.

Sociétés d'énergie

	Siège	Fin de contrat / de concession	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Aar et Tessin SA d'Electricité	Olten		CHF	0,05	100,0	G*	S	31.12.
Aero Rossa S.r.l.	Milan / IT		EUR	2,20	100,0	G	P	31.12.
Alpiq SA ¹	Olten		CHF	303,60	100,0	G*	D	31.12.
Alpiq Csepel Kft.	Budapest / HU		HUF	4930,10	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Csepeli Szolgáltató Kft.	Budapest / HU		HUF	20,00	100,0	G	S	31.12.
Alpiq EcoPower SA	Olten		CHF	0,50	100,0	G*	S	31.12.
Alpiq EcoPower Suisse SA	Olten		CHF	25,00	100,0	G	P	31.12.
Alpiq E-Mobility SA	Zurich		CHF	0,50	100,0	G	S	31.12.
Alpiq Energia Bulgaria EOOD	Sofia / BG		BGN	0,20	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energía España S.A.U.	Barcelone / ES		EUR	20,00	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Energia Italia S.p.A. ²	Milan / IT		EUR	13,00	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Energie France S.A.S.	Paris / FR		EUR	14,00	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Energija BH d.o.o.	Sarajevo / BA		BAM	1,62	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energija Hrvatska d.o.o. u likvidaciji	Zagreb / HR		HRK	0,02	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energija RS d.o.o. Beograd	Belgrade / RS		RSD	137,75	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy Albania SHPK	Tirana / AL		ALL	17,63	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy Hellas S.A.	Athènes / GR		EUR	0,06	95,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy SE	Prague / CZ		CZK	172,60	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy Skopje DOOEL	Skopje / MK		MKD	20,34	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy Ukraine LLC	Kiev / UA		UAH	1,16	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy Nordic AS ³	Oslo / NO		NOK	223,00	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Generation (CZ) s.r.o.	Kladno / CZ		CZK	2975,00	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Hydro Aare AG	Boningen		CHF	53,00	100,0	G	P	31.12.

Comptes consolidés

	Siège	Fin de contrat / de concession	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consoli- dation	Objet	Jour de clôture des comptes
Alpiq Hydro Italia S.r.l.	Milan / IT		EUR	0,73	90,0	G	P	31.12.
Alpiq le Bayet S.A.S.	St-Paul-sur-Isère / FR		EUR	0,04	100,0	G	P	31.12.
Alpiq RomEnergie S.R.L.	Bucarest / RO		RON	2,49	100,0	G	D	31.12.
Alpiq RomIndustries S.R.L.	Bucarest / RO		RON	6,61	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Services CZ s.r.o. ⁴	Prague / CZ		CZK	2,50	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Solutions France SAS	Paris / FR		EUR	0,05	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Suisse SA	Lausanne		CHF	145,00	100,0	G*	D	31.12.
Alpiq Turkey Enerji Toptan Satis Limited Sirketi	Istanbul / TR		TRY	7,92	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Wind Italia S.r.l.	Milan / IT		EUR	0,01	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Wind Services EAD ⁴	Sofia / BG		BGN	0,05	100,0	G	S	31.12.
Atel Energy Romania S.R.L.	Bucarest / RO		RON	0,18	100,0	G	N	31.12.
Birs Wasserkraft AG	Oltén		CHF	0,10	100,0	G	P	31.12.
Blåsmark Vindkraft AB	Danderyd / SE		SEK	0,10	100,0	G	P	31.12.
Forces Motrices de Blenio SA	Blenio	2042	CHF	60,00	17,0	E	P	30.09.
CEPE Des Gravières SAS	Vergigny / FR		EUR	0,04	100,0	G	P	31.12.
CERS Holding SAS	Paris / FR		EUR	0,50	15,0	E	P	31.12.
Cleuson-Dixence ⁵	Sion	2044	CHF	0,00	31,8	E	P	31.12.
Cotlan Wasserkraft AG	Glaris Sud		CHF	4,00	60,0	G	P	31.12.
EESP European Energy Service Platform GmbH	Berlin / DE		EUR	0,03	50,0	E	D	31.12.
Electra-Massa AG	Naters	2048	CHF	20,00	34,5	E	P	31.12.
Electricité d'Emosson SA	Martigny		CHF	140,00	50,0	G	P	31.12.
En Plus S.r.l.	Milan / IT		EUR	25,50	66,7	G	P	31.12.
Energie Biberist AG	Biberist		CHF	5,00	25,0	E	P	31.12.
Energie Electrique du Simplon SA (E.E.S.)	Simplon		CHF	8,00	81,9	G	P	31.12.
Usines Electriques de l'Engadine SA	Zernez	2050/2074	CHF	140,00	22,0	E	P	30.09.
Enpower 3 S.r.l.	Aragona / IT		EUR	0,04	100,0	G	P	31.12.
Entegra Wasserkraft AG	St-Gall		CHF	6,02	59,6	G	P	31.12.
Ouvra Electrica Lavinoz Lavin SA (OELL)	Zernez		CHF	2,00	25,0	E	P	31.12.
Wasserkraftwerk Peist AG ⁴	Arosa		CHF	1,00	51,0	G	P	31.12.
Eole Jura SA	Muriaux		CHF	4,00	100,0	G	P	31.12.
ETRANS SA	Laufenburg		CHF	7,50	33,3	E	S	31.12.
Flexitricity Ltd.	Edimbourg / UK		GBP	1,00	100,0	G	S	31.03.
Forces Motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL)	Château-d'Oex	2051/2094	CHF	100,00	39,3	E	P	31.12.
Forces Motrices de Martigny-Bourg S.A.	Martigny	2080	CHF	3,00	18,0	E	P	31.12.
Grande Dixence SA	Sion	2044	CHF	300,00	60,0	E	P	31.12.
Horizen GmbH ⁶	Heidelberg / DE		EUR	0,03	100,0	G	D	31.12.
HYDRO Exploitation SA	Sion		CHF	13,00	26,2	E	S	31.12.
Hydro-Solar Energie AG	Niederdorf		CHF	0,10	65,0	G	P	31.12.
InnoSense AG ⁴	Zurich		CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.
Isento Wasserkraft AG	St-Gall		CHF	0,25	100,0	G	P	31.12.
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG	Däniken		CHF	350,00 ⁷	40,0	E	P	31.12.
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	Leibstadt		CHF	450,00	32,4	E	P	31.12.
Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	Berne	2017/2041	CHF	150,00	33,3	E	P	31.12.

	Siège	Fin de contrat / de concession	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
KohleNusbaumer SA	Blonay		CHF	0,10	35,0	E	S	31.12.
Kraftwerk Ryburg-Schwörstadt AG	Rheinfelden	2070	CHF	30,00	13,5	E	P	30.09.
Forces Motrices de la Gougra SA	Sierre		CHF	50,00	54,0	G	P	30.09.
Kraftwerke Hinterrhein AG	Thusis	2042	CHF	100,00	9,3	E	P	30.09.
Kraftwerke Zervreila AG	Vals	2037	CHF	50,00	21,6	E	P	31.12.
M&A Rinnovabili S.r.l.	Aragona/IT		EUR	5,00	22,0	E	P	31.12.
Maggia Kraftwerke AG	Locarno	2035/2048	CHF	100,00	12,5	E	P	30.09.
Kraftwerk Aegina AG	Obergoms	2047	CHF	12,00	50,0	E	P	30.09.
Nant de Drance SA	Finhaut		CHF	350,00	39,0	E	P	31.12.
Novel S.p.A.	Milan/IT		EUR	23,00	51,0	G	P	30.09.
PoProstu Energia Spółka Akcyjna	Varsovie/PO		PLN	6,70	100,0	G	D	31.12.
PPC Bulgaria JSCo	Sofia/BG		BGN	1,20	15,0	E	N	31.12.
Salanfe SA	Vernayaz		CHF	18,00	100,0	G	P	31.12.
Tormoseröd Vindpark AB	Karlstad/SE		SEK	0,10	100,0	G	P	31.12.
Unoenergia S.r.l.	Biella/IT		EUR	0,11	40,0	E	P	31.12.
Vetrocom EOOD	Sofia/BG		BGN	136,91	100,0	G ¹	P	31.12.
Wasserkraftwerk Tambobach AG	Splügen		CHF	2,00	70,0	G	P	31.12.
Wasserkraftwerke Weinfelden AG	Weinfelden		CHF	5,00	49,0	E	P	31.12.
Xamax AG	Oltén		CHF	0,20	100,0	G	S	31.12.
3SP S.r.l.	Milan/IT		EUR	0,01	100,0	G	P	31.12.

1 Fusion avec Alpiq Grid Beteiligungs AG

2 Fusion avec Alpiq Vercelli S.r.l.

3 Anciennement Alpiq Ecopower Scandinavia AS

4 Nouvelle société

5 Société simple

6 Anciennement Sodexo Energy Services GmbH

7 Dont 290 millions de CHF versés

Sociétés Groupe Alpiq InTec

	Siège	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Alpiq InTec SA	Oltén	CHF	30,00	100,0	G*	H	31.12.
Alpiq Burkhalter Technik AG	Zurich	CHF	0,25	50,0	E	S	31.12.
Alpiq EnerTrans SA	Niedergösgen	CHF	0,25	100,0	G	S	31.12.
Alpiq EnerTrans S.p.A.	Milan/IT	EUR	9,00	100,0	G	S	31.12.
Alpiq Infra SA	Zurich	CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.
Alpiq InTec Italia S.p.A.	Milan/IT	EUR	7,60	100,0	G	S	31.12.
Alpiq InTec Management SA	Zurich	CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.
Alpiq InTec Suisse SA ¹	Zurich	CHF	7,85	100,0	G	S	31.12.
Alpiq Prozessautomation AG	Strengelbach	CHF	0,20	100,0	G	S	31.12.
CAD-LP SA	Meyrin	CHF	2,10	100,0	G	S	31.12.
CAD-MICA SA	Meyrin	CHF	1,10	100,0	G	S	31.12.
CADZIPIO SA	Plan-les-Ouates	CHF	2,58	33,0	E	S	31.12.
Caliqua Anlagentechnik GmbH	Vienne Neudorf/AT	EUR	0,19	100,0	G	S	31.12.
EIS Energy Investment Solutions S.R.L.	Milan/IT	EUR	0,10	40,0	E	S	31.12.
Elektroline a.s.	Prague/CZ	EUR	0,17	100,0	G	S	31.12.
FAD-ZIPIO SA	Meyrin	CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.
FAR Energia S.r.L.	Sirmione (BS)/IT	EUR	0,10	30,0	E	S	31.12.
K+M Verkehrstechnik GmbH	Herne/DE	EUR	0,03	100,0	G	S	31.12.
Kummler + Matter SA	Zurich	CHF	2,50	100,0	G	S	31.12.
Kummler Matter A.S.	Istanbul/TR	TRY	2,38	100,0	G	S	31.12.
Lundy Projects Ltd.	Stockport/UK	GBP	0,00	100,0	G	S	31.12.
Transtec Gotthard ²	Amsteg	CHF	0,00	25,0	Q	S	31.12.

1 Anciennement Alpiq InTec Est SA, fusion avec Alpiq EcoServices SA, Alpiq InTec Romandie SA, Alpiq InTec Tessin SA, Alpiq InTec West AG, Helion Solar AG

2 Communauté de travail

Sociétés Groupe Kraftanlagen

	Siège	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Kraftanlagen München GmbH	Munich / DE	EUR	25,00	100,0	G	H/S	31.12.
Diamond Lite S.A.	Herisau	CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.
ECM Ingenieur-Unternehmen für Energie- und Umwelttechnik GmbH	Munich / DE	EUR	0,05	100,0	G	S	31.12.
FINOW Rohrsysteme GmbH	Eberswalde / DE	EUR	0,50	100,0	G	S	31.12.
GAH Pensions GmbH	Heidelberg / DE	EUR	0,26	100,0	G	S	31.12.
IA Tech GmbH	Jülich / DE	EUR	0,03	51,0	E	S	31.12.
IPIP S.A.	Ploiesti / RO	RON	7,08	99,9	G	S	31.12.
Jakob Ebling, Heizung, Lüftung, Sanitär GmbH	Nierstein / DE	EUR	0,05	100,0	G	S	31.12.
KAROM Servicii Profesionale In Industrie S.R.L.	Ploiesti / RO	RON	2,25	51,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Hamburg GmbH	Hambourg / DE	EUR	0,77	100,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Heidelberg GmbH	Heidelberg / DE	EUR	0,50	100,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Power Plants GmbH	Munich / DE	EUR	1,00	100,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Romania S.R.L.	Ploiesti / RO	RON	2,04	100,0	G	S	31.12.
Swiss Decommissioning & Nuclear Services AG	Oltten	CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.

Objet de la société

N	Négoce
D	Distribution et approvisionnement
P	Production
S	Service
H	Holding

Méthode de consolidation

G	Intégration globale
E	Mise en équivalence
Q	Actifs, passifs, produits et charges au prorata

* Participation détenue directement par Alpiq Holding SA

A l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 24 mars 2018

Rapport de l'organe de révision sur l'audit du groupe



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Alpiq Holding SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2017, le compte de résultat consolidé, le compte de résultat global consolidé, le tableau de variation des fonds propres et le tableau de financement consolidé pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 72 à 151) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2017 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.



Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des International Standards on Auditing (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Eléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe» du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux

éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes consolidés.

Valeur des immobilisations corporelles provenant d'installations de production, des immobilisations incorporelles provenant de contrats de fourniture et de livraison à long terme ainsi que des participations à des sociétés de production

Risque Les dépréciations comptabilisées pendant l'exercice 2017 sont publiées en annexe, note 3. L'évaluation de la perte de valeur a nécessité plusieurs estimations et hypothèses par Alpiq Holding SA qui ont eu une influence significative sur le montant du résultat périodique. Les principales estimations concernaient notamment les futurs cours de l'électricité, les futurs cours des devises, les futurs taux de croissance et de renchérissement ainsi que le taux d'actualisation. Les principales hypothèses concernaient les conditions-cadres réglementaires ainsi que les activités d'investissement à long terme. Les explications relatives aux « incertitudes d'estimations » figurent en annexe, note 1.

Nos procédures d'audit Lors de l'audit des dépréciations, nous avons comparé les estimations significatives d'Alpiq Holding SA avec les données disponibles du marché ou d'autres données disponibles de tiers. En outre, nous avons comparé les estimations retenues avec les estimations correspondantes de l'exercice précédent et les avons jugées quant à leur cohérence.

Évaluation des contrats de fourniture et de livraison déficitaires à long terme

Risque Alpiq Holding SA a conclu des contrats de fourniture et de livraison d'électricité à long terme qui ont été identifiés comme des contrats déficitaires en raison de leur structure et de la situation actuelle du marché au 31 décembre 2017. Pendant l'exercice sous revue, les provisions pour contrats déficitaires à hauteur de CHF 53 millions nets ont été dissoutes (annexe, note 3). Le montant des provisions pour contrats déficitaires figure en annexe, note 19. Les calculs nécessaires à la détermination des provisions des pertes escomptées ont requis plusieurs estimations par Alpiq Holding SA qui ont eu une influence significative sur le montant des provisions et, de ce fait, sur celui du résultat périodique. Les principales estimations concernaient notamment les futurs cours de l'électricité, les futurs cours des devises, les futurs taux de croissance et de renchérissement ainsi que le taux d'actualisation. Les explications relatives aux « incertitudes d'estimations » figurent en annexe, note 1.

Nos procédures d'audit Lors de l'audit des provisions, nous avons comparé les estimations significatives d'Alpiq Holding SA avec les données disponibles du marché ou d'autres données disponibles de tiers. En outre, nous avons comparé les estimations retenues avec les estimations correspondantes de l'exercice précédent et les avons jugées quant à leur cohérence. Nous avons, de plus, contrôlé l'exactitude arithmétique du modèle d'évaluation.

Comptabilisation du chiffre d'affaires pour les projets à long terme

Risque	Dans les segments Industrial Engineering et Building Technology & Design, Alpiq Holding SA a comptabilisé le chiffre d'affaires des contrats de construction à long terme en se fondant sur le degré d'avancement. Le chiffre d'affaires comptabilisé dans ces segments est indiqué en annexe, note 28. La comptabilisation du chiffre d'affaires a nécessité, pour chaque contrat de construction, une estimation du degré d'avancement, du total des coûts attendus ainsi que du revenu total escompté (incluant des éventuelles imputations ultérieures applicables). Une estimation trop élevée ou trop faible aurait éventuellement pu avoir des répercussions notables sur le résultat périodique.
Nos procédures d'audit	Nous avons audité le fonctionnement durable des contrôles définis par Alpiq Holding SA, au sein du système de contrôle interne, pour la comptabilisation du chiffre d'affaires. Par ailleurs, nous avons audité au 31 décembre 2017, en nous fondant sur un échantillon de différents projets axé sur le risque, les estimations concernant le degré d'avancement, ainsi que le total des coûts attendus et le revenu total escompté.

Classification des contrats énergétiques

Risque	Pour les opérations à terme et sur option sur l'électricité, le gaz et d'autres matières premières, Alpiq Holding SA devait évaluer pour chaque opération individuelle, si la transaction avait été conclue dans l'objectif d'une réalisation physique selon les besoins d'achat, de vente ou d'utilisation escomptés d'Alpiq Holding SA. De telles transactions sont seulement comptabilisées dans le compte de résultat lors de leur réalisation dans le chiffre d'affaires net ou dans les charges d'énergie et de marchandises. Les opérations à terme et sur option conclues à des fins commerciales sont en revanche comptabilisées immédiatement dans le compte de résultat aux valeurs de marché, les gains et pertes étant comptabilisés nets en tant que résultat du négoce dans le chiffre d'affaires net. Suite à la première classification, Alpiq Holding SA a également dû vérifier si les hypothèses retenues initialement concernant la réalisation physique et les besoins d'achat, de vente ou d'utilisation escomptés étaient encore correctes. Une classification erronée d'opérations à terme aurait éventuellement pu avoir des répercussions notables sur le résultat périodique.
Nos procédures d'audit	Nous avons audité le fonctionnement durable des contrôles définis par Alpiq Holding SA, au sein du système de contrôle interne, pour la première classification ainsi que pour l'identification de reclassifications nécessaires. En outre, nous avons vérifié au 31 décembre 2017 si des indices donnaient à penser qu'une répartition serait nécessaire à des fins commerciales pour les transactions classifiées pour les propres besoins d'achat, de vente ou d'utilisation.

Classification, inscription comptable et publication des activités abandonnées et détenues en vue de la vente

Risque Au 31 décembre 2017, le groupe Alpiq InTec et le groupe Kraftanlagen sont comptabilisés en tant qu'« Actifs détenus en vue de la vente » (annexe, note 31) et en tant qu'« Activités abandonnées » (annexe, note 31). Un groupe destiné à être cédé doit être comptabilisé comme « Actifs détenus en vue de la vente » si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente. Cette classification reposait sur une appréciation d'Alpiq Holding SA au 31 décembre 2017. Une autre appréciation aurait pu éventuellement donner lieu à une présentation différente de la situation patrimoniale et des résultats.

Nos procédures d'audit Nous avons contrôlé la classification des « Actifs détenus en vue de la vente » en examinant les procès-verbaux du Conseil d'administration et de la direction générale ainsi que par le biais d'interviews de la direction générale et des cadres du service financier. Nous avons vérifié l'inscription comptable au bilan des « Actifs détenus en vue de la vente » et des « Passifs détenus en vue de la vente » sur la base des chiffres du bilan combinés du groupe destiné à être cédé. Pour la publication en tant qu'« activités abandonnées », nous avons, de plus, vérifié les chiffres combinés du compte de résultat des « activités abandonnées ».

Incident fiscal Roumanie

Risque À la suite d'un contrôle fiscal d'une société du groupe, les autorités fiscales roumaines ont déterminé une créance fiscale à hauteur de RON 793 millions (CHF 199 millions) pour la période de 2010 à 2014. Alpiq Holding SA est parvenue à la conclusion qu'une sortie de ressources est improbable dans cette affaire. En conséquence, Alpiq Holding SA n'a constitué aucune provision et a enregistré cet incident comme un passif éventuel (annexe, note 26). Une estimation différente aurait éventuellement pu avoir des répercussions notables sur le résultat périodique.

Nos procédures d'audit Nous avons audité ce passif éventuel sur la base d'entretiens avec le responsable Legal & Compliance et la direction d'Alpiq Holding SA. Nous avons, en outre, examiné la situation avec des fiscalistes internes en Suisse et en Roumanie. Nous avons, par ailleurs, demandé à deux experts externes d'estimer la situation.



Autres informations du rapport de gestion

Le conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes statutaires, le rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les comptes consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.



Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie de notre rapport.



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires


Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes consolidés.

Ernst & Young SA



Martin Gröli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Mathias Zeller
Expert-réviseur agréé

Aperçu des années 2013 – 2017

Compte de résultat

En millions de CHF	2017	2016	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires net	7 163	6 078	6 715	8 058	9 370
Autres produits d'exploitation	64	244	82	147	184
Total des produits d'exploitation	7 227	6 322	6 797	8 205	9 554
Charges d'exploitation	- 6 949	- 5 544	- 6 747	- 7 893	- 8 765
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	278	778	50	312	789
Amortissements et dépréciations	- 187	- 399	- 561	- 985	- 510
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	91	379	- 511	- 673	279
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	- 17	- 225	- 347	- 173	- 126
Résultat financier	- 86	- 11	- 162	- 179	- 149
Impôts sur le revenu	- 72	151	190	123	14
Résultat net	- 84	294	- 830	- 902	18
Participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net	5		- 5	- 23	- 4
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat net	- 89	294	- 825	- 879	22
Collaborateurs ¹	8 729	8 557	8 360	8 017	7 807

¹ Effectif moyen en postes à plein temps

Bilan

En millions de CHF	2017	2016 (ajusté)	2015 (ajusté)	2014 (ajusté)	2013 (ajusté)
Total du bilan	10 197	10 008	10 575	12 018	14 669
Actifs					
Actif immobilisé	5 655	5 793	6 381	7 475	9 083
Actif circulant, y compris actifs détenus en vue de la vente	4 542	4 215	4 194	4 543	5 586
Passifs					
Total des fonds propres	3 965	3 886	3 819	4 712	5 839
en % du total du bilan	38,9	38,8	36,1	39,2	39,8
Fonds étrangers, y compris passifs détenus en vue de la vente	6 232	6 122	6 756	7 306	8 830

Données par action

En CHF	2017	2016	2015	2014	2013
Valeur nominale	10	10	10	10	10
Cours boursier au 31.12.	63	85	105	90	122
Plus haut	89	107	109	129	132
Plus bas	63	62	60	86	106
Nombre pondéré d'actions en circulation (en milliers)	27 875	27 875	27 617	27 190	27 190
Résultat net	-4,34	9,38	-31,73	-34,19	-0,37
Dividende	0,00	0,00	0,00	2,00 ¹	2,00

¹ Dividende avec droit d'option

Rapport annuel d'Alpiq Holding SA

Alpiq Holding SA est la société de holding du Groupe Alpiq. Elle détient directement ou indirectement l'ensemble des participations dans les sociétés du Groupe Alpiq. Elle assure en outre également une partie significative du financement au sein du groupe.

Les revenus d'Alpiq Holding SA se composent essentiellement des dividendes et des produits d'intérêts de filiales. Alpiq Holding SA ne compte aucun collaborateur et ne présente pas non plus d'activités de recherche et développement. Durant l'exercice sous revue, elle n'a distribué aucun dividende.

La gestion des risques d'Alpiq Holding SA est intégrée dans la gestion des risques menée à l'échelle du Groupe Alpiq. Les risques identifiés sont évalués individuellement en fonction de la probabilité d'occurrence et de l'étendue du dommage. Des mesures adaptées sont définies pour les différents risques. Un recensement systématique et une mise à jour des risques sont réalisés une fois par an. La situation en matière de risques et la mise en œuvre des mesures définies font l'objet d'une surveillance. Le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA traite de la gestion des risques au moins une fois par an. Des explications relatives à la gestion des risques menée à l'échelle du Groupe Alpiq sont présentées dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Pendant l'exercice 2018, Alpiq Holding SA continuera à agir en qualité de société de holding du Groupe Alpiq. Aucune modification liée à son activité commerciale n'est prévue.

Comptes annuels Alpiq Holding SA

Compte de résultat

En millions de CHF	Note	2017	2016
Produits			
Produits des participations	2	529	131
Produits financiers	3	229	153
Autres produits		8	33
Total des produits		766	317
Charges			
Autres charges		-53	-25
Corrections de valeur des prêts octroyés et des participations		-24	-99
Charges financières	4	-343	-210
Impôts directs		-2	-2
Total des charges		-422	-336
Résultat annuel		344	-19

Bilan

Actifs

En millions de CHF	Note	31.12.2017	31.12.2016
Liquidités		391	207
Titres		26	50
Autres créances à court terme	5	413	1368
Comptes de régularisation d'actifs		5	5
Actif circulant		835	1630
Prêts octroyés	6	1288	734
Participations	7	4551	4524
Actif immobilisé		5839	5258
Total des actifs		6674	6888

Passifs

En millions de CHF	Note	31.12.2017	31.12.2016
Engagements résultant des livraisons et prestations	8	2	
Engagements à court terme portant intérêts	9	1470	1800
Autres engagements à court terme	10	15	
Comptes de régularisation de passifs		81	76
Fonds étrangers à court terme		1568	1876
Prêts passifs portant intérêts	11	467	517
Emprunts obligataires	12	1788	1988
Fonds étrangers à long terme		2255	2505
Capital-actions		279	279
Réserve légale issue du capital			
Réserves issues d'apports de capital		1100	1100
Autres réserves issues du capital		4	4
Réserve légale issue du bénéfice		53	53
Bénéfice au bilan		1415	1071
Fonds propres	13	2851	2507
Total des passifs		6674	6888

Annexe aux comptes annuels

1 Remarques préliminaires

Les comptes annuels d'Alpiq Holding SA, Lausanne, ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse relatif à la présentation des comptes (trente-deuxième titre du Code des obligations). Durant l'exercice sous revue ainsi que l'exercice précédent, la société n'a disposé d'aucun collaborateur.

Les principes d'évaluation essentiels appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

Titres

Les titres détenus à court terme sont évalués au prix du marché à la date de clôture du bilan. Aucune réserve pour fluctuation de valeur n'a été constituée.

Prêts octroyés / Instruments de couverture

Les prêts octroyés en devises sont évalués au cours actuel à la date de référence, sachant que les pertes non réalisées sont comptabilisées, mais que les gains non réalisés ne le sont pas. Les pertes non réalisées sont elles aussi comptabilisées pour les produits dérivés utilisés comme instruments de couverture, mais pas les gains non réalisés.

Participations

Les participations sont en général évaluées individuellement, à l'exception des participations détenues dans Alpiq AG et Alpiq Suisse SA qui, depuis le milieu de l'année 2017, font l'objet d'une analyse de valeur à l'aide d'une évaluation de groupe, vu que ces participations constituent une unité économique. Depuis 2017, Alpiq Suisse SA est une méta-société de partenaires qui vend toute son énergie à Alpiq AG aux coûts de revient.

Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont comptabilisés à la valeur nominale. Le disagio ainsi que les coûts d'émission des emprunts sont inscrits dans les charges financières l'année de l'émission. Une prime (coûts d'émission déduits) est inscrite au bilan dans les comptes de régularisation passifs et amortie de façon linéaire sur la durée de l'emprunt.

2 Produits des participations

Les produits des participations englobent les revenus de dividendes de filiales.

3 Produits financiers

En millions de CHF	2017	2016
Produits d'intérêts des sociétés du Groupe	49	36
Autres produits financiers des sociétés du Groupe	3	3
Autres produits financiers de tiers	10	6
Gains de cours sur les devises étrangères	167	108
Total	229	153

4 Charges financières

En millions de CHF	2017	2016
Charges d'intérêts des sociétés du Groupe	-26	-15
Charges d'intérêts de tiers	-79	-93
Autres charges financières de tiers	-4	-13
Pertes de cours sur les devises étrangères	-234	-89
Total	-343	-210

5 Autres créances à court terme

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Participations	93	741
Actionnaires		25
Tiers	320	602
Total	413	1368

Les autres créances à court terme englobent les créances financières à court terme ainsi que la TVA et les impôts anticipés à recouvrer. Quant aux prêts dont il est fait état l'an dernier dans les autres créances à court terme sur des participations, 609 millions de CHF ont été reclassés dans les prêts à long terme car il s'agit de créances relevant du long terme.

6 Prêts octroyés

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Participations	1 288	734
Total	1 288	734

7 Participations

Un aperçu des participations directes et des principales participations indirectes est indiqué à la note 33 de l'annexe aux comptes consolidés.

8 Engagements résultant des livraisons et prestations de services

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Tiers	2	
Total	2	0

9 Engagements à court terme portant intérêts

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Participations	1 220	1 519
Tiers	250	281
Total	1 470	1 800

Ce poste inclut les engagements de cash pool, les emprunts obligataires arrivant à échéance ainsi que les prêts passifs dotés d'une échéance inférieure à douze mois.

10 Autres engagements à court terme

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Tiers	15	
Total	15	0

11 Prêts passifs portant intérêts

En millions de CHF	31.12.2017	31.12.2016
Actionnaires (prêt hybride)	367	367
Tiers	100	150
Total	467	517

La durée résiduelle des prêts passifs «Tiers» s'étend d'un à quatre ans. Le prêt hybride a une durée illimitée.

12 Emprunts obligataires

En millions de CHF	Echéance	Remboursable au plus tôt le	Taux d'intérêt en %	Valeur nominale au 31.12.2017	Valeur nominale au 31.12.2016
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2009/2017	10.02.2017	4		100
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2012/2017	13.04.2017	2		132
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ¹	2006/2018	01.03.2018	2 5/8	100	100
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ¹	2008/2018	30.10.2018	3 7/8	100	100
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2009/2019	25.11.2019	3	284	284
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2011/2021	20.09.2021	2 1/4	179	179
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2012/2022	16.05.2022	3	200	200
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2015/2023	30.06.2023	2 1/8	175	175
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2014/2024	29.07.2024	2 5/8	300	300
Emprunt hybride public Alpiq Holding SA	-	15.11.2018	5	650	650

¹ Noté au bilan au 31 décembre 2017 sous le poste «Engagements à court terme portant intérêts»

13 Fonds propres

En millions de CHF	Capital- actions	Réserve légale issue du capital		Réserve légale issue du bénéfice	Bénéfice au bilan	Total des fonds propres
		Réserves issues d'apports de capital	Prime			
Etat au 31.12.2015	279	1 100	4	53	1 090	2 526
Résultat annuel					- 19	- 19
Etat au 31.12.2016	279	1 100	4	53	1 071	2 507
Résultat annuel					344	344
Etat au 31.12.2017	279	1 100	4	53	1 415	2 851

Principaux actionnaires

Les principaux actionnaires d'Alpiq Holding SA sont indiqués à la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés.

14 Garanties constituées pour des engagements tiers

Au 31 décembre 2017, le montant global des engagements de garantie en faveur de participations et de tiers s'élève à 732 millions de CHF (exercice précédent: 582 millions de CHF).

15 Actions détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

		Nombre 31.12.2017	Nombre 31.12.2016
Conrad Ammann	Membre du CA	300	300
Alexander Kummer-Grämiger	Membre du CA	500	400
Heinz Saner	Membre du CA	16	
Urs Steiner	Membre du CA	127	127
Jasmin Staiblin	CEO	102	102
Reinhold Frank	Membre de la DG	102	102
Peter Limacher	Membre de la DG	50	
Michael Wider	Membre de la DG	102	102
Total		1 299	1 133

16 Evénement après la date de clôture du bilan

Avec la signature du contrat le 25 mars 2018, Alpiq Holding SA a vendu la participation directe qu'elle détient dans Alpiq InTec SA. De plus, Alpiq Deutschland GmbH, détenue directement par Alpiq Holding SA, a vendu sa participation dans Kraftanlagen München GmbH. Le prix total se monte à 850 millions de CHF. Des informations complémentaires sont présentées dans la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés.

Proposition du Conseil d'administration

Utilisation du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice au bilan, composé comme suit:

CHF

Résultat annuel 2017 selon le compte de résultat de	344 067 443
Bénéfice reporté de l'exercice précédent de	1 070 522 091
Bénéfice au bilan	1 414 589 534
<hr/>	
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	0
Report à nouveau compte	1 414 589 534

A l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 24 mars 2018

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Alpiq Holding SA, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe (pages 162 à 169) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Eléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section «Responsabilité de l'organe de révision» du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels.

Valeur des participations

Risque	Au 31 décembre 2017, Alpiq Holding SA détient des participations d'une valeur comptable de CHF 4 551 millions. L'évaluation de la valeur a nécessité plusieurs estimations par Alpiq Holding SA qui ont eu une influence significative sur le montant du résultat périodique. Les principales estimations concernaient notamment les futurs cours de l'électricité, les futurs cours des devises, les futurs taux de croissance et de renchérissement ainsi que le taux d'actualisation.
Nos procédures d'audit	Lors de l'audit de la valeur des participations, nous avons comparé les estimations significatives d'Alpiq Holding SA avec les données disponibles du marché ou d'autres données disponibles de tiers. En outre, nous avons comparé les estimations retenues avec les estimations correspondantes de l'exercice précédent et les avons jugées quant à leur cohérence.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.



En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Gröli'.

Martin Gröli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Zeller'.

Mathias Zeller
Expert-réviseur agréé

Unités

Monnaies

ALL	lek albanais
BAM	mark convertible de Bosnie-Herzégovine
BGN	lev bulgare
CHF	franc suisse
CZK	couronne tchèque
EUR	euro
GBP	livre sterling
HRK	kuna croate
HUF	forint hongrois
MKD	denar macédonien
NOK	couronne norvégienne
PLN	zloty polonais
RON	leu roumain
RSD	dinar serbe
SEK	couronne suédoise
TRY	lire turque
UAH	hryvnia ukrainienne
USD	dollar américain

Energie

kWh	kilowattheure
MWh	mégawattheure (1 MWh = 1000 kWh)
GWh	gigawattheure (1 GWh = 1000 MWh)
TWh	térawattheure (1 TWh = 1000 GWh)
TJ	térajoule (1 TJ = 0,2778 GWh)

Puissance

kW	kilowatt (1 kW = 1000 watt)
MW	mégawatt (1 MW = 1000 kilowatt)
GW	gigawatt (1 GW = 1000 mégawatt)

Photos

Couverture: Grâce à la numérisation, Alpiq optimise et connecte les flux d'électricité.

Graphique: Pixels Kingdom
Photographe: Christian O. Bruch
© Alpiq

Page 6: Incubateur Cleantech d'Alpiq à Zurich.

Photographe: Christian O. Bruch
© Alpiq

Page 8: Jasmin Staiblin, Jens Alder
Photographe: Manuel Rickenbacher
© Alpiq

Page 60: Trading floor d'Alpiq à Olten.
Photographe: Christian O. Bruch
© Alpiq

Page 70: Trading floor d'Alpiq à Olten.
Photographe: Christian O. Bruch
© Alpiq

Calendrier

16 mai 2018:
Assemblée générale

27 août 2018:
Rapport semestriel

14 mai 2019:
Assemblée générale

Contacts

Investor Relations
Lukas Oetiker
T +41 62 286 75 37
investors@alpiq.com

Communications & Public Affairs
Richard Rogers
T +41 62 286 71 10
media@alpiq.com

Editeur

Alpiq Holding SA, www.alpiq.com

Le rapport de gestion 2017 est publié en allemand, en français et en anglais. La version allemande fait foi.

Rapport de gestion sur Internet

www.alpiq.com/rapports

Pour des raisons de simplicité et de lisibilité, nous avons renoncé à utiliser partout la forme féminine, le masculin sera donc compris comme valant pour les deux genres.

Alpiq Holding SA

www.alpiq.com